Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, June 9, 2009
Wednesday, June 10, 2009

Issue No. 11

Twentieth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Issues pertaining to Indian Act elections)

First (final) meeting on:

Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-28)

APPEARING:
The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 9 juin 2009
Le mercredi 10 juin 2009

Fascicule n° 11

Vingtième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens)

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-28)

COMPARAÎT :
L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47302-47310

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, P.C.
* Cowan
(or Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Downe (*June 9, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Dawson (*June 9, 2009*).

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Hubley (*June 9, 2009*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Peterson (*June 8, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, C.P.
* Cowan
(ou Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Downe (*le 9 juin 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 9 juin 2009*).

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 9 juin 2009*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 8 juin 2009*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, June 4, 2009:

The Honourable Senator Brazeau moved, seconded by the Honourable Senator Lang,

That Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 4 juin 2009 :

L'honorable sénateur Brazeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang,

Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2009
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:29 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Brown, Campbell, Carstairs, P.C., Dawson, Dyck, Lang, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (10).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Mary Hurley, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 4, 2009, the committee began its consideration of Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

APPEARING:

The Honourable, Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Damon Rourke, Acting Director, Implementation Planning and Negotiations and James Bay Implementation Office;

Deborah Corber, Counsel, Agent of the Attorney General of Canada;

Marianne Kroes, Counsel.

Grand Council of the Crees:

Matthew Mukash, Grand Chief;

Bill Namagoose, Executive Director;

Brian Craik, Director of Federal Relations;

Denis Blanchette, Legal Counsel.

Oujé-Bougoumou Cree Nation:

Paul Wertman, Adviser.

The chair made opening remarks.

Mr. Strahl made a statement and, along with Mr. Rourke and Ms. Kroes, responded to questions.

At 10:09 a.m., the committee suspended.

At 10:14 a.m., the committee resumed.

Mr. Mukash made a statement and, with Mr. Namagoose, responded to questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 9 juin 2009
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 29, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Brown, Campbell, Carstairs, C.P., Dawson, Dyck, Lang, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présente : Mary Hurley, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 juin 2009, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

COMPARAÎT :

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Damon Rourke, directeur intérimaire, Négociation et planification de la mise en œuvre, Bureau de la mise en œuvre de la Baie James;

Deborah Corber, avocate-conseil, mandataire du procureur général du Canada;

Marianne Kroes, avocate-conseil.

Grand Conseil des Cris :

Matthew Mukash, grand chef;

Bill Namagoose, directeur exécutif;

Brian Craik, directeur des relations fédérales;

Denis Blanchette, conseiller juridique.

Nation crie Oujé-Bougoumou :

Paul Wertman, conseiller.

Le président prononce un mot de bienvenue.

M. Strahl fait une déclaration, puis avec l'aide de M. Rourke et Mme Kroes, répond aux questions.

À 10 h 9, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 14, le comité reprend ses travaux.

M. Mukash fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Namagoose, répond aux questions.

It was agreed that the following document be filed as an exhibit with the clerk of the committee:

- Document entitled *Democratic nature of the Cree Regional Authority*, including copy of an *Act respecting the Cree Regional Authority* (Consolidated Statutes of Quebec, R.S.Q. c. A-6.1) (Exhibit 5900-2.40/A1-C-28-08 "1").

At 10:50 a.m., it was agreed, with leave, that the committee dispense with clause-by-clause consideration of Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

It was agreed that this Bill be adopted without amendment.

It was agreed that the chair report this Bill to the Senate, without amendment, at the earliest opportunity.

At 10:52 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2009
(24)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:35 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Brown, Carstairs, P.C., Dyck, Lang, Peterson, Raine, Sibbeston, and St. Germain, P.C. (9).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin:

Louis Harper, Legal Counsel.

Dakota Ojibway Tribal Council:

Ken Chalmers, Chief, Birdtail Sioux First Nation, and Chair;

David Meeches, Chief, Long Plain First Nations;

Robert Daniels, Chief Executive Officer.

The chair made opening remarks.

Mr. Harper made a statement and responded to questions.

At 7:42 p.m., the committee suspended.

Il est convenu que le document suivant soit déposé auprès de la greffière du comité :

- Document intitulé *Caractère démocratique de l'Administration régionale crie*, y compris une copie de la *Loi sur l'Administration régionale crie* (Lois codifiées du Québec, L.R.Q., c. A-6.1) (pièce 5900-2.40/A1-C-28-08 « 1 »)

À 10 h 50, il est convenu, avec permission, que le comité n'effectue pas l'étude article par article du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi non modifié au Sénat dans les plus brefs délais.

À 10 h 52, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2009
(24)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Brown, Carstairs, C.P., Dyck, Lang, Peterson, Raine, Sibbeston et St. Germain, C.P. (9).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin :

Louis Harper, conseiller juridique.

Dakota Ojibway Tribal Council :

Ken Chalmers, chef, Première nation Birdtail Sioux et président;

David Meeches, chef, Premières nations Long Plain;

Robert Daniels, président-directeur général.

Le président prononce un mot de bienvenue.

M. Harper fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 42, le comité suspend ses travaux.

At 7:48 p.m., the committee resumed.

Mr. Chalmers made a statement and, with Mr. Meeches and Mr. Daniels, responded to questions.

At 8:52 p.m., the committee suspended.

At 8:55 p.m., pursuant to rule 92(2), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff remain in the room.

It was agreed that the committee not proceed with its planned trip to Alberta in the fall and that it consider going to British Columbia instead; and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to determine the exact locations of public hearings to be held in both British Columbia and New Brunswick.

At 9:08 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

À 19 h 48, le comité reprend ses travaux.

M. Chalmers fait une déclaration, puis, avec l'aide de MM. Meeches et Daniels, répond aux questions.

À 20 h 52, le comité suspend ses travaux.

À 20 h 55, conformément à l'article 92(2) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs demeure dans la pièce.

Il est convenu que le comité annule le voyage prévu en Alberta à l'automne et qu'il envisage plutôt de se rendre en Colombie-Britannique; et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit habilité à déterminer les lieux exacts des audiences publiques qui auront lieu en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

À 21 h 8, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 9, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 4, 2009, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 9 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 4 juin 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

GERRY ST. GERMAIN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, met this day at 9:29 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators, elders, guests, members of the audience and all viewers from across the country who are watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the Web. I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia and have the honour of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada, generally. This morning, we are dealing with Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

[*Translation*]

Before listening to what the minister and our witnesses have to say on this topic, I would like to introduce the committee members who are in attendance.

[*English*]

I will begin on my left: Senator Brazeau from Quebec; Senator Lang from the Yukon; Senator Brown from Alberta; and Senator Raine from British Columbia. On my right is Senator Campbell from British Columbia; Senator Carstairs from Manitoba; Senator Dyck from Saskatchewan; and Senator Dawson from Quebec.

Senators, allow me to introduce the first witness who will address us this morning. To discuss Bill C-28, we have with us the Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for the Métis and Non-Status Indians, the Honourable Chuck Strahl.

Welcome back to the committee. We are anxious to hear your views on Bill C-28. I see you are accompanied by your officials and I will leave the introduction of your officials to you, Mr. Minister. I understand you have a cabinet meeting to attend and we have asked that you be here for 30 minutes. We will keep the questions, and hopefully the answers, as concise as possible so we can get you to cabinet.

[*Translation*]

Hon. Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Interlocutor for Métis and Non-Status Indians: Mr. Chair, honourable senators, thank you for inviting

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 9 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, a été renvoyé, se réunit aujourd'hui, à 9 h 29, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, aux aînés, aux invités, aux membres du public et à tous les téléspectateurs qui, au pays, suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones grâce au canal CPAC ou sur le Web. Je suis le sénateur Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider les travaux du comité.

Notre comité a pour mandat d'examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire au sujet des peuples autochtones du Canada. Ce matin, nous nous penchons sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

[*Français*]

Juste avant d'entendre ce que monsieur le ministre et nos témoins ont à dire sur le sujet, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[*Traduction*]

J'ai à ma gauche le sénateur Brazeau, du Québec, le sénateur Lang, du Yukon, le sénateur Brown, de l'Alberta, et le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique. À ma droite, il y a le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique, le sénateur Carstairs, du Manitoba, le sénateur Dyck, de la Saskatchewan, et le sénateur Dawson, du Québec.

Honorables sénateurs, je veux vous présenter le premier témoin qui prendra la parole ce matin. Pour traiter du projet de loi C-28, nous accueillons le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, l'honorable Chuck Strahl.

Nous sommes heureux de vous revoir ici. Nous sommes impatients de savoir ce que vous pensez du projet de loi C-28. Je vois que vous êtes accompagné de fonctionnaires et je vais vous demander de nous les présenter, monsieur le ministre. Je crois comprendre que vous avez un peu plus tard une réunion du Cabinet, et nous vous avons demandé de nous accorder 30 minutes. Nous veillerons à ce que nos questions et, il faut l'espérer, les réponses soient aussi brèves que possible, pour que vous puissiez ensuite vous rendre à votre réunion.

[*Français*]

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits : Monsieur le président,

me to appear before the committee to discuss with you Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

[*English*]

Before I begin, I would like to introduce the three officials who are here with me today. Damon Rourke is the Acting Director of the Implementation Planning and Negotiations and James Bay Implementation Office at Indian and Northern Affairs Canada. Marianne Kroes is Legal Counsel with Justice Canada who currently serves in my department's Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor Division. Deborah Corber serves as Legal Counsel to my department on the Oujé-Bougoumou file. She is Agent of the Attorney General of Canada.

Thank you for enabling us all to appear before the committee to discuss Bill C-28, an Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act. Bill C-28 is a short, relatively-straightforward bill but its profound implications have been immediately visible to all legislators, regardless of their political affiliations, and nowhere has this last fact been more evident than at second reading in the Senate.

Mr. Chair, I am hopeful committee members will continue to demonstrate their overwhelming support for Bill C-28. At the same time, I want to take this opportunity to thank all members for their willingness to give immediate priority to this important legislation. I am sure several in the audience to whom I have already spoken are hoping the same.

What exactly does Bill C-28 do? There are two key features of the bill: Bill C-28 amends the Cree-Naskapi (of Quebec) Act to equip the Cree Regional Authority with additional responsibilities and powers, including bylaw-making powers, as a first step toward self-government. Bill C-28 also recognizes the Cree of Oujé-Bougoumou as a separate band and a local government under the act.

In making those amendments to the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, Bill C-28 gives the force of law to key elements of the Agreement Concerning a New Relationship between the Government of Canada and the Crees of Eeyou Istchee. For those unfamiliar with the agreement, it is a landmark accord that was signed last year between the Government of Canada and the Cree peoples of Eastern James Bay and the Southern Hudson Bay regions of Northern Quebec: The Cree of Eeyou Istchee.

By negotiating and signing this historic agreement, both sides have resolved the differences and disputes that have arisen out of the James Bay and Northern Quebec Agreement, signed by the Cree of Eeyou Istchee, the Government of Quebec and the Government of Canada in 1975.

honorables sénateurs, merci de m'avoir invité à prendre la parole devant le comité pour discuter du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

[*Traduction*]

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les trois fonctionnaires qui m'accompagnent aujourd'hui. Damon Rourke est directeur intérimaire, Négociation et planification de la mise en œuvre, Bureau de la mise en œuvre de la Baie James, à Affaires indiennes et du Nord Canada. Marianne Kroes est conseillère juridique à Justice Canada et elle travaille actuellement à la Division des négociations, des affaires du Nord et de l'interlocuteur fédéral, à AINC. Deborah Corber est avocate principale du ministère dans le dossier des Cris d'Oujé-Bougoumou. Elle est mandataire du procureur général du Canada.

Merci de nous avoir tous invités à discuter du projet de loi C-28, la Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. Le projet de loi C-28 est un texte législatif court et relativement simple. Mais ses implications profondes sont immédiatement apparues à tous les législateurs, quelle que soit leur allégeance politique. Ce fait n'a jamais semblé aussi évident que lors de la deuxième lecture du projet de loi au Sénat.

Monsieur le président, j'espère que les membres du comité vont maintenir aujourd'hui l'appui général qu'ils ont manifesté à l'endroit du projet de loi C-28. Je veux profiter de l'occasion pour remercier tous les membres d'avoir accepté d'accorder une priorité immédiate à ce texte de loi important. Je suis convaincu que plusieurs membres du public avec qui j'ai déjà échangé espèrent la même chose.

Quelle est la fonction du projet de loi C-28? Ce projet de loi comporte deux grandes caractéristiques : le projet de loi C-28 modifie la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec afin de conférer des responsabilités et des pouvoirs additionnels à l'Administration régionale crie, notamment le pouvoir de prendre des règlements administratifs comme premier pas vers l'autonomie gouvernementale. Le projet de loi C-28 reconnaît les Cris d'Oujé-Bougoumou comme bande distincte et gouvernement local en vertu de la loi.

En modifiant ainsi la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, le projet de loi C-28 donne force de loi à deux éléments essentiels de l'Entente concernant la nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris d'Eeyou Istchee. Ceux qui ne connaissent pas l'entente seront intéressés de savoir qu'il s'agit d'une entente historique conclue l'année dernière par le gouvernement du Canada et les Cris de l'est de la baie James et du sud de la baie d'Hudson, dans le Nord du Québec : les Cris d'Eeyou Istchee.

Par la négociation et la signature de cette entente historique, les deux parties ont réglé des différends et des litiges issus de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975 par les Cris d'Eeyou Istchee et les gouvernements du Québec et du Canada.

[*Translation*]

But even though the agreement ends longstanding difficulties, I believe its profound, enduring value lies not in what it does about the past but what it does for the future — what exciting opportunities it holds open for the Cree of Eeyou Istchee.

[*English*]

The agreement enables us, the Government of Canada and the Cree of Eeyou Istchee to focus all of our attention and efforts on moving forward and concentrating on what really matters in life. We can focus on building stronger, more self-sufficient communities. We can focus on providing men and women with opportunities to find secure, meaningful jobs. We can ensure that the young people can access the tools they need to realize their full potential.

To be more precise, the agreement commits the Government of Canada to negotiate a comprehensive self-government agreement with the Cree of Eeyou Istchee, an agreement that will enable these proud, ambitious, resourceful people to develop a Cree constitution and establish a Cree Nation government. I am delighted that the Government of Quebec has expressed a willingness to participate with us in these negotiations.

Where does Bill C-28 enter into all this? By amending the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, Bill C-28 gives us the power to take greater action on these fronts. Bill C-28 enables the Cree of Eeyou Istchee to build a stronger governance regime right away, to begin working with other governments as equals and to play a much greater role in the discussions and decisions that will affect their lives and determine the futures of their communities.

In effect, Mr. Chair, Bill C-28 is a sturdy stone on which the Cree of Eeyou Istchee can step as they continue their journey towards genuine, full-fledged self-government.

[*Translation*]

So how precisely does Bill C-28 do all this? As I mentioned earlier, Bill C-28 does so in two key ways.

[*English*]

First, the bill amends the Cree-Naskapi (of Quebec) Act to provide the Cree Regional Authority, the governing body of the Cree of Eeyou Istchee, with bylaw-making powers similar to those now enjoyed by the local Cree governments in the region. Equipped with these powers, the Cree Regional Authority can oversee a number of essential local functions including police, sanitation and firefighting services, and several vital economic development initiatives such as job training, recruitment and placement. The Cree Regional Authority can also regulate affairs

[*Français*]

Cependant, bien qu'il mette un terme à des problèmes de longues dates, j'estime que la valeur profonde et durable de ce projet de loi ne réside pas tant dans les règlements des difficultés passées que dans ses perspectives d'avenir, c'est-à-dire les formidables possibilités qu'il ouvre aux Cris d'Eeyou Istchee.

[*Traduction*]

Cette entente nous permet, au gouvernement du Canada et aux Cris d'Eeyou Istchee, de porter toute notre attention et tous nos efforts sur l'avenir et sur ce qui compte vraiment dans la vie : bâtir des communautés plus fortes et autonomes, procurer aux hommes et aux femmes des possibilités de trouver un emploi sûr et valorisant, faire en sorte que les jeunes disposent des outils dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel.

Plus précisément, grâce à cette entente, le gouvernement du Canada s'engage à négocier une entente globale d'autonomie gouvernementale avec les Cris d'Eeyou Istchee, une entente qui permettra à ce peuple fier, ambitieux et ingénieux d'élaborer une constitution crie et un gouvernement pour la Nation crie. J'ai été ravi d'apprendre que le gouvernement du Québec allait participer à ces négociations avec nous.

Quel est le rôle du projet de loi C-28 dans ce processus? En modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, le projet de loi C-28 nous fournit les outils pour progresser dans ces domaines. Le projet de loi C-28 permet aux Cris d'Eeyou Istchee d'établir un régime de gouvernance plus solide dès maintenant, de discuter d'égal à égal avec d'autres gouvernements, d'intervenir de manière beaucoup plus décisive dans les discussions et les décisions qui touchent leur existence et définissent l'avenir de leurs communautés.

En fait, monsieur le président, le projet de loi C-28 représente une base solide sur laquelle les Cris d'Eeyou Istchee peuvent s'appuyer pour poursuivre leur cheminement vers un gouvernement autonome véritable à part entière.

[*Français*]

Comment le projet de loi C-28 intervient-il exactement dans ce processus? Comme je l'ai dit, ce projet de loi comprend deux grands volets.

[*Traduction*]

D'abord, le projet de loi modifie la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec afin de conférer à l'Administration régionale crie, l'organe directeur des Cris d'Eeyou Istchee, le pouvoir lui permettant d'adopter des règlements administratifs, qui est semblable à celui dont disposent actuellement les gouvernements cris locaux dans la région. Forte de ce nouveau pouvoir, l'Administration régionale crie pourra superviser différentes fonctions essentielles, dont les services de police, d'hygiène publique et de lutte contre l'incendie, ainsi que plusieurs

and set clear, high standards throughout the region. In so doing, Bill C-28 provides the Cree Regional Authority with powers that truly correspond with its title.

activités cruciales en matière de développement économique, comme la formation professionnelle, le recrutement et le placement. L'Administration régionale crie pourra aussi gérer ses affaires et établir des normes élevées claires dans la région. Ainsi, le projet de loi C-28 confère à l'Administration régionale crie des pouvoirs qui correspondent véritablement à son titre.

I would like to take a minute to respond to an important issue that was raised during second reading debate concerning the standards that will apply to safe drinking water. First, Bill C-28 provides that any standards established in Cree Regional Authority bylaw concerning the regulation of water must be at least equivalent in their effect to any standards established by federal or provincial laws of general application in respect to the matter. In other words, the standards applicable to the Cree will be equal to or greater than those applicable to all other Canadians, either at the provincial or federal levels.

J'aimerais prendre quelques minutes pour répondre à une question qui a été soulevée au cours du débat de deuxième lecture concernant les normes qui seront appliquées en matière d'eau potable salubre. Le projet de loi C-28 prévoit que les normes établies dans les règlements de l'Administration régionale crie sur la réglementation de l'eau doivent avoir des effets équivalant à ceux des normes établies dans les lois fédérales ou provinciales d'application générale. Autrement dit, les normes appliquées aux Cris seront aussi rigoureuses sinon plus que celles appliquées aux autres Canadiens à l'échelle fédérale ou provinciale.

Second, Bill C-28 fulfils a commitment to the Cree of Oujé-Bougoumou to recognize them as the ninth Cree band under the Cree-Naskapi (of Quebec) Act with the same status, rights and obligations as the other eight Cree communities in the region.

Ensuite, le projet de loi C-28 remplit un engagement pris envers les Cris d'Oujé-Bougoumou : celui de les reconnaître dans la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec comme étant la neuvième bande crie et comme ayant le même statut, les mêmes droits et les mêmes obligations que les huit autres communautés cries de la région.

Senators, those are the two key provisions of Bill C-28. However, of equal importance, I believe is the consultation that went into creating the bill. Before a committee of the other place, James O'Reilly, the legal council for the Oujé-Bougoumou First Nation, and Bill Namagoose, Executive Director of the Grand Council of the Crees, made a point of highlighting the level of consultation that took place during the development of this bill.

Mesdames et messieurs les sénateurs, ce sont là les deux grandes dispositions du projet de loi C-28. Cependant, le processus de consultation qui a mené à la création du projet de loi n'est pas de moindre importance. Devant un comité de la Chambre, James O'Reilly, avocat-conseil de la Première nation d'Oujé-Bougoumou, et Bill Namagoose, directeur exécutif du Grand Conseil des Cris, ont insisté sur l'importance des consultations qui ont mené à l'élaboration du projet de loi.

Mr. O'Reilly described this consultation as "exemplary." He pointed out that there were "very intensive consultations" at every step of the development process, and he added that key discussions were held, not only with the Cree, but also with the Naskapi and the Inuit of Nunavik. In fact, Mr. O'Reilly said the cooperative spirit shown in putting together Bill C-28 is "one of the keys to better solutions for relationships between Canada and the Aboriginal peoples of Canada."

M. O'Reilly a qualifié cette consultation d'« exemplaire ». Il a indiqué que des consultations très poussées avaient été menées à toutes les étapes du processus. Il a ajouté que les principales discussions ont été menées non seulement avec les Cris, mais aussi avec les Naskapis et les Inuits du Nunavik. D'ailleurs, M. O'Reilly a déclaré que l'esprit de coopération démontré dans l'élaboration du projet de loi C-28 représentait « l'une des solutions clés pour établir de meilleures relations entre le Canada et les Autochtones du pays ».

Mr. Namagoose echoed this sentiment, and when I read the transcript of his testimony, I was struck by reading these words:

> If Canada sends negotiators to the table to act as defence lawyers, of course there will be no agreement. But, if Canada sends negotiators with a mandate to solve problems, then we will have agreements such as the new relationship agreement.

M. Namagoose a exprimé le même sentiment. En lisant la transcription de son témoignage, j'ai été frappé par le passage suivant :

> Si le Canada envoie des négociateurs à la table pour agir en tant qu'avocats de la défense, il n'y aura bien sûr aucune entente. Mais si le Canada y envoie des négociateurs chargés de résoudre le problème, alors cela aboutira à des ententes comme ce que nous voyons en l'espèce.

Mr. Chairman, this committee's 2008 report, *Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes*, also highlights the important role negotiators play in resolving disputes and settling land claims. In fact, your report cites the new relationship agreement as a positive example of the progress that can be made when the government is fully engaged in the negotiation process.

Monsieur le président, le rapport produit par votre comité en 2008, intitulé *Respecter l'esprit des traités modernes : Éliminer les échappatoires*, souligne aussi le rôle important des négociateurs dans le règlement des différends et des revendications territoriales. D'ailleurs, ce rapport cite l'Entente concernant une nouvelle relation comme exemple des progrès qui peuvent être accomplis lorsque le gouvernement est pleinement engagé dans le processus de négociation.

In making these points, this committee touched on a profound but often forgotten fact: For generations, the defining trace of productive relationships between this country's Aboriginal and non-Aboriginal peoples has been honest negotiation, consultation and partnership.

[*Translation*]

Mr. Chair, I am convinced that the wisdom of the shared experience of Aboriginal and non-Aboriginal peoples in our country and of our enduring partnerships must continue to guide us, as they have done in Bill C-28.

[*English*]

It is in the spirit of consultation and partnership, a spirit that infuses every aspect of Bill C-28, that I welcome your comments and questions and ask that you lend your continued support to Bill C-28.

Senator Brazeau: As an Algonquin and a Quebecer, I am excited to be in a position to view this bill, talk about it and have it before this committee. In your opinion, what has made this endeavour successful in terms of the negotiation process between the Government of Canada and the Cree of Northern Quebec?

Mr. Strahl: As I pointed out, it is a real success story. In part, it is a tribute to the negotiators and the spirit in which they entered into it on both sides. Much work goes in building relationships and a level of trust between negotiators that are looking for an honourable agreement, so it is a tribute to the negotiators.

Second, the mandate that our government gave to those negotiators was also sound. It was not only to try to adhere to the letter of the law, but it talked about new relationships. Relationships are never codified only in law; relationships are more profound than simply laws. They talk about how we relate to one another.

Again, there is a level of trust and understanding that comes from a meaningful relationship. We can all look at relationships and understand that is why that document is called what it is; it is not called a legal framework to discuss James Bay northern Cree issues, it talks about relationships. That is key as well.

The consultation was extensive. We had draft legislation that we could consult on and amend to ensure it was as good as possible. Also, because of that degree of trust, there was an understanding that there is much more work to do but this is a step on the way toward complete self-government.

Whether we are talking about some of the concerns that are still out there from the Naskapi or from the Inuit, everyone understands that there has been openness and an understanding that there is more work to be done and that is for the next stage.

En soulignant ce fait, le comité a touché une question profonde, mais souvent négligée : depuis des générations, les caractéristiques premières des relations fructueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones du pays ont été les négociations, la consultation et le partenariat de bonne foi.

[*Français*]

Monsieur le président, j'estime que la sagesse issue de l'expérience commune des Autochtones et des non-Autochtones du pays et de leurs partenariats durables doit continuer de les guider, comme ce fut le cas pour le projet de loi C-28.

[*Traduction*]

C'est dans ce même esprit de consultation et de partenariat, qui infuse chaque aspect du projet de loi C-28, que je recevrai vos observations et vos questions et que je vous invite à maintenir votre appui à ce projet de loi.

Le sénateur Brazeau : Moi qui suis Algonquin et Québécois, je suis extrêmement heureux de pouvoir examiner ce projet de loi, en parler et l'étudier en comité. À votre avis, qu'est-ce qui explique le succès de cette entreprise en termes de processus de négociation entre le gouvernement du Canada et les Cris du Nord du Québec?

M. Strahl : Comme je l'ai mentionné, c'est une belle réussite. Elle est en partie attribuable aux négociateurs et à l'attitude avec laquelle ils ont abordé les négociations, des deux côtés. Comme il faut travailler d'arrache-pied pour établir une relation et qu'il doit y avoir un certain niveau de confiance entre les négociateurs qui cherchent à conclure une entente honorable, tout le crédit en revient aux négociateurs.

Deuxièmement, notre gouvernement avait donné à ces négociateurs un mandat clair. Il ne s'agissait pas seulement d'essayer de respecter la lettre de la loi, il fallait aussi établir de nouvelles relations. Les relations ne sont jamais codifiées uniquement dans la loi; elles sont plus profondes que les simples lois. Elles traduisent la façon dont nous communiquons les uns avec les autres.

Là encore, une relation véritable doit comporter un certain niveau de confiance et de compréhension. Nous pouvons tous regarder des relations et comprendre que c'est la raison pour laquelle ce document porte si bien son nom. Il ne s'agit pas d'un cadre juridique pour discuter des questions des Cris du nord de la baie James, il s'agit de relations. C'est cela aussi, le secret.

Nous avons procédé à de vastes consultations. Nous avions une ébauche de projet de loi que nous pouvions consulter et modifier pour la rendre aussi efficace que possible. En outre, grâce à la confiance qui régnait, il était entendu qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire, mais qu'il s'agissait d'un premier pas sur la voie de l'autonomie gouvernementale totale.

Que nous parlions de certaines des préoccupations qu'ont encore les Naskapis ou de celles des Inuits, tous reconnaissent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, et que cela se fera au cours de la prochaine étape.

That is why we have already appointed negotiators on the self-government side and sent a clear message that this is only one step on the road to an ongoing good relationship. I think that set the tone that this is not the be all and end all, but the work we have done has established a very good foundation for a quick resolution of the next steps.

C'est pourquoi nous avons déjà nommé des négociateurs de l'autonomie gouvernementale et envoyé un message clair qu'il ne s'agit que d'une étape sur la voie menant à une bonne relation permanente. Je crois que cela donne le ton, que cela indique que le travail n'est pas fini, que nous avons simplement jeté de solides bases pour régler rapidement les prochaines étapes.

Senator Brazeau: I appreciate your comments on that because I truly view this legislation as setting the stage for a future and truly self-government agreement with the Crees. I also view this model as perhaps being applicable to other First Nations groups across the country to utilize in terms of negotiating such self-government agreements.

Le sénateur Brazeau : Je suis heureux d'entendre ce que vous avez à dire là-dessus, car je considère vraiment ce texte législatif comme la base d'une future entente véritable sur l'autonomie gouvernementale avec les Cris. Je considère aussi que ce modèle pourrait peut-être s'appliquer à d'autres groupes des Premières nations dans tout le pays, qui l'utiliseraient pour négocier de telles ententes sur l'autonomie gouvernementale.

In your opinion, do you think the format that was utilized and the process that was followed would be a model for other interested First Nation groups to utilize, if interested?

À votre avis, est-ce que la formule qui a été utilisée et le processus qui a été suivi pourraient servir de modèle à d'autres groupes des Premières nations?

Mr. Strahl: Certainly, if the model fits we should use it. However, we are always careful to make it clear that one size does not fit all. Depending on the First Nation community or the Aboriginal group in the country, we are at different levels of negotiation.

M. Strahl : Si le modèle convient, nous devrions certainement l'utiliser. Toutefois, nous devons toujours préciser qu'il n'y a pas de solution universelle. Selon la collectivité des Premières nations ou le groupe autochtone, les négociations se déroulent à divers niveaux.

A First Nation community, for example, may come to us and say we have a 10-year or 20-year plan on how to get to complete self-government. We are not ready today; we do not want to do it today, but we have steps we want to take along the way. Some of it might have to do with capacity enhancement or having control over education or health care. Some of it might have to do with increasing control over the things that affect their lives. We are willing to look at different models across the country. In other words, if someone is ready to go to a complete self-government negotiation, let us do it. If there is a transition like this one, where we are taking it step by step, I think that is also a wise way because it allows people to build capacity and understanding of the application of local laws, and it allows parliamentarians and other Canadians to see it in action.

Une collectivité des Premières nations, par exemple, peut nous dire qu'elle va annoncer un plan pour accéder à l'autonomie gouvernementale totale en 10 ou 20 ans, qu'elle n'est pas tout à fait prête, qu'elle ne veut pas commencer dès maintenant, mais qu'elle veut prendre certaines mesures pour progresser sur cette voie. Il peut s'agir de renforcer les capacités ou d'exercer un contrôle sur l'éducation ou les soins de santé. Il peut s'agir d'accroître les contrôles sur les aspects qui influent sur leur vie. Nous sommes disposés à examiner divers modèles dans diverses régions du pays. Autrement dit, si quelqu'un est prêt à entamer des négociations sur l'autonomie gouvernementale totale, allons-y. S'il y a une transition comme celle-là, avec une progression graduelle, je crois que cela peut aussi se faire parce qu'ainsi, les intéressés peuvent renforcer leur capacité et comprendre l'application des lois locales et que cela permet aux sénateurs et députés et à d'autres Canadiens de voir des gestes concrets.

I think this is a wise application toward self-government. To reiterate, this is not a one-size-fits-all application, but this is a good example of what can happen when we say, what works for you? If it works for you, we want to be part of those discussions — all of it with the ambition of getting out from under Indian Act and on to self-government.

Je crois que c'est une bonne façon d'aborder l'autonomie gouvernementale. Je le répète, il n'y a pas de solution universelle, mais c'est un bon exemple de ce qui peut se passer lorsque nous demandons à un groupe ce qui lui conviendrait. Si cela lui convient, nous voulons participer à ces discussions — le but visé est toujours l'émancipation relativement à la Loi sur les Indiens et l'accession à l'autonomie gouvernementale.

Senator Brazeau: In the last week or so, I have been receiving quite a bit of correspondence from First Nations citizens living in many of those Cree communities. They wanted me to thank you for the leadership that you and your team have put into this bill.

Le sénateur Brazeau : Depuis une semaine environ, je reçois des messages des citoyens des Premières nations qui vivent dans ces collectivités cries. Ils veulent que je vous remercie du leadership dont vous et votre équipe avez fait preuve pour ce projet de loi.

Mr. Strahl: The real tribute goes to a steady hand of leadership in the Cree community. They know what they want and they have been steady and steadfast in achieving it. My hat is off to them.

M. Strahl : Le mérite en revient à la fermeté des dirigeants de la collectivité crie. Ils savent ce qu'ils veulent et ils sont parvenus à leurs fins à force de constance et de persévérance. Je m'incline devant eux.

Senator Carstairs: I have three questions. First, in your remarks, you refer to it as a first step toward self-government. Can you indicate what other steps are required and when, realistically, this could be achieved?

Second, with regard to governance, as you know, this committee is engaged in a study on governance. Are there any provisions in this bill that you think will enhance the governance in this community?

Finally, are there any indications — and I could find none — of protection for the rights of women living in this community?

Mr. Strahl: This is a step on the continuum toward complete self-government. This extends what is commonly understood in the Cree communities as their authority on everything from sanitation to fire protection, and many other things. This extends to the regional authority what is already commonly done in the local communities. In order to make a region work, you need some common governance standards. This extends this to the Cree Regional Authority, where it was not there before.

I think it will be seamless because there is a good understanding of it in the Cree community. They already do this well and understand it well. To extend this to the Cree Regional Authority is a natural extension, a broadening of the governance under those categories I mentioned. I think it will go seamlessly, and it is an example of extending the governance in a broader area so it is not just in the communities themselves, but in the entire region.

It will enhance governance and it includes a ninth community that was not in there before, which we all knew was going to be and should be and properly now is. That will, again, enhance governance officially by putting it in this bill.

Both sides have already appointed negotiators on the self-governance package itself. They have a timeline of three years to report back. That is very doable. Again, because of the good relationship that has already been established, I think the timeline is plausible, and those negotiators are at work.

Regarding the protection of rights of women, the bill does not separate out women's issues, other than the extension of what is already in place, which respects the rights of women. There is nothing in the bill that specifically addresses the rights of women, but it is an extension of the current expectations and agreements that recognize and protect those rights.

Damon Rourke, Acting Director, Implementation Planning and Negotiations and James Bay Implementation Office, Indian and Northern Affairs Canada: I would add that the Cree Regional Authority is a public corporation incorporated through Quebec legislation. To that extent, as the minister mentioned, the bill solidifies their role as a regional entity in legislation, but also

Le sénateur Carstairs : J'ai trois questions. Premièrement, dans votre déclaration, vous mentionnez qu'il s'agit d'une première étape en vue de l'autonomie gouvernementale. Pouvez-vous nous indiquer quelles seraient les autres étapes requises et à quel moment, de façon réaliste, cela pourrait se faire?

Deuxièmement, en matière de gouvernance. Vous savez que notre comité mène actuellement une étude sur la gouvernance. Y a-t-il des dispositions dans ce projet de loi qui, selon vous, amélioreront la gouvernance de ces collectivités?

Finalement, y a-t-il des indications quelconques — et je n'en ai pas vu — que les droits des femmes qui vivent dans ces collectivités seront protégés?

M. Strahl : C'est une étape sur la voie menant à l'autonomie gouvernementale totale. Cela élargit ce qui est couramment interprété dans les collectivités cries comme leur pouvoir sur ce qui intéresse toute une gamme de domaines, de l'hygiène à la protection-incendie en passant par nombre d'autres aspects. Le projet de loi donne à l'autorité régionale des pouvoirs identiques à ceux qui sont déjà couramment exercés au niveau local. Pour que les choses fonctionnent bien dans la région, il faut appliquer certaines normes de gouvernance communes. C'est ce que fait le projet de loi pour l'Administration régionale crie, qui n'avait pas ces pouvoirs auparavant.

Je crois que cela se fera sans heurts, parce que la communauté crie comprend bien la situation. Elle fait déjà très bien les choses, elle les comprend bien. Il est naturel de porter cela au niveau de l'Administration régionale crie, c'est un élargissement de la gouvernance dans les catégories que j'ai mentionnées. Je crois que cela se fera sans heurts, et c'est un exemple d'élargissement de la gouvernance dans un secteur, pour ne plus se limiter au niveau des collectivités et passer au niveau régional.

La loi va améliorer la gouvernance et permettre d'intégrer une neuvième collectivité qui était exclue auparavant. Nous savions tous que cela allait se faire, que cela s'imposait, et c'est maintenant chose faite. Nous améliorerons ainsi officiellement la gouvernance, parce que c'est maintenant dans le projet de loi.

Les deux parties ont déjà nommé leurs négociateurs de l'autonomie gouvernementale. Ils ont trois ans pour présenter leur rapport. C'est tout à fait faisable. Là encore, en raison de la bonne relation qui s'est établie, je crois que l'échéance est réaliste, et les négociateurs sont déjà au travail.

Pour ce qui est de la protection des droits des femmes, le projet de loi ne distingue pas les questions féminines, sauf pour maintenir ce qui est déjà en place en matière de droits des femmes. Il n'y a rien dans le projet de loi qui traite spécifiquement des droits des femmes, mais c'est un prolongement des attentes actuelles et des accords qui reconnaissent et protègent ces droits.

Damon Rourke, directeur intérimaire, Négociation et planification de la mise en œuvre, Bureau de mise en œuvre de la Baie James, Affaires indiennes et du Nord Canada : J'ajouterai que l'Administration régionale crie est une société publique constituée aux termes des lois du Québec. Comme l'a indiqué le ministre, le projet de loi confirme son rôle d'entité régionale ainsi que les

something that they have been doing for a number of years. In that respect, I am not aware of any specific aspects of the Cree Regional Authority.

In my discussions with Bill Namagoose and other Cree officials, they have the structures in place to not only have duly elected officials at the Grand Council level but also the administrative arm, which is the Cree Regional Authority. I think the provisions are there to protect the interests of all people in those committees and organizations. That is what they have been doing and will continue to do.

The Chair: My understanding is that Bill C-28 does not deal with leadership selection at all. My able assistant, Mary Hurley, brought this to my attention.

Senator Sibbeston: Good morning, Mr. Minister.

It is certainly a happy day for the Cree and Naskapi people. Hearing your comments, I cannot help but feel encouraged and enthusiastic. I cannot help but think that if you lent that kind of spirit and encouragement to all aspects of negotiations and relationships with First Nations, we would have a happy Canada; there would be many happy people.

There seems to be a whole industry that has arisen as a result of implementation of land claim agreements, agreements such as this. Everyone feels good about these agreements, but when it comes to implementation, there have been problems. Now it is become being historical and there is a whole industry arising.

A few weeks ago, all the land claimants that have reached agreements in the last 20 years or 30 years came together to deal with the problem of implementation. The federal government is simply not coming through in implementing the agreements.

Can you say or do anything that would provide encouragement to those people? Your enthusiasm and honesty is so positive, and if we could lend that kind of attitude and encouragement to those people, we would be doing our country and the First Nations a lot of good.

Mr. Strahl: Thank you, senator. I know this committee has done good work on implementation issues generally. I will be responding to your report shortly and I hope to address this issue more fulsomely at that time.

Soon after I got this job, it became apparent to me — I am not picking on any party now — that Canada needed to do a better job on implementation. There is consensus on that. I know that. We are taking steps, both internally and with a whole-of-government approach, to try to do a better job.

In fairness to the government — and I am just talking about the government writ large — implementation of self-government agreements is a relatively new matter in Canada. This is, of course, the oldest one. There was very little policy and no experience that guided this agreement in the early days. Understandably, people were feeling their way, without

fonctions qu'elle assume depuis un certain nombre d'années. À ma connaissance, il n'y a aucun aspect spécifique à l'Administration régionale crie.

Lors de mes discussions avec Bill Namagoose et d'autres représentants cris, j'ai appris qu'il y avait une structure pour élire en bonne et due forme non seulement les représentants au niveau du Grand Conseil mais aussi les membres de l'organe administratif, qui est l'Administration régionale crie. Je crois qu'il y a dans ces comités et organisations des dispositions qui protègent les intérêts de tous les citoyens. C'est ce qu'ils faisaient et ils continueront de le faire.

Le président : Si j'ai bien compris, le projet de loi C-28 ne traite aucunement du choix des dirigeants. Ma très compétente assistante, Mary Hurley, me l'a fait remarquer.

Le sénateur Sibbeston : Bonjour, monsieur le ministre.

C'est certainement un grand jour pour les Cris et les Naskapis. En écoutant vos propos, je me suis senti rempli d'optimisme et enthousiasme. Il me semble que si l'on mettait autant d'énergie à encourager tous les aspects des négociations et les relations avec les Premières nations, le Canada serait un meilleur pays, et sa population serait plus heureuse.

La mise en œuvre des ententes de règlement de revendications territoriales, des accords comme celui-là, semble avoir donné naissance à toute une industrie. Toute la population accueille très favorablement ces ententes, mais lorsque vient le temps de les mettre en œuvre, les difficultés surgissent. Maintenant, les aspects historiques entrent en compte, et toute une industrie voit le jour.

Il y a quelques semaines, tous les groupes dont les revendications territoriales ont été réglées au moyen d'ententes au cours des 20 ou 30 dernières années se sont réunis pour discuter du problème de la mise en œuvre. Le gouvernement fédéral n'arrive tout simplement pas à mettre les ententes en œuvre.

Pouvez-vous dire ou faire quelque chose pour encourager ces gens? Votre enthousiasme et votre honnêteté sont rafraîchissants, et si nous pouvions communiquer cette attitude et ces encouragements à ces personnes, nous aiderions beaucoup notre pays et les Premières nations.

M. Strahl : Merci, sénateur. Je sais que votre comité a fait de l'excellent travail dans les dossiers de la mise en œuvre en général. Je répondrai sous peu à votre rapport et j'espère pouvoir alors traiter de ces questions plus en détail.

Peu de temps après être entré en fonction, je me suis rendu compte — et je ne vise aucun parti en particulier — que le Canada devait faire mieux en matière de mise en œuvre. Il y a un consensus à ce sujet, je le sais. Nous prenons des mesures, à l'interne et au niveau pangouvernemental, pour essayer d'obtenir de meilleurs résultats.

Il faut rendre justice au gouvernement — et je parle du gouvernement en général —, la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale est un secteur d'activité relativement récent au Canada. Celle-ci est évidemment la plus ancienne. Au tout début, il n'y avait guère de politiques et aucune expérience pour guider les travaux relatifs à cette entente.

guidance, without precedent and without any idea of where it was going to land, so there were obviously mistakes made and a lot of hand-wringing and non-action while we tried to figure it out.

Évidemment, les intéressés essayaient de se débrouiller, sans conseil, sans précédent, sans aucunement savoir ce qui allait se passer, alors bien sûr des erreurs ont été commises, il y a eu beaucoup d'hésitation et d'inaction pendant que nous essayions de trouver des solutions.

That being said, what I think we have in this agreement are signs that we actually can get it right. Although it takes time, and renewals of these agreements are difficult and the finance negotiations are tough, the government is getting better at it and our officials have a better understanding of it.

Cela dit, je crois que cette entente est une indication que nous pouvons effectivement réussir. Il faut évidemment du temps; il est difficile de renouveler les ententes et les négociations financières sont épineuses, mais le gouvernement s'en tire de mieux en mieux et nos fonctionnaires comprennent mieux la question.

As you can see in this agreement, matters such as how to mediate disputes are now codified and we can understand how we will move ahead. As we already discussed regarding self-government, or whatever different agreements we might have, people understand the need for steady progression. The issues on the table regarding renewal of financial arrangements do not surprise anyone anymore. It used to be that after six or eight years of self-government, First Nations or Aboriginal people would come to us and say: No one saw this coming, but do you realize now expensive it is to do this part? It is like a light bulb came on.

Comme le montre cette entente, des questions comme la façon de régler les différends par la médiation sont maintenant codifiées, et nous comprenons comment nous pourrons progresser. Nous l'avons déjà dit au sujet de l'autonomie gouvernementale ou des diverses ententes qui existent : les gens comprennent qu'il faut progresser constamment. Les questions à régler au sujet du renouvellement des ententes financières n'étonnent plus personne. Autrefois, après six ou huit ans d'autonomie gouvernementale, les Premières nations ou les peuples autochtones revenaient nous dire : personne ne s'y attendait, mais savez-vous ce qu'il en coûte de faire ceci? Et tout à coup, nous comprenions.

We are getting better at this and we have come to realize that many more departments are involved in successful agreements. Other departments will deal with procurement opportunities, business relationships, economic development policy, HRSDC and the training dollars that might go into capacity building. At times, it has been necessary to involve provincial and other levels of government.

Nous nous améliorons dans ce domaine, nous sommes maintenant conscients que de nombreux autres ministères interviennent dans les ententes qui donnent de bons résultats. Les occasions d'approvisionnement, les relations d'affaires, la politique de développement économique sont des questions qui peuvent relever d'autres ministères; RHDCC et les fonds de formation peuvent s'attaquer au renforcement des capacités. Parfois, il faut aussi faire appel aux gouvernements provinciaux et à d'autres ordres de gouvernement.

What I hope for in this bill is that it shows people that we can get it right. I think, frankly, that the bill does show that we can get it right, and I know your next witnesses will be able to talk about this. The implementation is important. We need to do a better job, and we have already said that is of key importance. Increasingly, it is a whole-of-government approach as opposed to simply one minister's or one department's role. It is something we must all do.

J'espère que ce projet de loi montrera aux gens que nous pouvons réussir. Je suis convaincu que le projet de loi montre que nous pouvons bien faire les choses, et je sais que vos prochains témoins pourront vous en parler. La mise en œuvre est un aspect important. Nous devons mieux nous en tirer, nous avons déjà affirmé que cela était d'une importance vitale. De plus en plus, nous adoptons une approche pangouvernementale plutôt que de confier la responsabilité à un seul ministre ou ministère. Nous devons tous mettre l'épaule à la roue.

Senator Sibbeston: I appreciate your response. I have been a minister in government, and I know that as a minister, sometimes you need to get involved in the department. I encourage you to do that, because you have a whole civil service; you have 4,000 or 5,000 people across the river who work for Indian Affairs and Northern Development, and they are all doing their job. Sometimes you can have a big influence on them just by telling them that you want things done.

Le sénateur Sibbeston : Je vous remercie de cette réponse. J'ai moi aussi été ministre, je sais qu'un ministre doit parfois s'engager dans son ministère. Je vous encourage à le faire, parce que vous avez toute une fonction publique derrière vous, vous avez 4 000 ou 5 000 fonctionnaires, de l'autre côté du pont, à Affaires indiennes et du Nord Canada, et ils font tous leur travail. Parfois, vous pouvez exercer sur eux une grande influence simplement en leur disant que vous voulez des résultats.

It seems to me that at your level, oftentimes, between rational people, there is no difficulty, but sometimes it becomes difficult with department officials. I encourage you to walk through the department, spend a day there, and tell everyone that you want them to do a good job and get things done. Can you bring that spirit and enthusiasm to your department so that things can get

Il me semble qu'à votre niveau, souvent, entre gens raisonnables, tout se passe bien, mais la difficulté vient parfois des fonctionnaires. Je vous encourage à parcourir votre ministère, passez-y un jour ou deux, dites à chacun que vous voulez qu'il fasse du bon travail et qu'il obtienne des résultats. Pouvez-vous communiquer cet esprit et cet enthousiasme à tout votre ministère

done? There is a feeling that there is just a hiatus and nothing gets done and there is a big bureaucracy. They need motivation, encouragement, and initiative from you.

pour que l'on arrive à quelque chose? On a le sentiment qu'il y a un hiatus et que rien ne se fait; c'est une grande bureaucratie. Il faut motiver, encourager, orienter.

Mr. Strahl: I appreciate the comments. I think we are attempting to do that. In a sense, it is almost ironic. Some would argue this is one of the more complex bureaucracies and ministries, and yet, thanks to the work of the standing committee in the House of Commons and this committee, we have actually been able to plough through more legislation with more evidence of cooperation than many other committees that you would think would have pushed ahead. I am not picking on other committees, but I do think we have actually established the fact that this is not really a partisan issue. We all want to try to get good things done, and it is a tribute in both chambers that people have put partisanship aside and asked what they can do for the common good. I agree that spirit has to be pervasive.

M. Strahl : Je vous remercie de ces commentaires. Je crois que c'est ce que nous essayons de faire. En un sens, c'est presque ironique. Certains diraient que c'est l'un des ministères ou l'une des bureaucraties les plus complexes, mais pourtant, grâce au travail du comité permanent de la Chambre des communes et au travail de votre comité, nous avons réussi à étudier plus de textes législatifs dans un meilleur esprit de collaboration que bien d'autres comités qui, pourtant, semblaient pleins de promesses. Je ne fais pas de reproches aux autres comités, mais je pense que nous avons prouvé que l'appartenance à un parti ne faisait aucune différence dans ce dossier. Nous voulons tous obtenir des résultats, et ce, dans les deux chambres; les députés et les sénateurs ont mis leur partisanerie de côté et ils se sont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour le bien commun. Je suis d'accord, il faut cultiver cet esprit de coopération.

Senator Lang: I want to look at the financial aspect of the bill. Canadians are making a significant contribution here of $1.4 billion. Does this in part replace some of the financial commitments that the Department of Indian Affairs presently exercises, or is this over and above the ongoing annual commitment by the department as far as the various programs the Department of Indian Affairs provides?

Le sénateur Lang : J'aimerais examiner les aspects financiers du projet de loi. Les Canadiens font une contribution importante ici, 1,4 milliard de dollars. Est-ce que cela remplace une partie des engagements financiers actuels du ministère des Affaires indiennes ou est-ce que ce montant s'ajoutera à l'engagement annuel permanent du ministère au titre des divers programmes exécutés par Affaires indiennes?

Mr. Strahl: The settlement allows the self-governing or the increasingly self-governing First Nations to retain more and more control over the things that are important to their quality of life. I mentioned some of them that would typically in other areas be managed by my department more directly. This allows the Cree either regional authority or local governments to look after that and deliver better services for a better price to more people. I think it is landing in a good spot.

M. Strahl : Le règlement permet à une Première nation en régime d'autonomie gouvernementale ou sur la voie de l'autonomie gouvernementale d'exercer de plus en plus de contrôle sur les aspects qui compte le plus pour sa qualité de vie. J'en ai mentionné quelques-uns qui, dans d'autres secteurs, seraient en principe gérés plus directement par le ministère. De la sorte, les Cris, l'Administration régionale ou les gouvernements locaux peuvent s'acquitter de ces responsabilités et offrir de meilleurs services à meilleur prix à plus de gens. Je crois que cela est positif.

This bill, once it is passed and receives Royal Assent, will allow for the transfer of $100 million to complete the portion that will allow the regional authority to do its work and extend many of those self-governing provisions that are not currently available to them. It will allow for more local autonomy and delivery of services in the areas charted out.

Lorsque le projet de loi aura été adopté et qu'il aura reçu la sanction royale, un montant de 100 millions de dollars sera transféré pour réaliser la partie habilitant l'administration régionale à faire son travail et élargissant nombre des dispositions sur l'autonomie gouvernementale, qui ne s'appliquent pas à elle à l'heure actuelle. Le projet de loi prévoit une autonomie locale accrue et l'exécution de services dans les domaines désignés.

There is more work to do, and on the governance side, we are working hand in hand with our negotiators toward that, but this allows the independence of the Cree, both the regional authority and the Cree local governments to do their work. I am always delighted when that work gets done and I get a report about it rather than having to deal with directly.

Il reste encore du travail à abattre, et du côté de la gouvernance, nous travaillons en étroite collaboration avec nos négociateurs, mais ce projet de loi donne plus de latitude aux Cris, à l'administration régionale et aux gouvernements locaux des Cris pour faire leur travail. Je suis toujours ravi lorsque le travail se fait et que je lis des rapports à ce sujet plutôt que de devoir intervenir directement.

Senator Lang: I am sure you do, Minister Strahl. I want to go back into the financial commitment that Canadians are making to make this work. I am not quite clear in my mind whether the

Le sénateur Lang : Je n'en doute pas, monsieur le ministre. Je veux revenir à l'engagement financier que prennent les Canadiens pour faire ce travail. Je ne comprends pas bien si cette somme de

$1.4 billion is over and above our normal financial agreements or if it replaces a number of our financial agreements that we presently have in place with the First Nations in that area.

Mr. Strahl: When it comes to the estimates, you will see that the money for last year and this year is over and above our regular spending, if you will. This is a settlement that has been negotiated and respects the different roles of the government, and of course there is a significant cash component with that. It does replace what we would normally do day-to-day, but I want to give assurances to other First Nations that this does not come out of their pocket. We do not rob Peter to pay Paul. This extraordinary expenditure settles a long-standing negotiation, puts longstanding litigation aide, and allows the Cree authority to exercise what would previously have been done under the Indian Act or under my department.

It does replace it, but it does not take away from other spending on First Nation and Aboriginal issues. It is an extraordinary expenditure that was added to rather than taken from someone else.

Senator Lang: I have a further question on the $1 billion to be transferred. Is that to be transferred after the governance act is in place?

Mr. Strahl: That has already been done. This bill will allow us to transfer the final $100 million that is part and parcel of the Cree Regional Authority responsibilities, but the other monies have already gone through the estimates process and it has all been done. This is kind of the icing on the cake.

Senator Dyck: Good morning. This bill gives more power to the regional band councils. In this bill, is there a provision with regard to defining who is and who is not a band member in terms of elections for band council? I ask this is with regard to the recent *McIvor* case in B.C, which will likely bring changes coming forward in the Indian Act. Do the regional bands have authority now to determine who can and cannot vote?

Mr. Strahl: The *McIvor* decision is significant, as you have detailed, and we have already announced that our government is not intending to appeal the decision. I believe Ms. McIvor herself has appealed it now, although we do not know what the Supreme Court will do with that leave to appeal. We will have to wait for them to deal with it.

The issue of status and inequities that the court addressed between the descendents of Aboriginal women and non-Aboriginal partnerships and so on will have to be dealt with, and will be proceeding with that. This bill does not change anything to do with the membership in the Cree communities. It is silent on that.

1,4 milliard de dollars s'ajoute aux ententes financières régulières ou si elle remplace un certain nombre d'ententes financières qui sont actuellement en vigueur pour les Premières nations dans ce secteur.

M. Strahl : Dans les prévisions budgétaires, vous verrez que les fonds de l'an dernier et de cette année dépassent, pour ainsi dire, nos dépenses régulières. Le règlement qui a été négocié est conforme aux divers rôles du gouvernement et, évidemment, il prévoit un important paiement. Cette somme remplace ce que nous dépenserions normalement, au quotidien, mais je tiens à rassurer les autres Premières nations : cet argent ne proviendra pas de leur budget. Nous n'allons pas prendre à Pierre pour donner à Paul. Cette dépense extraordinaire vient clore des négociations entamées il y a longtemps, elle satisfait à des besoins de longue date en terme d'appui pour les litiges et elle permet à l'autorité crie d'exercer des responsabilités qui auparavant relevaient de la Loi sur les Indiens ou du ministère.

Ce montant remplace certaines allocations, mais il ne réduit en rien les autres dépenses consacrées aux Premières nations et aux dossiers autochtones. Pour effectuer cette dépense extraordinaire, nous avons préféré allouer des fonds supplémentaires plutôt que d'en prélever à d'autres postes budgétaires.

Le sénateur Lang : J'ai une autre question au sujet de ce milliard de dollars. Est-ce que l'argent sera transféré après l'adoption de la Loi sur la gouvernance?

M. Strahl : C'est déjà fait. Le projet de loi nous permet d'effectuer un dernier versement de 100 millions de dollars au titre des responsabilités de l'Administration régionale crie, mais le reste des fonds ont déjà été alloués dans le cadre du processus budgétaire, tout est terminé. C'est un peu comme la cerise sur le gâteau.

Le sénateur Dyck : Bonjour. Ce projet de loi donne plus de pouvoirs aux conseils de bande régionaux. Est-ce qu'il contient une disposition pour définir qui est et qui n'est pas membre d'une bande aux fins des élections au conseil de bande? Je pose cette question parce que je pense à la récente décision *McIvor*, en Colombie-Britannique, qui entraînera probablement des changements dans la Loi sur les Indiens. Est-ce que les bandes régionales ont maintenant le pouvoir de déterminer qui peut et ne peut pas voter?

M. Strahl : La décision *McIvor* est importante, comme vous l'avez dit, et nous avons déjà annoncé que notre gouvernement n'avait pas l'intention de la contester. Je crois que Mme McIvor elle-même en a déjà appelé de cette décision, mais nous ignorons ce que la Cour suprême fera de cette requête. Nous devons attendre qu'elle se prononce.

Le tribunal s'est penché notamment sur la question du statut et des inégalités qui intéresse les descendants de femmes autochtones et de pères non autochtones, et il faudra la régler. Nous allons nous y attaquer. Le projet de loi ne change rien à la façon de déterminer qui est membre des collectivités cries. Il n'en fait pas mention.

Marianne Kroes, Counsel, Indian and Northern Affairs Canada: The purpose of this bill is to give by-law making power to the Cree Regional Authority, as well as deal with the Oujé-Bougoumou band. It does not affect band membership.

Senator Dyck: It sounds like it gives more power to the band councils with respect to housing, but is it silent with regard to how the band would determine who gets a house in cases of marital breakdown? Certainly that is an issue within many communities. During marriage breakdown, there is a conflict, and provincial laws do not apply to what happens on a reserve. Will this in any way resolve any of those situations?

Ms. Kroes: No, it does not address those concerns and does not deal with the band councils per se but rather with the Cree Regional Authority which will oversee all nine bands.

Mr. Strahl: The issue of matrimonial property rights is something we are wrestling with. We have legislation before the house, and in that legislation we have made it clear that we hope First Nations will develop their own matrimonial property codes.

Without any interference from me, it allows First Nations to apply matrimonial property rights on their turf, and that is where we need to end up. I am concerned that there are, in many places in Canada, no laws that apply to matrimonial property in the event of marriage breakdown, and it is a gap that we need to address.

The Chair: Thank you, Mr. Minister. Senators, for clarification, in future negotiations leading to the governance agreement, issues like the Canadian Charter of Rights and Freedoms and intergovernmental dispute resolution mechanisms will all be dealt with prior to the signing of a governance agreement.

Mr. Minister, I thank you and your officials for presenting here this morning and answering the questions of our colleagues. We understand that you are pressed for time, but this is very important. I thank senators for their cooperation.

Honourable senators, before we begin with our new panel of witnesses, Senator Carstairs has a brief intervention.

Senator Carstairs: I am hopeful that the steering committee will agree that next week we can hear from individuals at Health Canada with respect to the H1N1 outbreak in St. Theresa Point. Twenty-one people have now been evacuated. Many of them are in intensive care and using most of the intensive care beds in Winnipeg, as I understand it. This will become a national problem. If we could have some updates, I would really appreciate it.

The Chair: Thank you, Senator Carstairs.

Marianne Kroes, avocate-conseil, Affaires indiennes et du Nord Canada : Le projet de loi donne à l'Administration régionale crie le pouvoir de prendre des règlements et il règle la question de la bande d'Oujé-Bougoumou. Il ne modifie en rien la composition de la bande.

Le sénateur Dyck : Il semble donner plus de pouvoir aux conseils de bande en matière de logement, mais il ne dit rien de la façon dont la bande devrait déterminer qui a droit à une maison en cas de dissolution d'un mariage. Cela constitue certainement un problème dans de nombreuses collectivités. Lors d'une séparation, il y a conflit, et les lois provinciales ne s'appliquent pas à ce qui se passe dans les réserves. Est-ce que le projet de loi règle d'une quelconque façon ces situations?

Mme Kroes : Non, il ne règle pas ces préoccupations et il ne porte pas sur les conseils de bande en tant que tels, mais plutôt sur l'Administration régionale crie, qui supervise les neuf bandes.

M. Strahl : La question des biens matrimoniaux est à l'étude. Nous avons présenté un texte de loi à la Chambre, et dans ce texte nous avons clairement indiqué que nous espérions que les Premières nations élaboreraient leurs propres codes concernant les biens matrimoniaux.

Sans aucune ingérence de ma part, il permet aux Premières nations d'appliquer des règles concernant les biens matrimoniaux sur leur territoire, et c'est ce que nous devons parvenir à faire. Je m'inquiète que dans de nombreux endroits au Canada il n'existe pas de lois applicables aux biens matrimoniaux en cas de dissolution d'un mariage, et c'est une lacune que nous devons corriger.

Le président : Merci, monsieur le ministre. Mesdames et messieurs les sénateurs, je veux apporter une précision. À l'avenir, lorsque des ententes sur la gouvernance seront négociées, les questions liées entre autres à la Charte canadienne des droits et libertés et aux mécanismes intergouvernementaux de règlement des différends seront toutes examinées avant que l'entente sur la gouvernance soit paraphée.

Monsieur le ministre, je vous remercie, vous et vos fonctionnaires, d'être venus ce matin pour répondre aux questions de mes collègues. Nous savons que vous avez un emploi du temps chargé, mais c'était très important. Je remercie également les sénateurs de leur collaboration.

Honorables sénateurs, avant que nos prochains témoins ne s'avancent, le sénateur Carstairs veut faire un commentaire.

Le sénateur Carstairs : J'espère que le comité de direction nous autorisera à entendre, la semaine prochaine, des représentants de Santé Canada au sujet des flambées de grippe H1N1 à St. Theresa Point. Vingt et une personnes ont été évacuées jusqu'à maintenant. Nombre d'entre elles sont aux soins intensifs et occupent la majorité des lits réservés aux soins intensifs à Winnipeg, si j'ai bien compris la situation. Le problème deviendra d'envergure nationale. Il serait bon d'être mis au courant, cela nous aiderait vraiment.

Le président : Merci, sénateur Carstairs.

We now have before us the main stakeholders in Bill C-28. First representing the Grand Council of the Crees, Grand Chief Matthew Mukash; Bill Namagoose, Executive Director; Pierre Pilote, Legal Counsel; Denis Blanchette, Legal Counsel; and Brian Craik, Director of Federal Relations. Representing Oujé-Bougoumou is Paul Wertman, Advisor.

Matthew Mukash, Grand Chief, Grand Council of the Crees: Thank you, Mr. Chair. I thank the members for this opportunity to speak in favour of Bill C-28. We are delighted that Bill C-28 received all-party support in the House of Commons on May 7 of this year and that it has also been favourably received by the members of the Senate.

The amendments contained in this proposed legislation comply with those that were agreed would be recommended in the 2008 Canada-Cree New Relationship Agreement. The amendments will also put the Cree community of Oujé-Bougoumou on the same footing as other Cree communities with respect to local governance, as was agreed to with both Quebec and Canada. The amendments will bring about an evolution of Cree governance structure from those originally recognized and agreed to in the 1975 James Bay and Northern Quebec Agreement.

I will not repeat the whole of our submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development but I will present a brief summary of what was said there.

The community of Oujé-Bougoumou was dispersed by mining development prior to the 1970s. This fact was not resolved in the James Bay and Northern Quebec Agreement. However, at that time, we did receive commitment from Quebec for its reconstitution.

The discussions, which were eventually agreed to, brought about the Oujé-Bougoumou and Quebec agreement of 1989 and the Oujé-Bougoumou/Canada Agreement of 1992. Both agreements dealt with the construction of the community of Oujé-Bougoumou and provided for the integration of the Crees of Oujé-Bougoumou into the James Bay and Northern Quebec Agreement.

The Oujé-Bougoumou agreement with Canada called for amendments to the Cree-Naskapi (of Quebec) Act respecting them. However, several issues remained outstanding and, in 1993, the Crees of Oujé-Bougoumou instituted distinct legal actions against both Quebec and Canada respecting their Aboriginal rights and land claims for damages from the forced relocations. These claims with respect to Quebec were resolved in the La Paix des Braves agreement signed in 2002. An out-of-court settlement was reached with Canada in 2008 pursuant to the Canada-Cree New Relationship Agreement.

Bill C-28 resolves Canada's commitment for inclusion of Oujé-Bougoumou in the Cree-Naskapi (of Quebec) Act. The James Bay and Northern Quebec Agreement called for the Cree Regional

Nous accueillons maintenant les principaux promoteurs du projet de loi C-28. Premièrement, voici les représentants du Grand Conseil des Cris : le grand chef Matthew Mukash, le directeur exécutif Bill Namagoose, les conseillers juridiques Pierre Pilote et Denis Blanchette, et le directeur des Relations fédérales Brian Craik. M. Paul Wertman, conseiller, représente la bande d'Oujé-Bougoumou.

Matthew Mukash, grand chef, Grand Conseil des Cris : Merci, monsieur le président. Je remercie les membres de me donner l'occasion de parler en faveur du projet de loi C-28. Nous sommes ravis de constater que le projet de loi C-28 a reçu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes le 7 mai et qu'il a également été bien accueilli par les membres du Sénat.

La législation proposée contient des modifications qui sont conformes à celles qu'il a été convenu de recommander dans l'Entente de 2008 concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris. Ces modifications permettront également à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou d'être sur un pied d'égalité avec les autres communautés cries en termes de gouvernance locale, tel qu'il a été convenu entre le Canada et le Québec, puis de faire progresser les structures de gouvernance crie au-delà de celles qui avaient été reconnues et acceptées à l'origine dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975.

Je ne répéterai pas l'intégralité de notre présentation devant le Comité permanent des affaires autochtones, mais résumerai plutôt les commentaires qui y ont été formulés.

La communauté d'Oujé-Bougoumou a été dispersée en raison d'activités de mise en valeur minière exécutées avant les années 1970. La Convention de la Baie James et du Nord québécois n'est pas parvenue à régler cette situation. À l'époque, toutefois, nous avons bien reçu de la part du Québec des engagements visant à reconstituer la communauté.

Les pourparlers se sont finalement soldés par un accord concrétisé dans l'entente Oujé-Bougoumou/Québec de 1989 et l'entente Oujé-Bougoumou/Canada de 1992. Ces deux ententes traitaient de la construction de la communauté d'Oujé-Bougoumou et prévoyaient l'intégration des Cris d'Oujé-Bougoumou dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

L'entente Oujé-Bougoumou conclue avec le Canada exigeait des modifications à la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec concernant ces derniers. Toutefois, plusieurs questions à débattre sont demeurées en suspens et, en 1993, les Cris d'Oujé-Bougoumou ont intenté des poursuites juridiques distinctes contre le Québec et le Canada concernant leurs droits ancestraux et ils ont demandé des dommages-intérêts pour leur relocalisation forcée. Ces demandes, en ce qui touche le Québec, ont été satisfaites grâce à la Paix des braves, une entente signée en 2002. Un règlement hors cours a été conclu avec le Canada en 2008 aux termes de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris.

Le projet de loi C-28 permet au Canada de respecter son engagement d'inclure la collectivité d'Oujé-Bougoumou dans la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. La Convention de la

Authority to be set up under provincial legislation. It oversees certain Cree responsibilities in respect to Cree involvement in regional governance and in regard to matters delegated to it by the Cree communities.

Baie James et du Nord québécois prévoyait l'établissement de l'Administration régionale crie en vertu de la législation provinciale. Celle-ci supervise certaines responsabilités cries relevant de la participation crie à la gouvernance régionale ainsi que certaines questions qui lui ont été déléguées par les communautés cries.

Section 9 of the James Bay and Northern Quebec Agreement also provided for the incorporation of the Cree communities in federal legislation, distinct from the Indian Act. The resulting Cree-Naskapi (of Quebec) Act, passed in 1984, was the first local self-government legislation for Aboriginal peoples in Canada. After adoption of the act and to the present day, the Grand Council of the Crees and the Cree Regional Authority have acted as the forum for the concerted implementation of the act by the Crees.

Le chapitre 9 la Convention de la Baie James et du Nord québécois prévoyait également l'intégration des communautés cries dans la législation fédérale, distinctement de la Loi sur les Indiens. La loi qui est née de ce processus, soit la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec adoptée en 1984, a été la première législation locale sur l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones du Canada. Après l'adoption de cette loi et jusqu'à ce jour, le Grand Conseil des Cris/Administration régionale crie a joué le rôle de forum pour la mise en œuvre concertée de cette loi par les Cris.

While the act opened the door for the assumption by the Cree communities of certain responsibilities concerning their development, there were still many aspects of James Bay and Northern Quebec Agreement that had not been implemented by Quebec and Canada.

Bien que la loi ait ouvert la porte à la prise en charge, par les communautés cries, de nouvelles responsabilités concernant leur développement, plusieurs aspects de la Convention de la Baie James et du Nord québécois n'avaient pas été mis en œuvre par le Québec et le Canada.

It was the announcement by Quebec in 1989 of its intent to build further hydroelectric projects in the territory that sparked the Crees, in 1999, to go to court against Canada and Quebec seeking to stop the proposed development and seeking full implementation of the James Bay agreement. Without going into the details of the Cree fight, suffice it to say that in 2002, the Quebec-Cree New Relationship Agreement settled certain legal disputes between the Crees and Quebec.

L'annonce par le Québec en 1989 de son intention de construire d'autres projets de centrale hydroélectrique dans le Territoire a incité les Cris à instituer contre le Canada et le Québec, au cours de la même année, une poursuite judiciaire visant à faire cesser les développements proposés et à faire appliquer l'intégralité des dispositions de la Convention de la Baie James. Sans aller dans les détails de la lutte menée par les Cris, il suffit de dire qu'en 2002, la convention concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris a réglé certains différends légaux entre les Cris et le Québec.

Under the agreement, the Cree assumed responsibility for certain of Quebec's obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement of 1975, and Quebec committed to provide funding related to this for a period of 50 years. This largely resolved the lack of congruity between Quebec's programs and the priorities of the Crees, which had largely been the cost of legal disputes.

En rapport avec cette entente, les Cris ont pris en charge des responsabilités inhérentes à certaines obligations du Québec en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 et le Québec s'est engagé à fournir le financement y étant associé pendant une période de 50 ans. Ces mesures ont grandement réduit le manque de cohérence entre les programmes du Québec et les priorités des Cris, qui étaient en grande partie la cause des conflits juridiques.

When Canada and the Crees entered into out-of-court discussions from 2005 to 2008, this model of devolving to the Crees certain of the obligations of Canada that were in dispute was found to be adaptable to many of the issues between the parties. However, Canada went further in accepting the Cree view that it was time once again for another step in the evolution of Cree governance structures and responsibilities.

Lorsque le Canada et les Cris ont entamé des pourparlers hors cours de 2005 à 2008, il a été constaté que ce modèle visant à transférer aux Cris certaines priorités relatives à certaines des obligations du Canada qui suscitaient les différends pouvait être adapté aux problèmes à régler entre les parties. Toutefois, le Canada est allé encore plus loin en acceptant la vision des Cris selon laquelle le temps était venu de franchir une autre étape dans l'évolution des structures et des responsabilités de gouvernance des Cris.

In the 2008 agreement, Canada accepted that the Cree Nation needed structures of government at a regional level to better serve the needs of the Crees. Canada also committed to negotiate with us an agreement that would call for federal legislation for a Cree Nation government, with powers and authorities beyond the scope of the Cree-Naskapi (of Quebec) Act. Because we signed the agreement in 2008, it calls for interim measures to be instituted

Dans l'entente de 2008, Le Canada a reconnu que la Nation crie avait besoin de structures de gouvernement à l'échelon régional pour mieux répondre aux besoins des Cris. Le Canada s'est également engagé à négocier avec nous une entente qui préconiserait une législation fédérale conférant à un gouvernent de la Nation crie des compétences et des pouvoirs allant au-delà de la portée de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

through amendments to the Cree-Naskapi (of Quebec) Act to recognize the Cree Regional Authority with powers required to assume immediately certain obligations of Canada to the Crees.

Puisque nous avons signé l'Entente en 2008, certaines mesures provisoires doivent être mises en place par voie de modifications à la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec en vue de reconnaître à l'Administration régionale crie les pouvoirs dont elle a besoin pour prendre immédiatement en charge certaines obligations du Canada envers les Cris.

In brief, the phase 1 amendments call for the recognition in law of the following powers of the CRA: First, to pass bylaws that have force in the Cree communities, and to provide for their public availability; and second, to provide for the passage of standards that exceed federal and provincial standards. These bylaws would include essential sanitation services, housing, buildings used for regional governance and fire departments under the protection of the environment, including natural resources; third, to manage funding and assets; fourth, to promote the welfare of the Crees and the Cree bands; fifth, to preserve Cree culture, values and traditions; sixth, to assume certain federal responsibilities as may be agreed to; and seventh, to empower the Innu police force on Category 1 lands.

En résumé, les modifications de la première phase exigent la reconnaissance juridique des pouvoirs suivants de l'Administration régionale crie : premièrement, adopter des règlements administratifs ayant force de loi dans les communautés cries et assurer que le public puisse y avoir accès; deuxièmement, permettre l'adoption de normes qui sont supérieures aux normes fédérales et provinciales. Ces règlements incluraient les éléments suivants : les installations essentielles d'hygiène, le logement, les bâtiments utilisés à des fins de gouvernance régionale, les services anti-incendie et la protection de l'environnement, y compris des ressources naturelles; troisièmement, gérer le financement et les actifs; quatrièmement, promouvoir le bien-être des Cris et des bandes cries; cinquièmement, préserver la culture, les valeurs et la tradition cries; sixièmement, assumer certaines responsabilités fédérales dont il peut être convenu; septièmement, habiliter les forces policières Eeyou-Eenou sur les terres de catégorie 1.

The amendment calls for Canada to consult the Crees on the amendments, which it has done. The requirements of the agreement are met by the proposed amendments once they are passed into law.

Aux termes de la convention, le Canada doit consulter les Cris sur les modifications, ce qu'il a fait. Les modifications proposées, une fois adoptées, satisferont aux exigences de la convention.

We commend the representatives of the Department of Justice for the courteous and insightful manner in which they carried out their consultations with us. Moreover, both Canada and the Crees have consulted the Inuit through their representative organization, Makivik Corporation. Also, both parties have consulted the Naskapi bands. From both the Inuit and the Naskapi bands, we received assurances that they accept and do not object to the amendments, and that their rights are rendered safe and untouched by them.

Nous félicitons les représentants du ministère de la Justice pour la manière courtoise et pertinente avec laquelle ils ont mené les consultations avec nous. De plus, tant le Canada que les Cris ont consulté les Inuits par l'entremise de leur organisme représentatif, Société Makivik, et les deux parties ont également consulté la bande naskapie. Nous avons reçu l'assurance, de la part des Inuits et de la bande naskapie, qu'ils acceptaient les modifications, ne s'y objectaient pas et considéraient que leurs droits s'en trouvaient ainsi protégés, sans qu'il leur soit porté atteinte.

The Cree and the Naskapi have called for technical amendments to be made to the Cree-Naskapi (of Quebec) Act. Such amendments were identified soon after the act was passed in 1984. The federal Cree-Naskapi commission has called over the years for these amendments to be made. We have discussed these with the commission and the Naskapi and we have agreed that a list of proposed amendments will be reviewed for inclusion in the next round of amendments to the act to be made within three to five years, when more comprehensive legislation is proposed to Parliament on Cree governance.

Les Cris et les Naskapis ont demandé que d'autres modifications d'ordre technique soient apportées à la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. Ces modifications ont été signalées dès l'adoption de la loi en 1984 et la Commission crie-naskapie fédérale demande leur mise en œuvre depuis des années. À la suite de pourparlers conduits avec la Commission et les Naskapis, nous avons convenu que la liste des modifications proposées serait examinée en vue d'être intégrée à la prochaine série de modifications à la loi devant être apportées d'ici trois à cinq ans, lorsqu'une législation plus exhaustive sur la gouvernance crie sera proposée au Parlement.

Chapter 3 of the 2008 Canada-Cree New Relationship Agreement calls for the amendment contained in Bill C-28 to be made. Then, a phase 2 process of negotiations will commence that will lead to the more comprehensive legislation on Cree governance, which would be proposed to Parliament in three to five years.

Le chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris conclue en 2008 prévoit la mise en œuvre des modifications contenues dans le projet de loi C-28. Par la suite, un processus de négociation de phase 2 sera lancé pour mener à la proposition d'une législation plus exhaustive sur la gouvernance crie devant le Parlement d'ici trois à cinq ans.

The 2008 agreement states:

> Such negotiations, if successful, would expand Cree Nation governance beyond the Cree-Naskapi (Quebec) Act powers by establishing the structures and powers of the Cree Nation Government and the relations of such government with Cree bands and federal and provincial governments.

The amendments before you today in Bill C-28 accomplish Part I of this program. The discussions on Part II are just beginning, with the involvement of Canada, Quebec and the Crees.

The Chair: Colleagues, for 16 years, I have been on this committee and the Cree-Naskapi have been in my office many times on the question of implementation. It is encouraging to see them here today taking the first step. It is good that they recognize the contributions of the Department of Justice. This is one of the few times that we have heard praise for the department, which is really encouraging, because it has often been considered one of the stumbling blocks.

Senator Brazeau: I will ask you the same question I asked the minister earlier. From your vantage point, what do you believe led to the success of the negotiation process in the model that was utilized by the Government of Canada and yourselves?

Mr. Mukash: I do not want to repeat what the minister said earlier, but I think it was the will of the negotiators to work together and to follow the principles that we have always followed, which is to always try and work with the governments, Canada and Quebec, as best we can.

The Cree Nation has come a long way. There have been many stumbling blocks to creating this kind of relationship. We have gone to court and have been in court for the longest time. However, at some point, there was a decision made by the Cree Nation that it is now time to establish a good working relationship with both Canada and Quebec. It was a vision of our elders that it should happen and that is what we follow.

I want to thank the federal negotiators who did a good job listening to the people. I know that the former negotiators went into the communities to consult with the people. They went into their houses and attended events. If you mean business, that is the way to deal with our people, face to face.

Of course, there is the work of our negotiator Bill Namagoose. He has been in this game for many decades and knows what it is all about. I commend him for the work he has done.

Senator Brazeau: I mentioned earlier that I saw this as a real stepping-stone towards a true self-government agreement in the future. More important, do you view that as a bridge to self-government in the future?

Mr. Mukash: Certainly. As the minister said, every Aboriginal community in Canada is different. The Cree Nation is a good example of an Aboriginal group that has come a long way. We

L'entente de 2008 stipule ce qui suit :

> De telles négociations, si elles réussissent, étendront la gouvernance de la nation crie au-delà des pouvoirs prévus par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec en établissant les structures et les pouvoirs d'un gouvernement de la Nation crie et les rapports d'un tel gouvernement avec les bandes cries et les gouvernements fédéral et provincial.

Les modifications du projet de loi C-28 qui vous sont soumises aujourd'hui visent à réaliser la partie 1 de ce programme. Les pourparlers dont il est question à la partie 2 viennent tout juste d'être entamés, avec la participation du Canada, du Québec et des Cris.

Le président : Chers collègues, je siège au comité depuis 16 ans, et les Cris et les Naskapis ont souvent visité mon bureau pour discuter de la mise en œuvre. Il est encourageant de les voir ici aujourd'hui parler de la première étape. Il est bon qu'ils reconnaissent les contributions du ministère de la Justice. Nous n'entendons pas souvent louanger ce ministère, et cela est vraiment très encourageant, parce qu'il est souvent considéré comme un obstacle.

Le sénateur Brazeau : Je vais vous poser la question que je viens de poser au ministre. D'après vous, qu'est-ce qui explique la réussite du processus de négociation dans le modèle que vous et le gouvernement du Canada avez utilisé?

M. Mukash : Je ne veux pas répéter ce qu'a dit le ministre, mais je crois que c'est la volonté des négociateurs de collaborer et de suivre les principes que nous avons toujours suivis, c'est-à-dire de toujours travailler avec les gouvernements, le Canada et le Québec, de notre mieux.

La nation crie a fait bien du chemin. Il a fallu surmonter de nombreux obstacles pour établir ces relations. Nous nous sommes adressés aux tribunaux, nos poursuites ont été les plus longues. Toutefois, à un certain point, la Nation crie a décidé qu'il était temps d'établir de saines relations de travail avec le Canada et avec le Québec. C'était la vision de nos aînés, c'est ce qu'ils voulaient et c'est ce que nous avons fait.

Je tiens à remercier les négociateurs fédéraux, qui ont fait un excellent travail pour écouter notre peuple. Je sais que les anciens négociateurs ont visité les collectivités pour consulter la population. Ils sont entrés dans les maisons, ils ont assisté à des manifestations. Si vous voulez vraiment agir, c'est la façon de composer avec notre peuple, face à face.

Évidemment, il y a aussi le travail de notre négociateur, Bill Namagoose. Il a des dizaines d'années d'expérience et il sait de quoi il retourne. Je le félicite de l'excellent travail qu'il a réalisé.

Le sénateur Brazeau : J'ai dit précédemment que je considérais qu'il s'agissait de la base nécessaire pour conclure ultérieurement une véritable entente sur l'autonomie gouvernementale. Plus important encore, est-ce que vous considérez qu'il s'agit d'un pont vers l'autonomie gouvernementale pour l'avenir?

M. Mukash : Certainement. Comme l'a dit le ministre, toutes les collectivités autochtones du Canada sont différentes. La nation crie est un bon exemple de groupe autochtone qui a fait

have had much time to think about where we want to go as a nation and where our place is within the larger society. We have determined that we must work with the larger society to establish a good relationship.

It is important for each First Nation to determine their situation, to understand their history and also to look to the future. We want an agreement that we can all live with. We have a very good relationship with the business community of our region. We have a good relationship with everyone.

With regard to government, no relationship is as rosy as it looks at the beginning, but we all understand that. We try to work as best we can to ensure that the terms of the treaty are respected. This model will certainly bring hope for other Aboriginal First Nations in Canada to follow.

Senator Brazeau: The Cree Regional Authority is a well-respected and well-established entity that represents the interests of the nine Cree communities. When we have such amendments to a bill that will change the landscape of some of these communities, obviously there must be buy-in and support from those nine communities.

Could you talk about how those nine communities ratified and supported the amendments to the act before us?

Mr. Mukash: We had to take into account that we have been calling for the implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement for well over three decades. We understood that many of our youth did not understand the agreement. They asked many questions at the beginning. We had to explain the JBNQA, the James Bay and Northern Quebec Agreement and we had to educate our people as to where this agreement came from.

When we arrived at the consultation stage, we invited people who were involved from the beginning to explain what the agreement stems from and the work we have done over the years.

As we always say, the agreement came about because of the vision of our elders, and the leaders who came after have carried that vision through. People understood that and saw that there was an opportunity to establish a good relationship, not only with Canada but also with Quebec. Let us not forget that we needed the support of Quebec to get this legislation through, and we are thankful to Premier Charest for fully supporting this agreement.

It took a lot of thinking and we had to develop a good strategy so that our people fully understood the implications of the agreement and that it has to do with treaty implementation. When people understood that, there was no trouble in getting the support from the population. Ninety per cent of voters came forward in the referendum to call for the acceptance of the agreement.

beaucoup de chemin. Nous avons eu amplement le temps de réfléchir à ce que nous voulions faire comme nation et à ce qu'était notre place dans la société en général. Nous avons décidé que nous devions collaborer avec la société majoritaire pour instaurer de bonnes relations.

Il est important que chaque Première nation détermine sa situation, comprenne son histoire et se tourne vers l'avenir. Nous voulons une entente adaptée à nos besoins. Nous entretenons d'excellentes relations avec les milieux d'affaires de notre région. Nous avons de bonnes relations avec tout le monde.

Quant au gouvernement, aucune relation n'est aussi harmonieuse qu'elle le paraît au début, mais nous comprenons tous cela. Nous essayons de travailler du mieux que nous le pouvons pour que les conditions du traité soient respectées. Ce modèle suscitera certainement des espoirs chez d'autres nations autochtones du Canada qui pourraient le suivre.

Le sénateur Brazeau : L'Administration régionale crie est une entité respectée et bien établie, qui défend les intérêts de neuf collectivités cries. Lorsque de telles modifications sont proposées dans un projet de loi, cela change le paysage de certaines de ces collectivités. Évidemment, il faut que ces neuf collectivités l'acceptent et l'appuient.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont les neuf collectivités ont ratifié et appuyé les amendements de la loi qui est devant nous?

M. Mukash : Nous avons dû tenir compte du fait que nous réclamions la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis plus de trois décennies. Nous savions que nombre de nos jeunes ne comprenaient pas la convention. Ils ont posé de nombreuses questions au début. Nous avons dû expliquer la CBJNQ, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et nous avons dû expliquer à notre population les origines de cette entente.

Lorsque nous sommes arrivés à l'étape de la consultation, nous avons invité les intervenants de la première heure à expliquer d'où venait la convention et le travail qui avait été réalisé au fil des ans.

Comme nous le disons toujours, la convention a pu être conclue grâce à la vision de nos aînés et grâce aux dirigeants qui sont venus après eux pour concrétiser cette vision. Les gens ont compris cela et ils ont vu qu'ils avaient ainsi l'occasion d'établir une bonne relation non seulement avec le Canada, mais aussi avec le Québec. Il ne faut pas oublier que nous avions besoin de l'appui du Québec pour que ce texte législatif soit adopté, et nous remercions le premier ministre Charest d'avoir appuyé sans réserve cette entente.

Il a fallu bien réfléchir, et nous avons dû élaborer une bonne stratégie pour que nos gens comprennent bien les conséquences de l'accord et le fait que cela concernait la mise en œuvre d'un traité. Lorsque la population l'a compris, nous n'avons eu aucune difficulté à obtenir son appui. Quatre-vingt-dix pour cent des électeurs ont participé au référendum pour demander que l'entente soit acceptée.

The Chair: Now we will hear from Senator Watt, one of the original signatories to this James Bay and Northern Quebec Agreement.

Senator Watt: This agreement has been a long time coming. I know the Crees have been trying to implement the James Bay agreement, unsuccessfully, for many years, especially the matters under federal jurisdiction, and I believe that matters under provincial jurisdiction have the same kind of reading.

You mentioned that 18 complementary agreements have been executed to date and that you have three new agreements that will change the policy establishing Category 1A land and the Oujé-Bougoumou Cree Nation becoming a part of the overall picture, which was left out during the negotiations due to technical difficulties, as the government normally terms it.

At the second stage of your negotiations with the Government of Canada regarding matters under federal jurisdiction, will women's issues be dealt with, issues such as membership and matrimonial property? I am not saying you have problems in that area, but I know that across the country, women's issues have been highlighted a number of times by various groups. You have always been able to find solutions. The people in the North never really have those kinds of difficulties with their women. Could you provide highlights on that issue?

Bill Namagoose, Executive Director, Grand Council of the Crees: Thank you for the question. Yes, we do anticipate that women's issues will be dealt with in the next part of our discussions. Of course, the agreement and the legislation will be brought to the Parliament of Canada for review after it has been ratified by the Cree and the negotiators, so there will be an opportunity then to discuss that issue.

We are not under the Indian Act anymore. We walked away from the Indian Act in 1984, and that resolved many of our internal issues. We do not have status Indians or non-status Indians in our communities. We have what we call Cree citizens or Cree beneficiaries. We have people, who have band numbers and are status Indians, and we still maintain the Indian Act list, and we have people who are non-status, but there is no distinction in the Cree communities in terms of delivery of services or participation in leadership and in the community. When we undergo the second stage of negotiations, we would like to resolve and modernize those gender issues, the same as everyone else.

Senator Watt: My second question has to do with access to clean water. Will that also be part of the second stage? I know that this will most likely remain under federal jurisdiction even if you assume administrative responsibilities. I do not think the

Le président : Écoutons maintenant le sénateur Watt, un des signataires originaux de cette Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Le sénateur Watt : Il a fallu bien du temps pour conclure cette entente. Je sais que les Cris ont vainement essayé pendant des années de mettre en œuvre la Convention de la Baie James, en particulier les questions de compétence fédérale, et je crois que les questions de compétence provinciale ont suscité le même genre de difficultés.

Vous avez mentionné que 18 ententes complémentaires ont été exécutées jusqu'à maintenant et que trois nouvelles ententes viendront modifier la politique établissant les terres de catégorie 1A et intégrer la nation crie d'Oujé-Bougoumou à l'ensemble, car cette nation n'a pu participer aux négociations en raison de problèmes techniques, selon une expression chère au gouvernement.

Pendant la deuxième phase de vos négociations avec le gouvernement du Canada au sujet des questions relevant du fédéral, est-ce que vous aborderez les questions féminines, des questions comme l'appartenance et les biens matrimoniaux? Je ne dis pas que vous avez des problèmes à cet égard, mais je sais que partout au pays les questions féminines ont souvent été mises de l'avant par divers groupes. Vous avez toujours été en mesure de trouver des solutions. Les habitants du Nord n'ont jamais véritablement éprouvé ce genre de problèmes en ce qui concerne les femmes. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette question?

Bill Namagoose, directeur exécutif, Grand Conseil des Cris : Merci de cette question. Oui, nous prévoyons que les questions féminines seront abordées pendant la prochaine étape de nos discussions. Évidemment, l'entente et la loi seront présentées au Parlement du Canada aux fins d'examen après leur ratification par les Cris et les négociateurs. Vous aurez donc l'occasion d'en discuter.

Nous ne sommes plus assujettis à la Loi sur les Indiens. Nous nous sommes émancipés de la Loi sur les Indiens en 1984, et cela a réglé un grand nombre de nos problèmes internes. Il n'y a pas d'Indiens inscrits ou d'Indiens non inscrits dans nos collectivités. Nous avons ce que nous appelons des citoyens cris ou des bénéficiaires cris. Nous avons des citoyens qui ont un numéro de bande et qui sont des Indiens inscrits, et nous tenons à jour la liste aux termes de la Loi sur les Indiens, et nous avons aussi des citoyens qui ne sont pas des Indiens inscrits, mais nous ne faisons pas de distinctions dans les collectivités cries aux fins de la prestation des services ou de la participation aux décisions et aux activités de la collectivité. Lorsque nous passerons à la deuxième étape des négociations, nous aimerions régler et moderniser ce genre de questions, comme tout le monde.

Le sénateur Watt : Ma deuxième question a trait à l'accès à l'eau potable. Est-ce que cela figurera aussi au programme de la deuxième étape? Je sais que la question demeurera probablement de compétence fédérale, même si vous assumez les responsabilités

Government of Canada is off the hook on the question of the need to set overall policy in regard to access to clean drinking water. Is my understanding correct on this?

administratives. Je ne crois pas que le gouvernement du Canada puisse se délester de ses responsabilités en ce qui concerne l'établissement d'une politique globale sur l'accès à l'eau potable. Est-ce que je comprends bien cette question?

Mr. Namagoose: In terms of clean water, the Cree have installed water and sewer systems since 1984. We have been managing them using provincial jurisdiction and legislation ever since. There is constant monitoring. We now have about 37 people certified to manage different parts of the water system in the Cree communities. They were trained by the Government of Quebec. We have a base of people who manage that, and it has been very well run. We have not had any contamination issues with respect to water for many years. We ran the Quebec standards and implemented them in terms of water and sanitation facilities in the Cree communities. We have exceeded those standards.

M. Namagoose : Pour ce qui est de l'eau potable, les Cris installent des systèmes d'adduction d'eau et des systèmes d'égout depuis 1984 et ils les gèrent en vertu de la loi provinciale. Nous exerçons une surveillance constante. Nous avons maintenant 37 personnes accréditées pour gérer diverses parties du système d'adduction d'eau dans les collectivités cries. Elles ont suivi la formation offerte par le gouvernement du Québec. Nous avons un bassin de personnes pour gérer cela, et tout se passe très bien. Nous n'avons pas eu de problèmes de contamination de l'eau depuis des années. Nous appliquons les normes québécoises et nous les mettons en œuvre dans les réseaux d'alimentation en eau et les systèmes d'assainissement des collectivités cries. Nous avons dépassé ces normes.

The bill before you will give us the statutory authority to exceed the provincial and federal standards, and we will certainly develop and implement drinking water standards with the new authority we will get in this new legislation. We will pursue that, but we need the bill and the statutory authority to do so. At the local level, we have been enforcing provincial standards. There are no contamination issues, and we hope to implement and build upon what we have done with the Province of Quebec with this new legislation at the regional level.

Le projet de loi que vous étudiez aujourd'hui nous donne l'autorité législative de dépasser les normes provinciales et fédérales, et nous allons certainement élaborer et mettre en œuvre des normes sur l'eau potable grâce à ce pouvoir que nous octroie la nouvelle loi. Nous travaillerons en ce sens, mais nous avons besoin pour ce faire du projet de loi et de l'autorisation législative. Au niveau local, nous avons appliqué les normes provinciales. Nous n'avons pas de problèmes de contamination et nous espérons, grâce à cette nouvelle loi, implanter et renforcer au niveau régional ce que nous avons fait avec la province de Québec.

Senator Lang: I have never been in your part of the world. I think it would be very interesting to go and have a look and see for myself.

Le sénateur Lang : Je n'ai jamais visité votre coin de pays, mais j'aimerais bien y aller pour voir tout cela moi-même.

I asked a question earlier of the minister on the financial transfer part of the agreement. I think it totals $1.4 billion. Is that prorated among the communities, or does that go to a development corporation, or will that be administered by your regional government once it is in place?

J'ai posé une question au ministre au sujet des transferts financiers liés à l'entente. Je crois que cela s'élève en tout à 1,4 milliard de dollars. Est-ce que ce montant est proportionnel aux populations des collectivités ou est-ce qu'il est alloué directement à une société de développement? Est-ce qu'il sera administré par votre gouvernement régional lorsque l'entente sera en vigueur?

Mr. Namagoose: The total financial package is $1.4 billion, and $1 billion was paid upfront when we signed the agreement. Another $100 million will be transferred when this legislation receives Royal Assent, and another $200 million will be transferred to the Cree when we have Cree Nation government agreement and legislation passed, so that is three or four years from now.

M. Namagoose : Le total du volet financier s'élève à 1,4 milliard de dollars, dont une somme de 1 milliard de dollars a été versée dès le départ, au moment de la signature de l'entente. Un montant supplémentaire de 100 millions de dollars sera transféré lorsque la loi recevra la sanction royale, et les Cris recevront encore 200 millions de dollars de plus lorsque nous aurons fait adopter une entente et un texte de loi sur le gouvernement de la Nation crie, ce qui devrait se produire d'ici trois ou quatre ans.

The purpose of that $1.4 billion is to assume and pay for the federal government's obligations, such as water and sanitation facilities. There is an obligation from Canada and Quebec to install water and sanitation facilities in the communities, and we will take over that obligation. We have been installing those water and sanitation facilities in Cree communities.

Ce montant de 1,4 milliard de dollars doit nous permettre d'assumer des obligations fédérales, notamment en matière d'adduction d'eau et d'assainissement. Le Canada et le Québec ont l'obligation de doter les collectivités d'installations d'adduction d'eau et d'assainissement, et nous allons maintenant assumer cette obligation. Nous avons commencé à installer des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans les collectivités cries.

We will take over the obligation of Canada and Quebec to build community centres in the Cree communities, and we have been building those communities centres now with these resources. We signed the agreement in 1975, and there was an obligation to build community centres in the Cree communities. In a period of 30 years, the federal government provided $3 million to build one community centre. That was part of the court case, and that is all settled now and is part of the package. We will build those community centres on behalf of Canada and Quebec, I suppose.

With respect to how the money is managed, under the agreement, a Cree Nation Trust has been established to oversee, manage and invest the monies. The Cree Regional Authority will be the only entity as a Cree Nation government that will approach the Cree Nation Trust, asking for funding for certain projects and programs. No other Cree citizen is allowed, only the Cree Regional Authority. The Cree Nation Trust must ensure that the budget or the expenditures or the use of those funds is only tailored and geared to federal obligations. It can only spend money as called for in the agreement. Anything that is not a federal obligation is not eligible for funding from the Cree Nation Trust. That will be the process. The Cree Regional Authority as a Cree Nation government will develop a budget for every year, develop the programs, and then must send financial request to the Cree Nation Trust for approval of funding. It is like our Treasury Board, if you will.

The chairman of the Cree Nation Trust is former Grand Chief and National Chief Matthew Coon Come. The other members are Ted Moses, former Grand Chief; former Grand Chief Billy Diamond; former Executive Chief Robert Kanatwat; former Treasurer of the Cree Regional Authority, Albert Diamond; former Executive Chief of the Cree nation, Philip Awashish; and former Grand Chief of the Crees, Violet Pachanos. They are the Cree Nation Trust members. There is a Cree Nation government and a Treasury Board type of arrangement called the Cree Nation Trust.

Senator Lang: Will that change once a regional government is in place and your governance act is passed, or will that trust stay in place and that is where the money will be administered from?

Mr. Namagoose: The trust will stay regardless of what happens to the Cree Regional Authority. The trust will stay because it is the holder and keeper of the Cree Nation Trust.

The Cree Nation Trust has a 20-year mandate. It will receive the $1.4 billion, and it will ensure that the monies are spent towards these federal obligations. In year 20, the balance in the account must be zero. This is not a heritage fund; this is a depleting fund that will cover the obligations of the federal government under the James Bay Northern Quebec agreement. In

Nous reprenons les obligations du Canada et du Québec en ce qui concerne la construction de centres communautaires dans les collectivités cries et nous construisons actuellement ces centres communautaires grâce à ces ressources. Nous avons signé l'entente en 1975, et celle-ci prévoyait l'obligation de construire des centres communautaires dans les collectivités cries. En 30 ans, le gouvernement fédéral a déboursé 3 millions de dollars pour construire un centre communautaire. Cela était compris dans notre poursuite devant les tribunaux, et la question est maintenant réglée et fait partie de l'entente. Nous allons construire des centres communautaires au nom du Canada et du Québec, j'imagine.

Pour ce qui est de la gestion des fonds, une fiducie a été créée pour la nation crie aux termes de l'entente, afin de superviser, de gérer et d'investir les fonds. L'Administration régionale crie sera la seule entité de gouvernement de la nation crie qui pourra utiliser la Fiducie de la nation crie et demander qu'elle finance certains projets et programmes. Aucun autre citoyen cri n'y est autorisé, seule l'Administration régionale crie. La Fiducie de la nation crie doit veiller à ce que le budget, les dépenses, l'utilisation de ses fonds servent uniquement à remplir des obligations fédérales. Elle ne peut dépenser l'argent que selon ce qui est prévu dans l'entente. Les activités qui ne sont pas des obligations fédérales ne sont pas admissibles au financement de la Fiducie de la nation crie. Voilà le processus adopté. L'Administration régionale crie, en tant que gouvernement de la nation crie, élaborera un budget chaque année, elle définira les programmes, puis elle présentera une demande de financement à la Fiducie de la nation crie, aux fins d'approbation. C'est un peu notre Conseil du Trésor, pour ainsi dire.

Le président de la Fiducie de la nation crie est l'ancien grand chef et chef national Matthew Coon Come. Les autres membres en sont l'ancien grand chef Ted Moses, l'ancien grand chef Billy Diamond, l'ancien chef exécutif Robert Kanatwat, l'ancien trésorier de l'Administration régionale crie Albert Diamond, l'ancien chef exécutif de la nation crie Philip Awashish et l'ancien grand chef des Cris Violet Pachanos. Ce sont eux qui administrent la Fiducie de la nation crie. Il y a un gouvernement de la Nation crie et un organe de type Conseil du Trésor appelé la Fiducie de la nation crie.

Le sénateur Lang : Est-ce que cela changera lorsqu'un gouvernement régional aura été instauré et que votre loi sur la gouvernance aura été adoptée, ou est-ce que la fiducie demeurera en place et que c'est là que les fonds seront administrés?

M. Namagoose : La fiducie demeurera, quoi qu'il advienne de l'Administration régionale crie. La fiducie demeurera parce qu'elle est la gardienne des fonds de la Nation crie.

La Fiducie de la nation crie a un mandat de 20 ans. Elle recevra 1,4 milliard de dollars et elle veillera à ce que cet argent soit dépensé pour exécuter des obligations fédérales. À la fin de la vingtième année, le compte devrait avoir un solde nul. Il ne s'agit pas d'un fonds du patrimoine, c'est un fonds à épuise, qui couvre les obligations qu'a le gouvernement fédéral aux termes de la

year 18, we will recommence negotiations to renew the new relationship agreement.

Senator Lang: I am not clear on one thing with the transfer of the money that is involved. I did not quite understand the minister's response either, and perhaps the witness can shed some light on this subject.

I am not quite clear on the Department of Indian Affairs' responsibility with the transfer of this money to the fund and you assuming these responsibilities. I am assuming that the federal government no longer exercises those responsibilities and subsequently is withdrawing and saying this is your responsibility, and they are paying through that fund to have that administered. Is that correct?

Mr. Namagoose: Yes, the obligations that we assumed are Canada's treaty obligations to the Cree. We have taken those obligations for a period of 20 years. When that relationship agreement expires in 20 years, the treaty obligations to provide sanitation facilities, community centres and other issues in the James Bay agreement return back to Canada. They return as Canada's treaty obligations to the Cree. We are taking over those treaty obligations for a period of 20 years, but they are Canada's treaty obligations and are perpetual treaty obligations to the Cree.

The Chair: Senators, it is encouraging to see the patience the Cree have extended to us as Canadians, the country as a whole, through negotiations rather than litigation. This extends beyond partisanship, because Prime Minister Chrétien did a lot of work in arriving at this agreement. The 2008 agreement was arrived at under the present administration, but we should give credit to everyone involved. I think the most encouraging aspect is when I hear that the Department of Justice has cooperated to the extent it has and has become so much easier to work with, and possibly the study on implementation that we are carried out helped move this spirit of cooperation along.

Thank goodness, you are taking control of our own destiny. The agreement is for 20 years, and hopefully it goes on for 2,000 years or 2 million years.

Mr. Namagoose: We have received some questions with respect to the status of the Cree Regional Authority that will receive these powers. We would like to table with the committee the Quebec legislation that set up the Cree Regional Authority and the powers it has.

The Cree Regional Authority is not an empty box. It has been in existence since 1978 and has been in operation with the other Cree governing authority. Therefore, we would like to table that legislation.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Convention de la Baie James et du Nord québécois. Au cours de la 18e année, nous reprendrons les négociations pour renouveler l'entente concernant une nouvelle relation.

Le sénateur Lang : Je ne comprends pas bien un aspect de ce transfert de fonds. Je n'ai pas tout à fait compris la réponse du ministre non plus, et le témoin pourrait peut-être éclairer ma lanterne.

Je ne comprends pas quelle est la responsabilité du ministère des Affaires indiennes relativement à ce transfert de fonds, puisque vous assumez ces responsabilités. J'imagine que le gouvernement fédéral n'exerce plus ces responsabilités et que donc il se retire et vous dit : voilà, cela relève maintenant de vous, et il vous verse des fonds pour que vous vous acquittiez de ces responsabilités. Est-ce bien cela?

M. Namagoose : Oui. Les obligations que nous avons assumées sont des obligations issues de traités dont le Canada doit s'acquitter envers les Cris. Nous reprenons ces obligations pour une période de 20 ans. Lorsque l'entente concernant la relation prendra fin, dans 20 ans, les obligations issues de traités en termes de prestation de services d'hygiène, de construction de centres communautaires et d'autres questions prévues dans la Convention de la Baie James seront rendues au Canada. Elles redeviendront des obligations issues de traités dont le Canada devra s'acquitter envers les Cris. Nous assumons ces obligations issues de traités pour une période de 20 ans, mais ce sont des obligations issues de traités qui incombent au Canada, ce sont des obligations perpétuelles à l'égard des Cris.

Le président : Honorables sénateurs, il est encourageant de voir la patience qu'ont eue les Cris envers nous, Canadiens, envers notre pays en général, en choisissant la négociation plutôt que les tribunaux. Le résultat est indépendant des allégeances politiques, car le premier ministre Chrétien a largement contribué à la définition de cette entente. L'entente de 2008 a été conclue sous la gouverne de l'administration actuelle, mais il faut aussi reconnaître les efforts de tous ceux qui l'ont précédée. Je crois que le plus encourageant c'est d'entendre dire que le ministère de la Justice a si bien collaboré et qu'il est maintenant beaucoup plus facile de travailler avec lui. Notre étude sur la mise en œuvre a peut-être elle aussi contribué à l'éclosion de ce nouvel esprit de coopération.

Vous prenez enfin votre destinée en main. L'entente porte sur une période de 20 ans, et il faut espérer qu'elle durera 2 000 ans ou même deux millions d'années.

M. Namagoose : On nous a soumis quelques questions concernant la situation de l'Administration régionale crie, qui doit assumer ces pouvoirs. Nous aimerions déposer devant le comité la loi québécoise qui crée l'Administration régionale crie et ses pouvoirs.

L'Administration régionale crie n'est pas une simple façade. Elle existe depuis 1978 et elle fonctionne de concert avec l'autre organe de gouvernance des Cris. En conséquence, nous aimerions déposer ce texte législatif.

Le président : Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: It is filed as an exhibit. I thank you again, Mr. Namagoose.

Grand Chief, thank you and your delegation. I believe you have answered the questions. There were questions on water and women's rights. Again, good luck and God bless you as you proceed onwards. May the Creator protect you. Thank you again.

Colleagues, we could discuss the following in camera or do you want to stay in public?

Senator Carstairs: I do not see any reason for us to go in camera. I think everyone is prepared to go to clause-by-clause consideration.

The Chair: Honourable senators, rule 96 (7.1) provides that:

> Except with leave of its member present, a committee cannot dispense with clause-by-clause consideration of a bill.

I will ask if there would therefore be leave to dispense with clause-by-clause consideration of Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

Is it agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed.

Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Unanimous agreement?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Carstairs: Can I move a motion that it be reported to the house this afternoon?

The Chair: I am getting to that. Thank you very much, senator.

Is it agreed that this bill be reported without amendment and without observations to the Senate at the earliest opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, colleagues.

[*Translation*]

Thank you for you generous cooperation. I also wish to thank Senator Dawson for his presence here today.

(The committee adjourned.)

Le président : Le document est déposé. Je vous remercie encore, monsieur Namagoose.

Grand chef, je vous remercie, vous et votre délégation. Je crois que vous avez su répondre à toutes nos questions. Il y avait des questions sur les eaux et des questions sur les droits des femmes. Permettez-moi de vous souhaiter à nouveau bonne chance. Puissiez-vous réussir! Et que Dieu vous protège. Merci encore.

Chers collègues, nous pourrions discuter de ce qui suit à huis clos ou préférez-vous tenir cette discussion en public?

Le sénateur Carstairs : Je ne vois pas pourquoi nous devrions le faire à huis clos. Je pense que tous ici sont disposés à passer à l'étude article par article.

Le président : Honorables sénateurs, le paragraphe 96 (7.1) prévoit que :

> À moins de permission de ses membres présents, un comité ne peut pas omettre l'étude article par article d'un projet de loi.

Je vous demande si vous voulez vous dispenser de l'étude article par article du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est convenu.

Il est convenu que le projet de loi est adopté sans modification?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce que l'accord est unanime?

Des voix : Oui.

Le sénateur Carstairs : J'aimerais présenter une motion pour que nous en fassions rapport au Sénat cet après-midi.

Le président : J'y viens. Merci beaucoup, sénateur.

Vous plaît-il que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat, sans amendement ni observation, dans les plus brefs délais?

Des voix : Oui.

Le président : Merci, chers collègues.

[*Français*]

Merci pour toute la coopération. Je remercie également le sénateur Dawson d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, June 10, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:35 p.m. to study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators, members of the public and all viewers across the country who are watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either on CPAC or possibly on the web.

I am Gerry St. Germain. I am from British Columbia and I am the chair of the committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally.

On April 1 of this year, the committee decided to launch a study to examine issues related to the Indian Act elections. The committee is looking at outstanding concerns related to the Indian Act elections systems, including the two-year term of office for chiefs and council as currently prescribed by the act. We, as a committee, are seeking the views of First Nations leaders, Aboriginal organizations, First Nations people, as well as experts in this area, regarding whether and what changes should be made to the Indian Act elections regime in order to provide better governance for First Nations, including strengthening political accountability of their leadership.

For our viewing audience, it is important to note that 252 Indian bands, roughly 40 per cent of all Indian bands in Canada, hold elections in accordance with the Indian Act. This study on elections processes focuses on those First Nations whose elections are held under the Indian Act. The other First Nations bands select their leaders by way of custom or as a result of their self-government agreements.

[*Translation*]

Before listening to our witnesses' views about the electoral process under the Indian Act, let me introduce to you the members of this committee.

[*English*]

Starting on my left, we have the deputy chair, Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories; next to Senator Sibbeston is Senator Patrick Brazeau from the Province of Quebec; next to him is Senator Bert Brown from the Province of

OTTAWA, le mercredi 10 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 35, pour poursuivre son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public ici présents, ainsi qu'à tous les téléspectateurs qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit sur CPAC ou sur le web.

Je m'appelle Gerry St. Germain. Je viens de la Colombie-Britannique et je suis le président du comité, dont le mandat est d'examiner les lois et les sujets qui concernent les peuples autochtones du Canada, en général.

Le 1er avril dernier, le comité a décidé d'entreprendre une étude sur le processus électoral tel qu'il est prévu par la Loi sur les Indiens. Le comité examine les différentes questions qui en découlent, notamment le mandat de deux ans des chefs et des conseils de bandes, comme le prévoit la loi. Notre comité cherche à savoir ce que les dirigeants des Premières nations, les organisations autochtones, les membres des Premières nations ainsi que les spécialistes de ces questions pensent des changements qu'il conviendrait éventuellement d'apporter au régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens, dans le but d'améliorer la gouvernance des Premières nations et de renforcer notamment l'imputabilité politique de leurs dirigeants.

Je crois qu'il est important de signaler à nos téléspectateurs que 252 bandes indiennes, soit à peu près 40 p. 100 de toutes les bandes établies au Canada, organisent leurs élections conformément à la Loi sur les Indiens, et que notre étude porte essentiellement sur les Premières nations qui organisent leurs élections en fonction de la Loi sur les Indiens. Les autres bandes des Premières nations choisissent leurs dirigeants selon un code coutumier ou dans le cadre d'une entente d'autonomie gouvernementale.

[*Français*]

Avant d'entendre ce que nos témoins ont à dire sur les élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens, permettez-moi de vous présenter les membres du comité.

[*Traduction*]

Tout de suite à ma gauche se trouve le vice-président, le sénateur Nick Sibbeston, qui vient des Territoires du Nord-Ouest; ensuite, vous avez le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; le sénateur Bert Brown, de l'Alberta; le sénateur Daniel Lang, du

Alberta; next to Senator Brown is Senator Daniel Lang from the Yukon; and next to Senator Lang is Senator Lillian Dyck from the Province of Saskatchewan. On my right is Senator Robert Peterson from the Province of Saskatchewan; and last, but not least, is Senator Sharon Carstairs from Manitoba.

Senators, allow me to introduce the witnesses. We have, from Manitoba Keewatinowi Okimakanak, MKO, Louis Harper, in-house legal counsel; I believe I am correct on that. This organization is Manitoba based and was invited to appear during the recent committee trip but they asked for more time to prepare. We are pleased to give you, on behalf of MKO, the opportunity to present your views to us this evening.

Welcome to the committee. We are pleased you could make time to join us and share your views on the elections under the Indian Act.

Your remarks will most likely be followed up with questions which I hope you are prepared to respond to. Louis Harper, the floor is yours.

Louis Harper, Legal Counsel, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin: Thank you, Senator St. Germain. I work with Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin which is a northern First Nation organization.

First, I want to state that Grand Chief Garrioch could not make it because of the outbreak of H1N1 in Manitoba. He had to stay behind and asked me to be here today on his behalf.

I have a prepared presentation which I will now begin.

On behalf of the chiefs of MKO, Manitoba Keewatinowi Okimakanak, I thank you for the opportunity to share our views relating to the Indian Act elections. As an organization, MKO represents 30 First Nations in Northern Manitoba who are signatories to treaties 4, 5, 6 and 10. The traditional territories of our First Nations cover approximately three-quarters of the lands and waters of Northern Manitoba.

First, I want to state that we, as First Nations people in Northern Manitoba, regard our treaties as sacred and we stand by the relationship that our forefathers established before us. We entered into treaties as sovereign nations, and the treaties attest to our sovereignty today. Her Majesty's representatives told our people they would protect our lands and to sign treaties with them. We hold the Queen as our trustee today.

We also say that these treaties cannot be altered as to diminish our rights at any given time, and that consent by the First Nations is required before the solemn promises made in the treaties are changed. In this way, dialogue and the duty to consult with respect to treaties are ongoing.

We respectfully urge the Canadian government to ensure it holds its obligation and commitment to honour treaty relations. We would also like to emphasize that MKO First Nations in

Yukon; et le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan. À ma droite se trouve le sénateur Robert Peterson, de la Saskatchewan, et, enfin et surtout, le sénateur Sharon Carstairs, du Manitoba.

Sénateurs, permettez-moi de vous présenter nos témoins. Nous accueillons aujourd'hui Louis Harper, conseiller juridique, si j'ai bien compris, du Manitoba Keewatinowi Okimakanak, le MKO. Cette organisation a son siège au Manitoba et avait été invitée à comparaître lors de notre récent déplacement dans cette province, mais elle avait demandé plus de temps pour se préparer. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion ce soir d'écouter ce que vous avez à nous dire, au nom du MKO.

Bienvenue au comité. Nous sommes heureux que vous ayez pu trouver le temps de venir pour nous dire ce que vous pensez du régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens.

Après votre déclaration, il y aura sans doute des questions auxquelles, j'espère, vous êtes prêt à répondre. Monsieur Harper, vous avez la parole.

Louis Harper, conseiller juridique, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin : Merci, sénateur St. Germain. Je travaille pour le Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin, qui est une organisation de Premières nations du Nord.

Je voudrais tout d'abord vous dire que le grand chef Garrioch n'a pas pu venir à cause de l'épidémie de H1N1 qui s'est déclarée au Manitoba. Il a dû rester sur place et m'a demandé de le représenter ici aujourd'hui.

J'ai préparé une déclaration, que je vais vous communiquer.

Au nom des chefs du MKO, Manitoba Keewatinowi Okimakanak, j'aimerais vous remercier de nous donner l'occasion de vous dire ce que nous pensons du régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens. Le MKO représente 30 Premières nations du Nord du Manitoba, qui sont signataires des traités 4, 5, 6 et 10. Les territoires traditionnels de nos Premières nations couvrent environ les trois quarts des terres et des cours d'eau du Nord du Manitoba.

J'aimerais tout d'abord vous dire que, pour les membres des Premières nations du Nord du Manitoba, les traités sont sacrés. Nous sommes fidèles à la relation que nos ancêtres ont établie avant nous. Nous avons signé ces traités en tant que nations souveraines, et les traités attestent aujourd'hui de notre souveraineté. Les représentants de Sa Majesté ont dit à nos peuples qu'ils protégeraient nos terres si nous signions des traités avec eux. Aujourd'hui, nous considérons la Reine comme notre fiduciaire.

Nous affirmons également que nul ne peut modifier ces traités dans le but de diminuer nos droits, et qu'il faut le consentement préalable des Premières nations avant de modifier les promesses solennelles qui sont entérinées dans ces traités. Le dialogue et le devoir de consulter sont des éléments importants de toute discussion sur les traités.

Nous invitons respectueusement le gouvernement canadien à tenir la promesse qu'il a faite d'honorer les relations établies dans les traités. De plus, les Premières nations du MKO du Nord du

Northern Manitoba also stand by the principles of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, in particular article 37(1), which states:

> Indigenous peoples have the right to the recognition . . . of treaties . . . and to have States honour and respect such treaties . . .

The Indian Act has been a long and bitter experience to our First Nations. At its conception, we all know its purpose — that is, to civilize First Nations to European norms, to direct them on how to live with the newcomers. Although not appreciated by many First Nations because it imposed foreign laws, the Indian Act, however, safeguards the residue of First Nation governance rights. It safeguards our inherent rights and treaty rights to some extent — for example, the treaty right to tax exemption.

Definitely it is our opinion at MKO that the Indian Act infringes on our right to self-government, but at the same time, as I previously stated, we are cautious in amending the Indian Act because it recognizes some of our existing rights embedded in the legislation.

We view the proposed amendment of the Indian Act as it relates to elections as a continuation of regulating our people. As you know, we are the most regulated people on this earth.

In the process of tinkering with the Indian Act, it will have an effect of limiting our right to govern ourselves as we see fit. As a solution, we recommend that the Government of Canada negotiate self-government with us so we can establish our own governments, our own systems, and implement our own laws such as our own election law. Maybe this can be done by way of a new legislation that recognizes our section 35 rights.

In the alternative, if you are looking at interim measures such as amending the Indian Act, we urge the government to recognize our custom elections under the current regime and ensure these systems are resourced adequately.

As we previously stated, our premise of any proposed legislation or amendment to the Indian Act will have the effect of diminishing and abrogating our rights and, conversely, will empower those that made the legislation. As you are probably aware, we want to avoid further erosion of our inherent and treaty rights. Instead, we recommend a process or processes that will reinstitute and recognize our governing powers, including our customary laws.

Our customary laws come from the Creator which are not negotiable and should be honoured and recognized by both the federal and provincial governments. We feel this would be a good starting point in reconciling section 35 rights. Many of our First

Manitoba appuient les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment le paragraphe 37(1) qui porte que :

> Les peuples autochtones ont droit à ce que les traités [...] soient reconnus [...] et à ce que les États honorent et respectent lesdits traités...

La Loi sur les Indiens a été une expérience amère pour nos Premières nations. Elle a été conçue, nous le savons bien, dans le but de civiliser les Premières nations, de les aligner sur les normes européennes et de les obliger à s'adapter aux façons de faire des nouveaux arrivants. Même si elle n'est pas appréciée par un grand nombre de Premières nations parce qu'elle impose des lois étrangères, la Loi sur les Indiens protège néanmoins ce qui reste des droits de gouvernance des Premières nations. Elle protège aussi dans une certaine mesure nos droits inhérents et nos droits issus des traités, comme le droit à l'exemption fiscale.

Selon nous, il est évident que la Loi sur les Indiens empiète sur notre droit à l'autonomie gouvernementale, mais en même temps, comme je viens de le dire, nous restons prudents face à toute modification de cette loi, car elle consacre certains de nos droits actuels.

Selon nous, la modification proposée au régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens est une tentative de plus de réglementer notre peuple. Comme vous le savez, nous sommes le peuple le plus réglementé au monde.

Si on tripatouille la Loi sur les Indiens, cela aura pour effet de limiter notre droit à nous gouverner comme bon nous semble. Nous recommandons plutôt au gouvernement du Canada de négocier avec nous l'autonomie gouvernementale afin que nous puissions mettre en place nos propres gouvernements, nos propres systèmes et nos propres lois, en l'occurrence notre propre régime électoral. Cela pourrait peut-être se faire au moyen d'une nouvelle loi qui reconnaîtrait les droits que nous confère l'article 35.

Si vous envisagez plutôt des mesures provisoires, comme la modification de la Loi sur les Indiens, nous demandons instamment au gouvernement de reconnaître notre système électoral coutumier dans le régime actuel, et de s'assurer qu'il est suffisamment financé.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous partons du principe qu'une nouvelle loi ou une modification à la Loi sur les Indiens aura pour effet de diminuer et de faire disparaître nos droits et, en corollaire, donnera plus de pouvoir à ceux qui sont à l'origine de ces mesures législatives. Comme vous le savez sans doute, nous voulons éviter que nos droits inhérents et nos droits issus des traités subissent encore une érosion. Nous recommandons donc plutôt l'instauration de processus qui permettront de rétablir et de reconnaître nos droits en matière d'autonomie gouvernementale, y compris notre droit coutumier.

Notre droit coutumier nous a été transmis par le Créateur; ses lois ne sont pas négociables, et elles devraient être honorées et reconnues par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements provinciaux. Ce serait un bon point de départ à

Nations desire community custom elections, which MKO supports and can be built upon for the purpose of electing our leaders.

Of course, we prefer an opt-in clause, if it is done through the Indian Act amendment. In our region, we have approximately 65 per cent of our First Nations under band custom. As you are aware, the Minister of Indian and Northern Affairs, through an order, allows for community custom elections. At the same time, however, the minister can revert, through his discretionary power, a custom election to an Indian Act election under section 74(1).

With regard to this aspect, MKO recommends that the Minister of Indian and Northern Affairs consult with First Nations to find alternative ways in dealing with issues under the custom election prior to invoking section 74(1). MKO First Nations have always supported the mobility of treaty rights: that our treaty rights apply regardless of residency. The *Corbière v. Canada* decision supports this notion in that our rights extend beyond the boundaries of our communities and reserves.

As we all know, in *Corbière v. Canada,* the election process under the Indian Act allows for the off-reserve membership to vote. MKO supports this. In fact, our recent survey indicates that all MKO First Nations who elect their chief and council through custom election allow off-reserve member participation.

With regard to *Esquega v. Canada* — the Gull Bay decision — and section 75(1), MKO recommends that, before any legislative amendment is contemplated by the government, the First Nations and off-reserve First Nations be consulted to determine this very issue and to ensure proper processes and rules are developed.

MKO has reservations with the federal court with regard to the Gull Bay decision as it has major governance implications which can potentially create an imbalance of power in favour of off-reserve membership and may impair First Nation rights in the process.

The Indian Act states under section 78(1) that a chief and council are elected for a term of two years. It has become a common belief among our people in Northern Manitoba that a two-year term is not enough time to fulfill the mandates of our leadership and, as a consequence, brings instability and economic uncertainty in our communities. Our experience in Northern Manitoba is that community custom elections which allow more than two-year terms are satisfactory to those First Nations.

It definitely brings more assurances in developing and completing new initiatives and projects, therefore bringing economic viability to our communities. Needless to say, our people in our regions support an increased tenure of office.

la reconnaissance des droits prévus à l'article 35. Bon nombre de nos Premières nations veulent que leurs élections soient organisées selon un code coutumier, au niveau de la communauté. Le MKO appuie ce principe, à partir duquel on pourrait élaborer le mode d'élection de nos dirigeants.

Bien sûr, nous préférerions avoir une clause d'adhésion, si on procède par voie d'amendement à la Loi sur les Indiens. Dans notre région, environ 65 p. 100 des Premières nations appliquent un code électoral coutumier. Comme vous le savez, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a autorisé, par arrêté, des élections communautaires selon un code coutumier. Mais le ministre a aussi le pouvoir discrétionnaire, aux termes du paragraphe 74(1), de changer d'avis et de décider que les élections seront organisées selon la loi actuelle.

À cet égard, le MKO recommande que, avant d'invoquer le paragraphe 74(1), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien consulte les Premières nations afin d'essayer de trouver d'autres solutions aux problèmes liés à des élections organisées selon un code électoral coutumier. Les Premières nations du MKO ont toujours appuyé le principe de la mobilité des droits issus des traités, et affirment que ces droits s'appliquent quel que soit le lieu de résidence. La décision *Corbière c. Canada* confirme ce principe en reconnaissant que nos droits s'appliquent au-delà des frontières de nos communautés et de nos réserves.

Comme vous le savez, dans la décision *Corbière c. Canada*, le régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens autorise les membres hors réserve d'une bande autochtone de voter. Le MKO est d'accord avec ça. En fait, selon un sondage que nous avons fait récemment, toutes les Premières nations du MKO qui élisent leur chef et leur conseil de bande selon leur code coutumier autorisent leurs membres hors réserve à voter.

En ce qui concerne la cause *Esquega c. Canada* — la décision Gull Bay — et le paragraphe 75(1), le MKO recommande que le gouvernement, avant d'envisager une modification législative, consulte les Premières nations et les membres hors réserve dans le but de régler ce problème et d'établir des processus et des règles adéquats.

Le MKO a des réserves à l'égard de la décision prise par la Cour fédérale dans l'affaire Gull Bay, car elle a des répercussions importantes sur la gouvernance, qui risquent de favoriser indûment les membres hors réserve et de nuire, ce faisant, aux droits des Premières nations.

La Loi sur les Indiens dispose, au paragraphe 78(1), que le chef et le conseil de bande sont élus pour un mandat de deux ans. Nos membres sont de plus en plus nombreux à penser, dans le Nord du Manitoba, qu'un mandat de deux ans n'est pas suffisant, et que cela est une source d'instabilité et d'incertitude économique dans nos communautés. Les Premières nations du Nord du Manitoba préfèrent des élections tenues selon leur code coutumier, car il prévoit des mandats de plus de deux ans.

Les élus ont ainsi le temps de mener à bien des initiatives et des projets, ce qui contribue à la viabilité économique de nos communautés. Il va sans dire que les membres des Premières nations de nos régions appuient le principe d'un mandat plus long.

The Indian Act and the Indian Band Election Regulations have very defined rules with regard to the selection of our chief and council. They define who qualifies to run for chief and council, they provide training for the electoral officers, provide funding for the election process and are compliant to court rulings, such as *Corbière v. Canada*. INAC, Indian and Northern Affairs Canada, also acts as a quasi-judiciary to hear appeals and make decisions relating to those appeals by First Nation elections. The federal government can also set aside elections.

This complex system is adequately resourced by the government. Therefore, MKO recommends that equal funding on community custom elections be made available to ensure accountability in the custom election processes.

In conclusion, we also call on the government to consult with the First Nations before any changes are made with respect to leadership selections. MKO believes the Indian Act is contrary to the ways of doing business in our communities, and definitely does not reflect our customs.

However, embedded in the Indian Act are recognized rights that stem from the treaties. Therefore, before the Indian Act is amended, we recommend that adequate consultations be developed to engage First Nations people at the community level, which would be in accordance with case law.

MKO does not support tinkering with or "piecemealing" the Indian Act with regard to amendments. However, we will support a new legislation that will recognize our self-government rights. We believe the Indian Act should be repealed but not until both First Nations and Canada agree to a new order between them.

This concludes my presentation. Thank you for listening.

The Chair: Thank you, Mr. Harper.

Did I hear you correctly? You do want legislation, is that correct? My understanding was establishing another piece of legislation was not satisfactory to many of our First Nations. I would like clarification on that.

My understanding is that there was something put before the Assembly of Manitoba Chiefs, and the suggestion that legislation was to be established by the department or by the government led to a rejection of this proposal.

Am I correct about that?

Mr. Harper: Yes, your honour.

The Chair: It is not your honour; it is just senator. You can call me Gerry, if you like.

Mr. Harper: It is true we do not support any kind of legislation that may affect our rights as First Nations. Preferably, as the treaties indicate, we would like to have relations with the Government of Canada.

La Loi sur les Indiens et les Règlements sur les élections au sein des bandes d'Indiens définissent très précisément la procédure de sélection de notre chef et de notre conseil de bande. Ils déterminent les conditions d'éligibilité au poste de chef et au conseil de bande, la formation des présidents d'élections et le financement du processus électoral, et sont conformes aux décisions juridiques comme celle de *Corbière c. Canada*. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le MAINC, fait également fonction d'organisme quasi judiciaire en entendant les appels interjetés au sujet d'élections de Premières nations et en prenant des décisions à leur sujet. Le gouvernement fédéral peut décider d'annuler les résultats d'une élection.

Ce système complexe est financé adéquatement par le gouvernement. Le MKO recommande que celui-ci accorde le même financement aux élections communautaires tenues selon un code coutumier, afin de garantir le respect du principe de l'imputabilité.

En conclusion, nous invitons le gouvernement à consulter les Premières nations avant de modifier les dispositions de la loi qui portent sur la sélection de nos dirigeants. Le MKO estime que la Loi sur les Indiens va à l'encontre des pratiques de nos communautés et qu'elle ne reflète absolument pas nos coutumes.

Toutefois, la Loi sur les Indiens consacre des droits qui sont reconnus et qui découlent des traités. Par conséquent, si cette loi doit être modifiée, nous recommandons que les Premières nations soient consultées au niveau des communautés, conformément à la jurisprudence.

Le MKO s'oppose à toute tentative de tripatouillage de la Loi sur les Indiens, mais il est prêt à appuyer une nouvelle loi qui reconnaîtrait nos droits à l'autonomie gouvernementale. Nous estimons que la Loi sur les Indiens devrait être abrogée, mais pas avant que les Premières nations et le Canada se soient entendus sur les nouvelles relations qui doivent être instaurées.

Cela met un terme à ma déclaration. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président : Merci, monsieur Harper.

Je vous ai bien entendu? Vous voulez une loi? Je croyais qu'un grand nombre de nos Premières nations ne voulaient pas d'une autre loi. Pouvez-vous préciser votre pensée?

Il me semble qu'une proposition a été soumise à l'Assembly of Manitoba Chiefs, mais que l'idée d'avoir un projet de loi préparé par le ministère ou par le gouvernement a entraîné le rejet de la proposition.

Est-ce que je me trompe?

M. Harper : Non, votre honneur.

Le président : Ne me donnez pas ce titre, je suis simplement sénateur. Vous pouvez m'appeler Gerry, si vous voulez.

M. Harper : Il est vrai que nous ne voulons pas d'une loi qui risque d'empiéter sur nos droits en tant que Premières nations. Nous préférerions, comme c'est écrit dans les traités, avoir des relations avec le gouvernement du Canada.

Also, we would like our inherent right to self-government to be recognized. I believe the leadership would like to see self-government arrangements and agreements, as opposed to creating new legislation, such as the First Nations Governance Act, which was opposed by our leadership.

I would say you are correct: We prefer not to see legislation. However, my presentation indicates an alternative: If the government pursues legislation or legislation amendments, we have certain conditions to that process.

The Chair: I have another quick question, senators.

Please correct me if I am wrong; I am not trying to put words in your mouth, but what I am hearing is that, if an amalgamation or a group, whether it be MKO or whoever, decided they wanted to exercise their inherent or treaty rights to govern themselves or establish their own elections procedures, they could apply to go back to the custom code.

I think one of the concerns is that it would have to be funded by someone. Is that correct?

Mr. Harper: That is right. From our experience, we do have a process; we have appeal committees, through a custom. However, what we are hearing is that they are not adequately resourced. If you compared that with the Canada Elections Act election system, you have all the resource people and resourcing of that process.

Senator Peterson: Thank you for your presentation. I thought I heard you say that you wanted the Government of Canada to negotiate self-government with First Nations people, is that right?

Mr. Harper: That is right.

Senator Peterson: Do you really want that? Is that not Indian and Northern Affairs Canada getting involved again and directing the show? I thought you did not want this top-down discussion.

It would take forever to do this nationally, with all the different groups. However, if one group was prepared to operate on a pilot project where they would take all of these issues — terms of office, contested elections, recall, process of voting, who gets to vote — and did that over a one-year period, and consulted within their group to try to get a sense of it and come up with some kind of a template, would that not be a start that could maybe move this process a little more quickly?

Mr. Harper: The issue of self-government is a process which is supported by our leadership. You have examples right across Canada where they have negotiated their own self-government agreements in which they have processes in how they select their leadership.

In terms of a pilot project, MKO would support whoever is to be part of that pilot project. However, if it is within MKO territory, then there would be consultation with our leadership to ensure that they would agree with the pilot project. I do not know if I answered your question.

Nous aimerions également qu'on reconnaisse notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Nos dirigeants préféreraient qu'on négocie des arrangements et des accords d'autonomie gouvernementale, plutôt que d'adopter de nouvelles lois, comme la Loi sur la gouvernance des Premières nations, qu'ils ont fustigée.

Vous avez donc raison : nous préférerions qu'il n'y ait pas d'autre loi. Mais j'ai dit tout à l'heure, dans ma déclaration, que si le gouvernement maintient ses amendements législatifs, nous aurons des conditions.

Le président : Permettez-moi de poser encore une petite question, sénateurs.

Corrigez-moi si je me trompe, car je ne voudrais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Vous avez déclaré que, si un groupe ou une organisation, comme le MKO, décidait de se prévaloir de son droit inhérent ou issu d'un traité de se gouverner lui-même ou de définir son propre régime électoral, il pourrait demander à rétablir un code coutumier.

Le problème, c'est qu'il faudrait que ce soit financé par quelqu'un. C'est bien ça?

M. Harper : C'est exact. Nous avons déjà un système coutumier en place, avec des comités d'appel. Mais, d'après ce qu'on nous dit, il n'y a pas assez d'argent pour les financer. Le régime électoral prévu par la Loi électorale du Canada a toutes les ressources financières et humaines nécessaires.

Le sénateur Peterson : Merci de votre déclaration. Vous avez bien dit que vous vouliez que le gouvernement du Canada négocie avec les Premières nations pour leur accorder l'autonomie gouvernementale?

M. Harper : C'est exact.

Le sénateur Peterson : C'est vraiment ce que vous voulez? N'est-ce pas alors le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui orchestrerait tout ça? Il me semble que vous ne vouliez pas de ce genre de discussion descendante?

Ça prendrait une éternité pour faire ça au niveau national, avec tous les différents groupes. Par contre, si un groupe est prêt à gérer un projet pilote d'un an sur la totalité des sujets à l'étude — la durée du mandat, la contestation des élections, la destitution, les modalités du vote, qui a le droit de vote —, et qu'il est prêt à consulter ses membres pour essayer de mettre en place une sorte de modèle, ce serait peut-être un bon point de départ qui permettrait d'accélérer les choses?

M. Harper : Le principe de l'autonomie gouvernementale a l'appui de nos dirigeants. Vous en avez des exemples dans tout le Canada, où ils ont négocié des ententes d'autonomie gouvernementale, assorties d'un mode de sélection des dirigeants.

Pour ce qui est d'un projet pilote, le MKO est prêt à appuyer ceux qui s'en chargeront. Toutefois, si le projet doit se dérouler sur le territoire du MKO, il faudra que nos dirigeants aient été consultés au préalable. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Senator Peterson: You did. I am just trying to move the process. It must start somewhere, and we were focusing on Indian Act elections. I think self-governments and inherent rights will all flow once we get started.

I sensed the bottom-uppers are saying they would like to do something, but nobody knows where to start. If you support that idea, that may be one way to get the process going.

Mr. Harper: Yes. There is a belief by our leadership that they should assert their self-determination and sovereignty, to just go ahead and make those processes such as setting up their own selection criteria and processes. There is that group that says let us assert our sovereign powers or our inherent rights.

Then there are those leaders who say let us establish a relationship with Canada through self-government arrangements in which we will take control of our own processes and establish our own laws. Then there is the current system with the Indian Act which is, to me, an interim measure if you are going to amend the Indian Act to establish a selection of leadership process.

Senator Lang: Since I am new to the committee and have not spent any time in Northern Manitoba, you say you represent 30 First Nations in that area. What size are these communities? Are we talking 1,000, 2,000 or 3,000 people per community? What are we looking at here?

Mr. Harper: It varies from community to community. Where I come from, Garden Hill First Nations, we have approximately 4,000 registered Indians that live either off- or on-reserve. The population is approximately 4,000.

Within that area, we have four communities that used to belong to one band. We have St. Theresa Point, Wasagamack First Nations and Red Sucker Lake; a combination from that region is about 10,000 people. We have Norway House First Nations, who have a big population of over 4,000 people in that community. We have another First Nation — Nisichawayasihk Cree Nation, which is Nelson House First Nation; it has about the same population as Norway House. The same with Cross Lake First Nation, they have a big population. It is the same with the Nisichawayasihk Cree Nation. We are talking thousands of First Nations people belonging to these communities.

Senator Lang: Going further now, you talked about custom code elections. I believe you said 65 per cent of your membership were custom code elections, is that correct?

Mr. Harper: That is right.

Senator Lang: How many of those custom code elections are longer than two-year terms?

Mr. Harper: Most of them are more than two-year terms. There are a few custom bands that still remain at three years. The majority of them have three to four years. Norway House Cree Nation has a four-year term.

Le sénateur Peterson : Si, cela me satisfait. J'essaie simplement de faire avancer les choses. Il faut bien commencer quelque part. Pour le moment, nous nous intéressons principalement au régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens, mais une fois que le processus aura démarré, on en arrivera très certainement à discuter de l'autonomie gouvernementale et des droits inhérents.

Je suppose que ceux qui réclament des discussions ascendantes aimeraient faire quelque chose, mais que personne ne sait par où commencer. Si vous êtes d'accord avec ça, ce serait peut-être une façon de faire démarrer le processus.

M. Harper : Oui. Certains de nos dirigeants estiment qu'ils doivent affirmer leur autonomie gouvernementale et leur souveraineté et établir leurs propres systèmes, comme les critères et les modes de sélection. Selon eux, il faut commencer par affirmer nos pouvoirs souverains et nos droits inhérents.

D'autres dirigeants préfèrent établir une relation avec le Canada par des ententes d'autonomie gouvernementale qui nous permettront de prendre le contrôle de nos propres systèmes et d'élaborer nos propres lois. Il y aussi la troisième solution, qu'on envisage actuellement et qui consiste à modifier la Loi sur les Indiens pour établir un mode de sélection des dirigeants, mais à mon avis, c'est une solution temporaire.

Le sénateur Lang : Je suis un nouveau membre du comité et je ne connais pas le Nord du Manitoba, mais vous dites que vous représentez trente Premières nations de cette partie de la province. Quelle est la population des communautés? Comptent-elles 1 000, 2 000 ou 3 000 habitants? J'aimerais avoir une idée.

M. Harper : Cela varie d'une communauté à l'autre. À Garden Hill First Nations, d'où je viens, nous avons environ 4 000 Indiens inscrits qui vivent sur la réserve ou en dehors. La population de la communauté est donc d'environ 4 000.

Dans cette région, nous avons quatre communautés qui appartenaient avant à une seule bande. Dans la région de St. Theresa Point, Wasagamack First Nations et Red Sucker Lake, on compte environ 10 000 personnes. Dans la communauté Norway House First Nations, il y a plus de 4 000 habitants. Dans une autre Première nation — Nisichawayasihk Cree Nation, vous avez Nelson House First Nation, qui a à peu près la même population que Norway House. À Cross Lake First Nation, ils ont aussi une population importante, comme à Nisichawayasihk Cree Nation. Bref, ces communautés des Premières nations ont une population de plusieurs milliers d'habitants.

Le sénateur Lang : Poussons maintenant la discussion un peu plus loin. Vous avez parlé d'élections selon un code coutumier. Si je me souviens bien, vous avez dit que 65 p. 100 de vos Premières nations tenaient des élections selon un code coutumier, c'est bien ça?

M. Harper : Oui, c'est exact.

Le sénateur Lang : Parmi ces élections, combien concernent des mandats de plus de deux ans?

M. Harper : La majorité. Dans quelques bandes, le mandat est de trois ans, mais dans la majorité, le mandat est de trois ou quatre ans. Norway House Cree Nation a un mandat de quatre ans.

Senator Lang: Has that been for a long period of time? Have they been doing this for 50 years or 20 years?

Mr. Harper: It is more like 20 years.

Senator Lang: In your area, you have some communities that have two-year terms under the Indian Act, and in Norway House you have four-year terms. As an observation, is it more politically stable? Are there more economic and social opportunities in Norway House, where there is a four-year political term of life for a council, versus in another community in close proximity that goes under the two-year cycle under the Indian Act?

Mr. Harper: I would say the First Nations that have more than two years are more successful with regard to social programming and economic development. Norway House is an example in which they have all the amenities of a small town. They have a shop where they can fix cars, for example; they have a laundromat and a mini-mall.

They have four-year terms. The leadership can actually fulfil their mandates and plans, as opposed to two years in which you get elected, you organize your council within eight months, you start implementing and then you are faced with an election.

I feel that our governments, Indian Act governments, are set to fail with regard to that. If you look around, the city of Winnipeg, for example, has a four-year term for the mayor. Governments have more than two-year terms, as well, and they are very successful.

Senator Lang: If I am a member of one of the communities that has a custom code election, can I go on the website and get the rules that are in place for the purposes of an election? Is that available to me as a member?

Mr. Harper: More progressive First Nations would have accessibility to the rules. That goes to my presentation that First Nations require funding so they can have such documents available at their fingertips. Unfortunately, that is not the case in all the communities in Northern Manitoba. How they access the rules is through dissemination by hand, distributing the actual rules prior to the election.

Senator, you make a good point. That is something that should be in place and why I said the custom elections should be adequately resourced.

Senator Lang: That brings me to my next question. To ensure that an election is fair and all the rules are followed in these cases where elections are called, is there an election officer who is in charge to ensure that all the rules of private ballot and all that are adhered to?

Le sénateur Lang : Et c'est comme ça depuis longtemps? Depuis 50 ans, 20 ans?

M. Harper : Plutôt 20 ans.

Le sénateur Lang : Dans votre région, vous avez des communautés qui ont des mandats de deux ans en vertu de la Loi sur les Indiens, et à Norway House, vous avez des mandats de quatre ans. Cela rend-il la situation plus stable sur le plan politique? Y a-t-il plus de développement économique et social à Norway House, où le conseil de bande est élu pour quatre ans, que dans une autre communauté des environs où le conseil de bande est élu pour deux ans, conformément à la Loi sur les Indiens?

M. Harper : Je dirais que les Premières nations qui ont opté pour un mandat de plus de deux ans ont davantage de programmes sociaux et d'opportunités économiques. Norway House est un exemple de communauté où l'on bénéficie de toutes les commodités d'une petite ville. Par exemple, ils ont un garage pour réparer les automobiles, une laverie et un petit centre d'achat.

Dans cette communauté, ils ont des mandats de quatre ans. Les dirigeants ont donc le temps de mener à bien leurs initiatives et leurs programmes, par opposition aux mandats de deux ans où il vous faut déjà huit mois pour organiser votre conseil, ensuite vous venez à peine d'entreprendre des choses que c'est le moment de repartir en élections.

À mon avis, les gouvernements qui sont régis par la Loi sur les Indiens sont, à cet égard, condamnés à l'échec. Si vous regardez autour de vous, la ville de Winnipeg, par exemple, donne à son maire un mandat de quatre ans. Les gouvernements sont eux aussi élus pour des mandats de plus de deux ans, et ça marche très bien.

Le sénateur Lang : Si je suis membre d'une communauté qui a choisi de tenir ses élections selon le code coutumier, puis-je consulter un site web pour savoir quelles sont les règles qui s'appliquent pour une élection? En tant que membre, ai-je accès à ces informations?

M. Harper : Chez les Premières nations plus avancées, il est certainement possible de consulter ces règles. Cela nous ramène au problème du financement dont je parlais tout à l'heure, à savoir que les Premières nations ont besoin d'argent pour mettre ces informations à la disposition de leurs membres. Malheureusement, ce n'est pas le cas de toutes les communautés du Nord du Manitoba. Ces informations sont distribuées à la main, avant les élections.

Sénateur, votre remarque est tout à fait pertinente. C'est quelque chose qui devrait être mis en place, et c'est pour ça que j'ai dit que les élections organisées selon un code coutumier devraient être suffisamment financées.

Le sénateur Lang : Cela m'amène à ma question suivante. Pour garantir le bon déroulement d'une élection et le respect des règles établies, confie-t-on à un président d'élection le soin de s'assurer que les règles du bulletin secret et toutes les autres modalités sont respectées?

Mr. Harper: Most First Nations under custom do have electoral officers. Under the Indian Act, we have electoral officers as well. Training these electoral officers is something that needs to be built upon. I feel there has to be more training for these individuals and, in turn, providing that information to the community. The answer to your question is yes, there are electoral officers in place.

Senator Lang: Under the Indian Act, if there was a recommendation to extend the period of office for chiefs and band councillors from two years to four years and that was the only recommendation made in this interim period, in order that we can get a longer period of time for the purposes of the political stability in these communities, would you be opposed to that — if it was seen to be done for a period of time and that would be the only amendment that would be recommended?

Mr. Harper: Personally, I would support that recommendation. However, I would not support any other amendments to the Indian Act if it affects the residual governance rights that we have or some of our treaty rights that are embedded in the Indian Act.

Senator Carstairs: Mr. Harper is from the Garden Hill community, in which we know there have been already some people who have been infected with H1N1, along with St. Theresa Point. I know this is not relevant to this governance, but since he is here I would like an update, if he can give it to me. The last I heard, 27 people had been evacuated. Do you have any greater numbers than that, Mr. Harper?

Mr. Harper: I can only report what I know. I can say that I have talked to the leadership in the area. In particular, I have talked to Chief McDougall, who is from St. Theresa Point, and to my own chief, David Harper, from Garden Hill. In Garden Hill, there is one case of a baby having tested positive for H1N1.

With regard to St. Theresa, I have been concentrating on the two individuals who are critically ill in the hospital. It is those individuals I ask about when I phone Chief McDougall.

I know there are symptoms. I am not sure how many confirmed cases there are within the Island Lake area, but I do know there are two other cases further north from our communities. In South Indian Lake they have one case.

The concern the chiefs have expressed is that they question why there is a high incidence of this flu within First Nations. The responses have been in relation to overcrowding in the houses. We have family members, up to 10 people, living in a two-bedroom house. If one member gets infected, there is a high chance of others being infected as well.

Senator Carstairs: Thank you, Mr. Harper. I would like to go back to the actual purpose of your being here.

In terms of the whole issue of consultation, it seems to me we go around in circles. The government will tell us — and it does not matter what political stripe they are — that they are in fact engaged in consultations. I then speak to the Aboriginal First

M. Harper : La plupart des Premières nations qui organisent des élections selon un code coutumier nomment des présidents d'élections. La formation de ces gens-là devrait, à mon avis, être renforcée, et il faudrait aussi que la communauté soit mieux informée. Donc, pour répondre à votre question, je dirais que oui, il y a des présidents d'élections.

Le sénateur Lang : Si l'on recommandait de modifier la Loi sur les Indiens afin d'augmenter la durée du mandat des chefs et des conseils de bande, dans le but d'assurer une plus grande stabilité politique dans les communautés, et que c'était la seule modification qu'on apportait à cette loi dans cette période de transition, y seriez-vous opposé?

M. Harper : Personnellement, j'appuierais cette recommandation. Par contre, je n'appuierais aucune autre modification à la Loi sur les Indiens qui empiéterait sur nos droits résiduels de gouvernance ou sur nos droits issus des traités qui sont enchâssés dans la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Carstairs : M. Harper vient de la communauté Garden Hill, où nous savons que des gens ont contracté le virus H1N1, tout comme à St. Theresa Point. Je sais que cela n'a rien à voir avec la gouvernance, mais étant donné que le témoin est ici, j'aimerais savoir quelles sont les dernières nouvelles. J'ai entendu dire que 27 personnes avaient été évacuées. La situation a-t-elle évolué depuis, monsieur Harper?

M. Harper : Tout ce que je sais, je le tiens des dirigeants de la région à qui j'ai parlé. J'ai parlé en particulier au chef McDougall, de St. Theresa Point, et à mon chef, David Harper, de Garden Hill. À Garden Hill, il y a un bébé qui est atteint du H1N1.

À St. Theresa, je m'intéresse plus particulièrement à deux personnes qui sont dans un état critique à l'hôpital. C'est pour avoir de leurs nouvelles que j'ai appelé le chef McDougall.

Plusieurs personnes ont des symptômes. Je ne sais pas exactement combien il y a de cas confirmés dans la région de Island Lake, mais je sais qu'il y a deux autres cas au nord de nos communautés. À South Indian Lake, il y a un cas.

Les chefs se demandent pourquoi il y a une incidence aussi élevée de cette grippe parmi les Premières nations. On leur a dit que la surpopulation des logements était un facteur. Dans certaines familles, vous avez jusqu'à 10 personnes qui vivent dans une maison de deux chambres. Si un membre de la famille contracte le virus, il y a une bonne chance que d'autres le contractent aussi.

Le sénateur Carstairs : Merci, monsieur Harper. J'aimerais maintenant revenir sur le sujet pour lequel vous êtes ici.

Pour toute cette question des consultations, j'ai l'impression qu'on tourne en rond. Le gouvernement nous dit — et peu importe son allégeance politique — qu'il a entrepris des consultations, et quand je m'adresse aux représentants des

Nations and they tell me that, no, they are not engaged in consultation, that any consultation is kind of a directive from on high; it is not a consultation process.

Could you describe for us what you would consider to be a genuine consultation process?

Mr. Harper: Well, I am probably guided by case law in how I will respond. Basically, the severity of the impact on our rights guides how you would develop the consultation process. In case law, they say a simple letter, in some instances, would suffice if First Nation rights are not impacted that much. Then there are other cases where you need the actual process in which you establish a process and ensure that there is consultation with the community and community members.

Our position has always been that even policy development requires consultation because it potentially can affect our treaty rights or inherent rights. Developing any regulation will impact on our rights, and especially amendments to the Indian Act or new legislation. If the regulation impacts on our treaty rights or even Aboriginal rights, we would be demanding consultation. In those cases, we would say we should actually have a dialogue between government and the First Nations, not just information sessions but to be part of the process of recommending how to change legislation, for example.

Senator Carstairs: As I understood your presentation, I think I heard you say — and please correct me if I am wrong — that if the government, through the Indian Act, administers an election process, then of course they pay for the training and for the election itself, but if it is a custom code election, there is no compensatory funding. Is that correct?

Mr. Harper: No, I did not say that. There is funding available. The issue that I am raising is the amount of funding, that there should be adequate funding — for example, in establishing an appeal committee to ensure that committee is well resourced.

Senator Carstairs: Thank you for that clarification.

In terms of custom code elections, I am aware of many of the communities and I have been in many of the communities in the MKO area. The larger communities, like Opaskwayak, Norway House and Cross Lake, are they all custom code elections?

Mr. Harper: Norway House is definitely community custom election. Nelson House is definitely custom election. Opaskwayak Cree Nation is not. They are still under the Indian Act election system. Cross Lake is custom election. The bigger communities, a majority of them are custom election.

Senator Brazeau: Thank you for being with us tonight, Mr. Harper. While we are talking about governance, if you look at the big picture, we have the Assembly of First Nations, AFN, at the national level, and as it applies to Manitoba, you have also a representative from Manitoba, a regional chief of the

Premières nations, ils me disent qu'il n'y a pas de consultations, que ce sont plutôt des directives imposées d'en haut.

Pourriez-vous nous décrire ce qui, à votre avis, constituerait un vrai processus de consultation?

M. Harper : Je vais m'inspirer de la jurisprudence pour vous répondre. En substance, le processus de consultation devrait tenir compte de l'incidence des mesures envisagées sur nos droits. La jurisprudence nous dit que, dans certains cas, une simple lettre d'information suffit si les droits des Premières nations ne sont pas beaucoup touchés. Dans d'autres cas, il faut un processus de consultation qui permet une véritable consultation de la communauté et de ses membres.

Nous avons toujours dit qu'une consultation est nécessaire même lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique, car celle-ci peut avoir une incidence sur nos droits inhérents ou sur nos droits issus des traités. L'établissement de règlements a une incidence sur nos droits, et surtout lorsqu'il s'agit de modifier la Loi sur les Indiens ou d'élaborer une nouvelle loi. Si le règlement a une incidence sur nos droits issus des traités ou même sur nos droits ancestraux, nous exigeons des consultations et, en fait, un véritable dialogue entre le gouvernement et les Premières nations. Nous ne voulons pas seulement des séances d'information, nous voulons faire partie du processus qui aboutira à des recommandations sur la façon de modifier la loi, par exemple.

Le sénateur Carstairs : Vous avez dit tout à l'heure, et corrigez-moi si je me trompe, que si le gouvernement organise des élections dans le cadre de la Loi sur les Indiens, il assume bien sûr les dépenses de formation du personnel et les frais d'organisation de l'élection, mais que s'il s'agit d'élections en vertu d'un code coutumier, le gouvernement ne finance rien. C'est exact?

M. Harper : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Le gouvernement nous donne de l'argent, mais pas assez, notamment pour financer adéquatement un comité d'appel.

Le sénateur Carstairs : Je vous remercie de cette précision.

À propos d'élections organisées selon un code coutumier, je suis allée dans un grand nombre de communautés de la région du MKO et je les connais bien. Les plus importantes, comme Opaskwayak, Norway House et Cross Lake, ont-elles un code électoral coutumier?

M. Harper : Norway House a un code électoral coutumier, c'est clair. Il en va de même pour Nelson House. Opaskwayak Cree Nation n'en a pas et utilise toujours le régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens. Cross Lake a adopté le régime coutumier. Bref, la majorité des grandes communautés ont adopté le régime coutumier.

Le sénateur Brazeau : Merci de comparaître devant nous ce soir, monsieur Harper. Puisqu'on parle de gouvernance, on peut dire, si l'on veut avoir une vue d'ensemble, qu'au niveau national, on a l'Assemblée des Premières nations, l'APN, où le Manitoba est représenté par le chef régional de l'APN pour la région du

AFN for the Manitoba region. You also have the Assembly of Manitoba Chiefs. You also have MKO and SCO, the Southern Chiefs' Organization.

Could you please explain MKO's role vis-à-vis all these other regional organizations? Does MKO provide any services to the citizens living in the First Nations communities that you represent?

Mr. Harper: The mandate of our organization is to advocate on behalf of our First Nation governments and also on behalf of individual First Nations. As an entity, we are incorporated. To benefit the government, we agree to administer and to flow monies to our First Nations. Training is one example where we have an agreement with the government. If we did not have our organization, there would be individual agreements with the First Nations. From what we have experienced with the federal government, they have always liked this idea of having a one-window approach through which they would flow monies and programs.

We are not a service organization; we are a political organization. We do administer certain programs; however, that is mandated by our constituents, the chiefs.

Senator Brazeau: You talked about consultation, and that is always a big-ticket item when we are talking about Aboriginal affairs. If the government were to properly consult with stakeholders, who would the government go to? The bodies I mentioned earlier are all political representative bodies of First Nations communities in Manitoba, so who would the government go to, to try to consult on any amendments, and in this particular case, amendments to the Indian Act?

Mr. Harper: My opinion is that, because we advocate on behalf of First Nations, we would work jointly with the governments to ensure there is adequate consultation at the community level. To answer your question, it is not enough to consult with the organizations. What is adequate is for these organizations, such as MKO, to work and assist in proper consultations at the community level.

Senator Brazeau: If the government were to properly want to consult with First Nations people in Manitoba on amendments to the Indian Act, would the organizations be opposed if, hypothetically, the government decided to host the consultation sessions directly with the First Nation citizens living in those communities? Would the organizations oppose it if the federal government were to go into those communities and have a town hall session where individuals could provide feedback with respect to the specific amendments in this case?

Mr. Harper: Definitely they would be opposed to that. Of course, the chiefs are the board members of our organizations and it is the chiefs who will say, "MKO, you have a role to play. You are mandated to safeguard treaty rights, to safeguard inherent rights," so they will tell us to advocate on their behalf, set up a process and conduct these consultations. Yes, they would be opposed to circumventing leadership of organizations who have the mandate to advocate.

Manitoba. On a aussi l'Assembly of Manitoba Chiefs. Enfin, on a le MKO et la SCO, la Southern Chiefs' Organization.

Pourriez-vous nous expliquer le rôle du MKO par rapport à toutes ces autres organisations régionales? Le MKO fournit-il des services aux citoyens qui habitent dans les communautés des Premières nations que vous représentez?

M. Harper : Notre organisation a pour mandat de défendre les intérêts des gouvernements de nos Premières nations, collectivement et individuellement. Elle est constituée en société. Pour aider le gouvernement, nous acceptons d'administrer et d'acheminer les fonds destinés à nos Premières nations. Dans le domaine de la formation, par exemple, nous avons une entente avec le gouvernement. Si notre organisation n'existait pas, il faudrait que le gouvernement conclue des ententes individuelles avec les Premières nations. D'après l'expérience que nous avons du gouvernement fédéral, nous savons qu'il préfère traiter avec un guichet unique pour acheminer les fonds et les programmes.

Nous ne sommes pas une organisation de services, mais une organisation politique. Nous administrons certains programmes, mais c'est à la demande des électeurs et des chefs.

Le sénateur Brazeau : Vous avez parlé de consultations, et c'est toujours une question épineuse dans le contexte des affaires autochtones. Si le gouvernement voulait véritablement consulter les parties prenantes, à qui s'adresserait-il? Les organisations que j'ai mentionnées tout à l'heure sont toutes des entités politiques qui représentent les communautés des Premières nations du Manitoba. Par conséquent, à qui le gouvernement devrait-il s'adresser s'il voulait faire des consultations sur des amendements et, en l'occurrence, sur des amendements à la Loi sur les Indiens?

M. Harper : À mon avis, étant donné que nous défendons les intérêts des Premières nations, nous pourrions travailler conjointement avec le gouvernement pour s'assurer que les communautés sont bien consultées. Pour répondre à votre question, je dirais qu'il ne suffit pas de consulter les organisations. Ce qu'il faut, c'est que ces organisations, comme le MKO, s'assurent que les communautés sont bien consultées.

Le sénateur Brazeau : Si le gouvernement voulait organiser des consultations avec les membres des Premières nations du Manitoba, à propos d'amendements à la Loi sur les Indiens, les organisations s'opposeraient-elles à ce qu'il organise des réunions de consultation directement avec les membres des Premières nations qui habitent dans ces communautés? S'opposeraient-elles à ce que le gouvernement fédéral organise des séances de discussions ouvertes où les membres de ces communautés pourraient dire ce qu'ils pensent des amendements en question?

M. Harper : Elles seraient très certainement opposées à ce genre de choses. Bien sûr, les chefs siègent au conseil d'administration de ces organisations, et ce sont eux qui vont nous dire : « MKO, c'est à vous de jouer. Vous avez le mandat de protéger les droits inhérents et les droits issus des traités. » Bref, ils vont nous demander de défendre la cause en leur nom, et d'organiser ces consultations. Ils seraient donc tout à fait opposés à ce qu'on court-circuite les dirigeants des organisations qui ont le mandat de défendre les intérêts des Premières nations.

Senator Brazeau: I have a problem with that as a First Nation citizen myself because, if I understand you correctly, that means if First Nation citizens would want information and to be consulted, and if a government would spearhead that process of consultation, thereby giving First Nation citizens and individuals the opportunity to have their voices heard, you are saying that the Manitoba chiefs would oppose such a process in which individuals could have their voices heard?

Mr. Harper: No, that is not what I am saying. Definitely, their voices should be heard. It is developing a process. That is what I am talking about. We need to assist First Nations in developing those consultation processes to ensure everyone is heard through that process.

With the defunct First Nations Governance Act, that was the constant complaint to our organizations: Where are you? The government is circumventing our organizations and saying communities first, and the communities are asking, where are you? That is why I say we would be opposed because we have experienced that process before in which our First Nations have always said, "Help us," so we need to be involved. That is all I am saying. I am not saying we do not want to hear from the people. By all means, we want to hear from the people.

Senator Brazeau: You mentioned earlier that amending the Indian Act on a piecemeal basis is not going to work. As a matter of fact, MKO opposes that. Correct me if I am wrong in any of my statements. Having said that, I have always been of the opinion that any improvements to a piece of legislation are better than the status quo. Several attempts in the past that were tried were to improve upon the governance systems and the accountability of what is currently in the Indian Act or what is lacking because of the Indian Act. Having made those bold statements earlier with respect to and even including recommendations of what the federal government should be doing, such as entering into self-government negotiations that you mentioned, what type of consultations have you had with the First Nations in the 30 communities you represent that has led you to the positions MKO has with respect to these potential amendments to the Indian Act?

Mr. Harper: I have worked with native organizations for approximately 15 years. Through those 15 years, I have listened to the leadership and talked to the First Nations and their position is: Assert your sovereignty. Do the things that you want to do. You do not have to listen to anyone. That is the position of many leaders. They talk about treaties, the treaty relationship between the Europeans and the First Nations, that they still retain self-government powers, that they never negotiated or relinquished any of those powers with First Nations. I have talked to the leadership and I continue to talk and I will continue to talk tomorrow. That is why I am stating that they prefer not to tinker with the Indian Act and not to piecemeal these amendments to the Indian Act.

Le sénateur Brazeau : Cela me pose un problème, en tant que citoyen des Premières nations moi-même. En effet, si je vous comprends bien, si un citoyen des Premières nations veut se renseigner et être consulté, et qu'un gouvernement est prêt à organiser un processus de consultation afin de permettre aux citoyens des Premières nations d'avoir leur mot à dire, vous dites que les chefs du Manitoba vont s'opposer à un processus qui permettra aux citoyens d'avoir leur mot à dire?

M. Harper : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ils vont avoir leur mot à dire, c'est sûr. Mais il y a une façon d'organiser les choses. C'est ce que je voulais dire. Notre rôle est d'aider les Premières nations à mettre en place des processus de consultations qui permettront à tous les citoyens d'avoir leur mot à dire.

À l'époque de l'ancienne Loi sur la gouvernance des Premières nations, c'était un reproche qui était constamment adressé à nos organisations : pourquoi ne vous en occupez-vous pas? Le gouvernement essayait de nous court-circuiter en prétendant vouloir s'adresser directement aux communautés, mais les communautés se demandaient pourquoi on ne s'en occupait pas. C'est pour cela que je vous dis que nous y serions opposés, car nous avons l'expérience de ce genre de situations où nos Premières nations nous demandent de les aider à participer au processus. Voilà ce que je veux dire. Jamais je ne dirai que nous ne voulons pas que les citoyens aient voix au chapitre, au contraire.

Le sénateur Brazeau : Vous avez dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas tripatouiller la Loi sur les Indiens, et qu'en fait, le MKO s'y oppose. N'hésitez pas à me corriger si je me trompe. Cela dit, j'ai toujours pensé que la bonification d'un texte législatif était toujours préférable au statu quo. On a essayé plusieurs fois dans le passé d'améliorer les systèmes de gouvernance et d'imputabilité prévus dans l'actuelle Loi sur les Indiens, ou de combler les lacunes de cette loi. Tout à l'heure, vous êtes allé jusqu'à dire que le gouvernement devrait entreprendre des négociations sur l'autonomie gouvernementale. J'aimerais donc savoir quel genre de consultations vous avez eues avec les Premières nations des 30 communautés que vous représentez, qui permettent au MKO d'afficher les positions qu'il défend aujourd'hui au sujet d'amendements potentiels à la Loi sur les Indiens?

M. Harper : Je travaille avec des organisations autochtones depuis une quinzaine d'années. Pendant toute cette période, j'ai écouté nos dirigeants et j'ai parlé aux Premières nations, et leur position a toujours été la même : affirmez votre souveraineté; faites ce que vous avez envie de faire; n'écoutez personne. C'est la position d'un grand nombre de dirigeants. Ils parlent des traités, de la relation établie dans les traités entre les Européens et les Premières nations, du fait qu'ils conservent le droit à l'autonomie gouvernementale, droit qu'ils n'ont jamais négocié ou abandonné. Je suis en contact constant avec les dirigeants, et je vais le rester. C'est pour cela que je suis en mesure de vous dire qu'ils ne veulent pas qu'on tripatouille la Loi sur les Indiens en la modifiant au coup par coup.

Earlier I said personally I would support a clear and concise amendment to extend from two years to four years, but when you start tinkering with other provisions of the Indian Act then I would be very cautious and I would say to consult with the First Nations.

Senator Sibbeston: Thank you, Mr. Harper, for being here and answering questions. I do not know you and I have been wondering how I should broach the subject. Many of us on the Senate Aboriginal peoples committee are Aboriginal and those who are not are here in support of Aboriginal people. We come sincerely with a view to helping the situation. We are focusing in this case on the election period, believing that it is a problem out there in terms of our own experience and contact, and believing that if we could just deal with that question of election terms, increasing it, we will be doing First Nations people in our country a whole lot of good. That is the spirit with which we approach this task.

I see you and your organization as being very guarded and cautious. You do not want to see piecemeal amendments; you want wholesale changes and, as you say, a new order. In answer to some of the questions, you recognize the benefit of having more than two years. If it is possible, could you give us that credence or that credit that we are here to try to do good with the work that we do? We have been to Manitoba. We have been to Winnipeg and Dauphin and we will be going to other areas of the country. I think we are doing the right thing. We have spoken to AFN and to other organizations just so that they are not surprised or unaware of what we are doing.

Recognizing that, could you give us the benefit of telling us whether we should continue doing our work, whether in the end if we do find a lot of people recommending to us that we ought to increase the term to more than two years and it is a good thing, whether we should do that?

Mr. Harper: Thank you, senator. I have presented once before to Senate hearings when I was employed with the Assembly of Manitoba Chiefs. I can say that the Senate has been very helpful, not only assisting First Nations' issues but raising and clarifying what problems exist out there. There have been many benefits as a result of the processes that you undergo.

With regard to amendments to the Indian Act, I do raise the issue that First Nations will not be readily supportive of amendments to the Indian Act. However, if it was concise and clear and did not impact on their rights, I am sure they would not oppose it.

The Chair: We have about seven minutes left, so I would ask you to be brief.

Senator Dyck: Thank you, Mr. Harper. You have made your position clear — namely, that treaties are made between sovereign nations. I think you said that you viewed this study as somewhat

J'ai dit tout à l'heure que, personnellement, je serais prêt à appuyer un amendement clair et précis visant à prolonger le mandat de deux ans à quatre ans, mais que si vous commenciez à tripatouiller d'autres dispositions de la Loi sur les Indiens, je serais alors très prudent et je commencerais par consulter les Premières nations.

Le sénateur Sibbeston : Je vous remercie, monsieur Harper, de comparaître devant nous ce soir et de répondre à nos questions. Je ne vous connais pas personnellement, et je me demande comment je devrais aborder le sujet. La plupart des membres du Comité sénatorial des peuples autochtones sont eux-mêmes des Autochtones, et ceux qui ne le sont pas appuient les peuples autochtones. Nous voulons sincèrement contribuer à améliorer la situation. Pour le moment, le comité s'intéresse à la durée des mandats, car il a constaté que c'était un problème, et que s'il pouvait augmenter la durée de ces mandats, ce serait très bénéfique pour les Premières nations. C'est dans cet esprit que nous examinons la situation.

Je constate que vous et votre organisation êtes très méfiants et très circonspects. Vous ne voulez pas d'amendements au coup par coup, vous voulez des changements radicaux et, comme vous l'avez dit, un nouvel ordre. En réponse à nos questions, vous avez reconnu qu'il serait avantageux pour vous d'avoir des mandats de plus de deux ans. Pourriez-vous au moins nous accorder le bénéfice du doute et reconnaître que nous sommes ici pour essayer véritablement d'améliorer les choses? Nous sommes allés au Manitoba, à Winnipeg et à Dauphin, et nous comptons nous rendre dans d'autres régions du pays. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons parlé à l'APN et à d'autres organisations afin qu'elles ne soient pas surprises de ce que nous faisons.

Cela dit, auriez-vous l'amabilité de nous dire si nous devrions poursuivre dans cette voie et si, dans l'éventualité où un grand nombre de gens nous recommanderaient de porter le mandat à plus de deux ans, nous devrions les écouter?

M. Harper : Merci, sénateur. J'ai déjà eu l'occasion de témoigner devant un comité du Sénat lorsque je travaillais pour l'Assembly of Manitoba Chiefs. Je suis en mesure de dire que le Sénat a joué un rôle très précieux, non seulement en aidant les Premières nations à faire progresser certains dossiers, mais aussi en faisant connaître des problèmes qui se posent dans les régions. Votre travail a eu beaucoup de retombées positives.

En ce qui concerne des amendements à la Loi sur les Indiens, je vous ai simplement dit que les Premières nations ne les appuieraient pas spontanément, mais que s'il s'agissait d'amendements simples et concis qui n'empiètent pas sur leurs droits, elles ne s'y opposeraient pas.

Le président : Comme il nous reste environ sept minutes, je vais vous demander d'être brève.

Le sénateur Dyck : Merci, monsieur Harper. Votre position est claire, vous avez dit que les traités se signent entre des nations souveraines. Vous avez dit aussi que, pour vous, l'étude qu'a

limiting the right of First Nations to their own abilities to govern themselves. Though that may be the ideal goal, in the meantime, we have the situation we have today.

Would you agree to the idea of removing from the Indian Act the sections that deal with elections, or do you prefer to keep those sections there?

Mr. Harper: The Indian Act, section 74(1) and so on, and the regulation pertaining to Indian Act elections, have served its purpose as well. It is matter of choice by individual First Nations as to which process or regime they want to use. I do not think it is within my position to state what preferences First Nations would like to go through when they have their elections.

Not long ago there was a suggestion — and I believe the First Nations introduced this option — of a recognitions act in which First Nation inherent rights and Aboriginal and treaty rights are recognized. You would have a broad piece of legislation that would enable First Nations to develop their own arrangements with the Government of Canada and recognize their customary laws. That would be the ideal thing that they would support.

I also mentioned this notion of asserting sovereignty, in which you do not go to Canada and say, "Recognize us;" you just assert your sovereignty. To establish that harmony and relationship could be one possible option that First Nations can either implement or look at.

Regarding your question about taking all the procedures, the legislation, from the Indian Act, I think that the recognition act would do that if that was the case. Inevitably, that would be the case, if you were to implement that recognition act.

Senator Brown: Mr. Harper, I believe you mentioned that you have people who live on-reserve and people who live off-reserve. Is that correct?

Mr. Harper: Yes; that is true.

Senator Brown: Do the people who live off-reserve have access to their own homes or apartments or whatever?

Mr. Harper: Persons who live off-reserve do have access to that.

Senator Brown: Can they own their own home or apartment or whatever it is they live in if they are off-reserve?

Mr. Harper: I live off-reserve and I am an off-reserve First Nation who believes in our leadership. I have my own home, if that is what you are asking. I have been on the housing list for a home on the reserve for the past 25 years. I would prefer to live and work on my reserve, but I cannot because of the housing shortage.

Senator Brown: Is it correct that none of the people who live on reserves have their own homes?

Mr. Harper: Some First Nations have their own, private homes, but the majority of them are band-owned homes. On the reserve, yes, they are called CMHC, Canada Mortgage and Housing Corporation, housing in which they pay towards owning the home.

entreprise notre comité limite en quelque sorte le droit des Premières nations de se gouverner elles-mêmes. C'est peut-être le but ultime, mais en attendant, nous devons composer avec la situation présente.

Êtes-vous d'accord pour supprimer de la Loi sur les Indiens les articles qui portent sur les élections, ou préférez-vous qu'ils y soient maintenus?

M. Harper : La Loi sur les Indiens, notamment le paragraphe 74(1), et le Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens ont eu leur utilité. C'est aujourd'hui à chaque Première nation de décider quel régime elle veut utiliser. Ce n'est pas à moi de vous dire quelles seront les préférences des Premières nations quand elles tiendront leurs élections.

Il n'y a pas très longtemps, les Premières nations ont proposé, si je me souviens bien, l'adoption d'une loi qui reconnaîtrait les droits inhérents, les droits ancestraux et les droits issus des traités des Premières nations. Cette loi permettrait aux Premières nations de négocier des arrangements avec le gouvernement du Canada et de faire reconnaître leur droit coutumier. Ce serait la solution idéale, et elles seraient tout à fait d'accord avec ça.

J'ai également dit qu'il fallait affirmer notre souveraineté, non pas demander au Canada de nous reconnaître, mais tout simplement affirmer notre souveraineté. L'affirmation de cette harmonie et de cette relation est une option que les Premières nations peuvent envisager ou mettre en pratique.

Quand vous proposez de supprimer de la Loi sur les Indiens toutes les dispositions relatives aux élections, je pense que la loi de reconnaissance dont je parlais tout à l'heure permettrait de faire tout ça, sans aucun doute.

Le sénateur Brown : Monsieur Harper, vous avez dit qu'il y a des gens qui vivent sur les réserves et d'autres en dehors. C'est bien cela?

M. Harper : Oui, c'est vrai.

Le sénateur Brown : Les gens qui vivent hors des réserves ont-ils le droit d'avoir leur propre maison ou appartement?

M. Harper : Absolument.

Le sénateur Brown : Peuvent-ils posséder leur maison ou leur appartement s'ils vivent en dehors de la réserve?

M. Harper : Je vis en dehors de ma réserve et je suis une Première nation hors réserve qui croit en ses dirigeants. Je suis propriétaire de ma maison, si c'est ce que vous voulez savoir. Je suis sur la liste d'attente pour avoir un logement sur ma réserve depuis 25 ans. Je préférerais vivre et travailler sur ma réserve, mais cela m'est impossible à cause de la pénurie de logements.

Le sénateur Brown : Est-il vrai qu'aucun de ceux qui vivent sur les réserves n'a son propre logement?

M. Harper : Certaines Premières nations ont leurs propres logements, mais dans la majorité des cas, les logements appartiennent à la bande. Sur la réserve, on les appelle des logements de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement; ce sont des logements pour lesquels ils paient afin de devenir propriétaires.

Senator Brown: In other words, they are renting the home to own it, is that what you are saying?

Mr. Harper: I believe they pay the First Nations and when they do finish paying for the house, it would be their own house. I do not know if that is mortgage payments or rent payments. I tend to think that it is mortgage payments.

Senator Brown: How long would that process take?

Mr. Harper: I am not an expert in housing on-reserve, but the amortization period would be the same as you would find in off-reserve housing.

Senator Brown: Do the people who live on reserves and rent these homes own their own furniture or appliances or any of that?

Mr. Harper: Let me be clear: First Nations do not rent their homes. They do not pay rent. They live in the housing that is provided for them through the band. It is band housing.

If it is CMHC housing, that is a different story. In that case, they have to pay mortgage payments like everyone else. With the furniture, they do buy their own furniture. I have not heard of any resident on the reserve who says "I want furniture," being given furniture.

Senator Brown: They buy their own furniture. Do they buy their own appliances as well — that is, washers, dryers, stoves and refrigerators?

Mr. Harper: That is true.

The Chair: I am not trying to direct the line of questioning, but I remind senators that we are having this inquiry on the elections codes and custom codes, and so on.

Senator Raine: First, Mr. Harper, I am sorry that I was late. Sorry to have missed your presentation, but I have very much enjoyed your answers to the questions from my colleagues.

I have been told by friends that, in some ways, reserves are like a prison; in other ways, they are like a fortress. There are aspects of not being able to do what you would like to do, but there is another aspect where you have protection.

We have heard on the committee that, while there is a recognition that a four-year term is good for economic development, continuity of social programs and being able to set goals and achieve them, there is also difficulty sometimes and people are afraid of going to a four-year term because they might have a leader they do not like or someone who will, somehow, go off the tracks.

If we are going to look at changing terms, should we also look at the ability to have a recall mechanism in the elections if something is not right? What are your thoughts on that?

Le sénateur Brown : Vous voulez dire qu'ils paient un loyer afin de devenir propriétaires de leurs logements?

M. Harper : Je crois qu'ils paient un loyer aux Premières nations, et que lorsqu'ils ont fini de payer le logement, ils en deviennent propriétaires. Je ne sais pas si ce sont des remboursements d'hypothèques ou des loyers, je crois plutôt que ce sont des remboursements d'hypothèques.

Le sénateur Brown : Et ces hypothèques sont de quelle durée, en moyenne?

M. Harper : Je ne m'y connais pas beaucoup dans ce domaine, mais je crois que la période d'amortissement est la même que pour les logements hors réserve.

Le sénateur Brown : Les gens qui vivent sur les réserves et louent ces logements sont-ils propriétaires des meubles, des appareils ménagers, et cetera.?

M. Harper : Soyons clairs : les membres des Premières nations ne louent pas leurs logements. Ils ne paient pas de loyers. Ils vivent dans des logements qui leur sont fournis par la bande. Ce sont des logements de la bande.

S'il s'agit de logements de la SCHL, c'est autre chose, car à ce moment-là, ils doivent payer une hypothèque comme tout le monde. Pour ce qui est des meubles, ils achètent leurs propres meubles; je n'ai jamais entendu un résident sur la réserve réclamer et recevoir des meubles.

Le sénateur Brown : Ils achètent donc leurs meubles. Et les appareils ménagers? Achètent-ils leur propre machine à laver, sécheuse, cuisinière et réfrigérateur?

M. Harper : Tout à fait.

Le président : Je ne cherche pas à limiter les discussions, mais j'aimerais simplement rappeler aux sénateurs que notre étude porte sur le processus électoral prévu par la loi et sur le code électoral coutumier.

Le sénateur Raine : Premièrement, monsieur Harper, je vous prie de m'excuser de mon retard. Je suis désolée d'avoir manqué votre déclaration, mais j'ai beaucoup apprécié vos réponses aux questions de mes collègues.

Des amis m'ont dit que, d'une certaine façon, les réserves étaient comme une prison, même comme une forteresse. En effet, vous ne pouvez pas toujours y faire ce que vous voulez, mais en échange, vous jouissez d'une certaine protection.

Tout en reconnaissant qu'un mandat de quatre ans permet davantage au titulaire d'encourager le développement économique, d'assurer la continuité des programmes sociaux et d'atteindre ses objectifs, certains témoins nous ont dit que cela pose aussi certaines difficultés, que les gens hésitent à opter pour un mandat de quatre ans parce qu'ils craignent de se retrouver avec un dirigeant qu'ils n'aiment pas ou qui fait autre chose que ce qu'il a promis.

Si l'on songe à modifier la durée du mandat, devrions-nous aussi envisager un mécanisme de destitution en cas de problème? Qu'en pensez-vous?

Mr. Harper: The recall mechanisms are removal of leadership.

Let me start by answering your question this way: If, for example, there were amendments to the Indian Act with regard to extending the four-year terms, I am not sure if there is a process in which we can allow First Nations to opt in to four-year terms or to leave it as two years. They will decide. That is my response to that issue.

Through custom elections, they do have recall mechanisms, such as petitions, which are recognized. I happen to have written one custom election in which I was instructed to ensure that a provision was in the custom election code for the recall mechanism of a petition. In that process, yes, they do indicate that they support that mechanism, and I believe they should.

I wanted to also make the point that, in drafting a custom election code, I find their criteria as to who should run and when they should be removed are more stringent than the Indian Act. Under the Indian Act, if someone gets charged, and I am a lawyer and know that, you can be removed from office, but the fact is if you get charged, it might take four years to get a conviction, so you still serve your term plus another two years. The process is quite slow.

To answer your question, yes, there is support out there for recall mechanisms.

The Chair: Senators, our next witnesses were scheduled for 7:30 p.m. I am at the behest of the committee. I do have a couple of names on a second round, but I would like to go to the next witnesses, if that is agreeable.

One question came up considerably, which was voting by mail. I may talk to you about that later, Mr. Harper. In some areas, it was really an issue and uncontrollable. Senators, I spent some time with Mr. Harper today prior to the meeting, trying to deal with other economic development concerns. Mr. Harper, thank you for coming tonight and being candid and straightforward, and for a good presentation as well.

Senators, we now have before us the chairman of the Dakota Ojibway Tribal Council, DOTC, Chief Ken Chalmers from Birdtail Sioux First Nation, and I believe he is also chief of Birdtail Sioux. He is accompanied by Robert Daniels, chief executive officer of DOTC and by Chief David Meeches of Long Plain, just outside of Portage La Prairie. Birdtail Sioux is on the Saskatchewan-Manitoba border. Chief Robert Daniels is from the Swan Lake First Nation, which is halfway between Winnipeg and Brandon.

As you know, we are researching the question of elections under 74(1) of the Indian Act, terms of office, set election dates and possibly the recall situation. Chief Chalmers, if you are ready to go, the floor is yours.

Ken Chalmers, Chief, Birdtail Sioux First Nation, and Chair, Dakota Ojibway Tribal Council: Thank you, senator. Honourable senators, thank you for inviting me to Ottawa and to this committee meeting. I missed a meeting in Winnipeg recently. I

M. Harper : Un mécanisme de destitution consiste à révoquer un dirigeant.

Permettez-moi de formuler ma réponse de cette façon : si, par exemple, on modifie la Loi sur les Indiens afin de faire porter la durée du mandat à quatre ans, je me demande si on pourra permettre aux Premières nations d'adhérer à cette nouvelle disposition électorale ou de conserver le mandat de deux ans. Elles décideront. C'est ma réponse à votre question.

Le code électoral coutumier comporte des mécanismes de destitution, comme les pétitions, qui sont reconnus. Je me souviens avoir rédigé un code électoral coutumier, et on m'avait précisément demandé de prévoir un mécanisme de destitution par voie de pétition. Selon ce processus, ils indiquent qu'ils appuient ce mécanisme, ce qui me paraît normal.

J'aimerais également faire remarquer qu'en rédigeant ce code, je me suis rendu compte que leurs critères d'éligibilité et de destitution étaient beaucoup plus rigoureux que ceux de la Loi sur les Indiens. Selon cette loi, celui qui est inculpé, et j'en sais quelque chose puisque je suis avocat, est passible de destitution, mais en fait, il peut n'être reconnu coupable que quatre ans plus tard, si bien qu'il a le temps de finir son mandat et de se faire réélire pour deux ans. Le processus est très lent.

Pour résumer, le code électoral coutumier comporte un mécanisme de destitution.

Le président : Sénateurs, nos témoins suivants étaient prévus pour 19 h 30, mais j'ai encore quelques noms pour un deuxième tour. Je suis à la disposition du comité, mais je préférerais qu'on passe aux témoins suivants, si cela vous convient.

La question du vote postal a souvent été soulevée au cours de nos audiences. Je vous en parlerai peut-être tout à l'heure, monsieur Harper. Dans certaines régions, c'était vraiment une question brûlante. Sénateurs, avant notre réunion, j'ai discuté avec M. Harper de divers problèmes de développement économique. Monsieur Harper, je vous remercie d'avoir comparu ce soir et de nous avoir donné des réponses franches et directes. Merci aussi de votre excellente déclaration liminaire.

Sénateurs, nous accueillons maintenant le président du Dakota Ojibway Tribal Council, le DOTC, le chef Ken Chalmers, de la Première nation Birdtail Sioux, qui est aussi, je crois, chef de Birdtail Sioux. Il est accompagné de Robert Daniels, président-directeur général du DOTC, et du chef David Meeches, de Long Plain, qui se trouve dans les environs de Portage la Prairie. Birdtail Sioux se trouve à la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan. Le chef Robert Daniels vient de Swan Lake First Nation, qui se trouve à mi-chemin entre Winnipeg et Brandon.

Comme vous le savez, nous examinons la question du mode électoral prévu par le paragraphe 74(1) de la Loi sur les Indiens, soit la durée du mandat, des élections à dates fixes et, éventuellement, un mécanisme de destitution. Chef Chalmers, êtes-vous prêt? Vous avez la parole.

Ken Chalmers, chef, Première nation Birdtail Sioux et président du Dakota Ojibway Tribal Council : Merci, sénateur. Honorables sénateurs, merci de m'avoir invité à Ottawa pour comparaître devant votre comité. J'ai manqué une réunion à Winnipeg tout

just became chairman of the DOTC and the secretary gave me four days to represent eight communities from the DOTC. I am also the chief of Birdtail Sioux First Nation and I have been involved there politically for 12 years.

In regard to elections, I want to give a brief history of the Dakota Ojibway Tribal Council. It is the first tribal council in Canada and is 35 years old this year. They do all our elections. I am chairman of five bands that are in section 74, three in custom and one hereditary chief.

The DOTC does our elections; they function with our governance and we are viewed as the grassroots people. Also, the Dakota Ojibway Tribal Council is the largest landlord in Manitoba. We own over 700 subsidized homes, which we rent to our students and to lower-income people working in the cities — in Winnipeg, Virden and Brandon. They are soon maturing and so we use those as equity for future plans.

The Dakota Ojibway Tribal Council is unique, being the first one, a strong organization and connected to the grassroots of our people. For instance, I am from Birdtail Sioux. The DOTC came in and helped with policies and elections, and also helped us with our connections with government, corporations and Indian affairs.

I would like to give a brief history of my reserve. I did not have a chance to represent Birdtail Sioux First Nation at this committee as chief. We are considered refugees in Canada. We have really no home and Canada's position is that we are refugees. That position here is so we have no treaty. We are non-treaty Birdtail Sioux. We recently engaged with the Government of Canada in the last couple of years through Bill McKnight. Former Indian and Northern Affairs Minister Prentice referred him to us in order to look at our grievances. We will get back to that later.

Concerning the elections for Birdtail Sioux, section 74 is the only thing we have. I have no problem personally with it because it is the only mechanism we know. We do have recall in our community and we use section 74 for that, too. As for the other bands, as I said, three are custom so they run their own elections.

The Dakota Ojibway Tribal Council is really connected to the grassroots of our eight nations. If anyone is going to conduct elections, we get the tribal council to come in and run them for us. They are through our advisory dollars that come to the tribal council. I will get to the point here: They are allowed to do our elections, mail-outs and everything else, which is done properly. However, when it comes to referendums, I have a problem with that because currently I am in the ATR process, federal additions to reserves/new reserves, and I finished that. I am now going into an agreement in principle with the region and the Department of Indian and Northern Affairs says it takes a year to two years to

récemment. Je suis président du DOTC depuis peu de temps, et le secrétaire m'a donné quatre jours pour représenter huit communautés du DOTC. Je suis aussi le chef de la Première nation de Birdtail Sioux, où je fais de la politique depuis 12 ans.

En ce qui concerne les élections, je vais vous donner un bref historique du Dakota Ojibway Tribal Council, qui fête cette année son 35e anniversaire et qui est le plus ancien conseil tribal du Canada. C'est lui qui organise toutes nos élections. Je suis le président de cinq bandes régies par l'article 74, de trois bandes qui appliquent un code coutumier, et d'une bande qui a un chef héréditaire.

Le DOTC organise nos élections, conformément à notre mode de gouvernance, et nous sommes considérés comme les gens de la base. Le DOTC est aussi le plus gros propriétaire foncier du Manitoba. Nous possédons plus de 700 logements subventionnés, que nous louons à nos étudiants et à des gens à faible revenu qui travaillent en ville, notamment à Winnipeg, Virden et Brandon. Les baux vont bientôt arriver à échéance, et nous nous servons de ces avoirs pour d'autres plans.

Le Dakota Ojibway Tribal Council est unique en ce sens que c'est le plus ancien conseil tribal du Canada, qu'il a une solide organisation et qu'il reste très proche de sa base populaire. Par exemple, je viens de Birdtail Sioux. Le DOTC est venu nous aider à mettre en place des politiques et à organiser des élections; il nous a aussi aidés à établir des liens avec les gouvernements, les entreprises et le ministère des Affaires indiennes.

Je vais vous faire un bref historique de ma réserve. Je n'ai pas eu la chance de comparaître devant votre comité en tant que chef de la Première nation de Birdtail Sioux. Nous sommes considérés comme des réfugiés au Canada. Nous n'avons pas vraiment de foyer, et le Canada estime que nous sommes des réfugiés parce que nous n'avons pas signé de traité. Nous sommes des Birdtail Sioux sans traité. Ces dernières années, nous avons entrepris des discussions avec le gouvernement du Canada, par l'entremise de Bill McKnight. L'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice, l'avait chargé d'examiner nos revendications. Mais nous y reviendrons plus tard.

Pour ce qui est élections à Birdtail Sioux, l'article 74 est le seul mécanisme que nous avons à notre disposition. Personnellement, je n'ai rien à y redire vu que je n'en connais pas d'autre. En cas de destitution, nous utilisons aussi l'article 74. Quant aux autres bandes, elles organisent, comme je vous l'ai dit, leurs élections selon un code coutumier.

Le Dakota Ojibway Tribal Council reste très proche de sa base populaire. Chaque fois que devons faire des élections, nous nous adressons au conseil tribal et il s'en occupe pour nous. Il utilise pour cela les fonds que nous lui confions et qu'il gère en nous consultant. Voilà où je veux en venir : le DOTC est habilité à organiser nos élections, à faire tous les envois postaux et tout le reste, et il le fait correctement. Toutefois, dans le cas d'un référendum, nous avons un problème. Je viens juste de terminer des négociations relatives à des ajouts aux réserves. Je suis sur le point de signer un accord de principe avec la région, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien me dit qu'il

do this referendum process. They refuse to let the Dakota Ojibway Tribal Council do the referendum, yet it says in our agreements that they do elections and referendums.

This process is really affecting me because my additions to reserves are one of the first in Canada that is on a highway. We purchased 10 acres of land and it has taken four years to get a municipal service agreement. It has taken hard work to get investors to believe in our First Nation as an economic partner with the local towns and communities around us, to believe that we want to be part of the economy in our region, which is in the area of Russell, Manitoba, with ski resorts, Lake of the Prairies and new potash mines being developed. Birdtail Sioux has memorandums of understanding with TransCanada Pipelines. We have a memorandum of understanding with the Enbridge company. With the potash people we have jobs in training. In fact, I have 20 guys going out tomorrow. These things are affected by elections.

We have investors. My ATR is a business and economic ATR, as they call it. I bought a school that was shut down in 1994. We are not allowed to spend band money on economic development. I work to get investors to believe in our projects and to start to trust us, but when we run into elections they are scared that I will not get back in and the next guy, who they do not know, will wreck the whole thing. We have agreements with investors so we have $5 million put away for this project, which includes a 300-seat bingo hall, which I negotiated for with the Province of Manitoba. I have 120 machines. We are setting up a gas bar and restaurant here.

It has taken me four years to get a municipal service agreement. It is an urban reserve on Highway 16, right beside the ski resorts, and the potash mines are coming in. There is a great tourist industry there. We have bass fishing in Lake of the Prairies. Every time there is an election, I have to assure these investors, even if I do not get re-elected, whether we are going to stay with the First Nation. I developed this trust with the outside businessmen, chambers of commerce, mayors, municipalities and holding on to these guys is a real chore.

As you all probably know, when you are trying to get people to invest in your people and community, and become part of the economic strategy for the region, then along come elections and you have the guy who is running against you phoning your investors saying that, when Chief Chalmers is out, I am going to shut you down. It creates turmoil in whatever we do business-wise. I think every chief has said that. You work so hard and then the Department of Indian and Northern Affairs gives you the four- or five-year process — the studies the department is supposed to pay for, such as the environmental studies, phase one and two, to make sure the land is free and clear before they hand it over. Manitoba hands to Canada and then Canada hands it back to Birdtail Sioux. They tell the chief that two years from now we will give you $10,000 for that study but you have to wait

faut compter un à deux ans pour organiser un référendum. Il refuse de laisser le Dakota Ojibway Tribal Council s'en occuper, alors que dans les ententes que nous avons conclues, il est bien dit que le conseil tribal organise les élections et les référendums.

Cela me préoccupe beaucoup, car mes ajouts aux réserves sont parmi les premiers au Canada qui se trouvent le long d'une grand-route. Nous avons acheté 10 acres de terres, et il m'a fallu quatre ans pour obtenir une entente de services municipaux. Nous nous sommes démenés pour réussir à convaincre des investisseurs et les collectivités de la région que nos Premières nations peuvent être des partenaires économiques, qu'elles veulent vraiment participer à la vie économique de la région de Russell, au Manitoba, où il y a des stations de ski, Lake of the Prairies et de nouvelles mines de potasse. Birdtail Sioux a signé des protocoles d'entente avec TransCanada Pipelines et avec Enbridge, et nous avons des employés en apprentissage dans des mines de potasse. En fait, j'ai 20 types qui commencent demain. Voilà le genre de choses qui sont touchées par des élections.

Nous avons des investisseurs. Mon AAR est une véritable entreprise, comme ils disent. J'ai acheté une école qui était désaffectée depuis 1994. Nous n'avons pas le droit de consacrer des fonds de la bande à des activités de développement économique. J'essaie de convaincre des investisseurs de s'intéresser à nos projets et de commencer à nous faire confiance, mais quand nous avons des élections, ils ont peur que je ne sois pas réélu et que mon successeur, qu'ils ne connaissent pas, annule tous les projets. Nous avons conclu des ententes avec des investisseurs, et nous avons 5 millions de dollars qui sont prévus pour ce projet, qui comprend un grand hall de bingo de 300 places, que j'ai négocié avec la province du Manitoba. Il y aura 120 machines. On va aussi y construire une station-essence et un restaurant.

Il m'a fallu quatre ans pour obtenir une entente de services municipaux. Il s'agit d'une réserve urbaine sur la route 16, juste à côté des stations de ski, et des mines de potasse sont en train de s'y développer. L'industrie touristique est florissante. On fait de la pêche à l'achigan à Lake of the Prairies. Chaque fois qu'il y a une élection, je dois rassurer ces investisseurs et leur dire que, même si je ne suis pas réélu, nous allons rester avec la Première nation. J'ai réussi à établir un climat de confiance avec des entrepreneurs, des chambres de commerce, des maires et des municipalités de l'extérieur, et croyez-moi, ce n'est pas une sinécure.

Vous savez sans doute que, lorsqu'on essaie d'encourager des gens à investir dans la collectivité et à participer à la stratégie économique de la région, le déclenchement d'élections ne facilite pas les choses, surtout si votre adversaire se met à téléphoner aux investisseurs pour leur dire que, lorsque le chef Chalmers ne sera plus là, il se débarrassera d'eux. Croyez-moi, cela bouleverse complètement le climat des relations commerciales. Je crois que c'est ce que pensent tous les chefs. Vous travaillez fort et, tout d'un coup, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien vous dit qu'il va falloir attendre quatre ou cinq ans pour qu'il puisse faire les études qu'il est censé financer, comme les études environnementales, phases un et deux, afin de s'assurer que les terres sont franches et quittes avant de nous les céder. En fait, c'est le Manitoba qui les cède au Canada, et ensuite le

two years. I convinced our investors that we can do it ourselves and our investors would pay for that study and another one, and basically the investors own the land.

Now I have this referendum coming up, which is called the designation process, in which you have to involve your community. This ATR is a new one for Canada and the Department of Indian and Northern Affairs because it is economic. I have to present my investors to the community and they have to come to three meetings. We have to show them how the corporation is set up, how the chief is put in trust, how it is 100-per-cent owned by the Birdtail Sioux First Nation, and how we buy the investors out over a period of time so we own it all and get all the revenue.

Indian and Northern Affairs Canada must be there at the table every time we do it. I am losing money now. We can kick this thing right off and move ahead. I have to do 12 months for this referendum for designation, and I have the tribal council here as the CEO, and the chiefs who could do the referendum and designation, and do it properly.

You inform your people how it breaks out, how it is set up for the future of your children, and how it is set up for economic development. It will help our housing and pay for renovations — $29,000 a house is not sufficient. It is an economic engine I need and our people need and our children need so I can feed them at school. It is a nice business proposition.

I just came through an election. My stance has cost me a lot of votes. My stance is cooperation with the big corporations. I am listening to the grand chief of Canada who says to work with the corporations; do not take them to court; you do not want to know their answer. I am non-treaty. I am working with Canada. We have a rail line going through our reserve, and I made a promise to former Minister Jim Prentice on July 4, 2006 and have kept it to this day; we will never let anyone use that rail through my reserve unless we keep talking. So far we are talking.

It cost me because a lot of my people want to engage in militant acts on those rail yards. I have guys against me who say let us go and blockade CN Rail and the pipelines through our territory. I say, no; we work. I find it very beneficial working with corporate Canada here.

For example, Enbridge is doing our daycare centre, community investments and a new store. Our people had to travel 50 miles to buy food. It cost them $50 to go buy $20 worth of bread. We have this huge new store where people can shop and the money stays at the community level.

Canada les cède à Birdtail Sioux. Le chef se fait dire qu'il doit attendre deux ans pour recevoir les 10 000 $ que doit coûter l'étude. J'ai réussi à convaincre nos investisseurs que, s'ils la financent, nous pourrons la faire nous-mêmes ainsi qu'une autre, et qu'en fait, ils possèdent la terre.

Maintenant, nous avons ce référendum, qu'on appelle le processus de désignation, auquel il faut faire participer toute la communauté. Mon projet AAR est un processus nouveau pour le Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, car il est de nature économique. Je dois présenter mes investisseurs à la communauté, à l'occasion de trois réunions. Nous devons expliquer comment l'entreprise est organisée, comment le chef est placé en fiducie, comment l'entreprise appartient à 100 p. 100 à la Première nation Birdtail Sioux, et comment nous allons rembourser les investisseurs afin de devenir propriétaires de l'entreprise et d'en tirer tous les revenus.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit être représenté à la table chaque fois que nous organisons ces réunions. À l'heure actuelle, je perds de l'argent. On pourrait régler tout ça rapidement et faire avancer les choses. Mais non, il faut attendre 12 mois pour obtenir ce référendum et la désignation, alors que le conseil tribal, représenté ici par son PDG, et le chef pourraient organiser le référendum et le processus de désignation tout à fait correctement.

Vous expliquez à votre communauté comment l'entreprise va fonctionner, comment elle va être bénéfique pour l'avenir de vos enfants, comment elle va encourager le développement économique de la région. Elle va nous permettre de construire des logements, de payer des rénovations — 29 000 $ pour une maison, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'un véritable moteur économique, qui nous permettra de donner à manger à nos enfants à l'école. C'est un projet commercial tout à fait valable.

Je viens tout juste de me faire élire, mais le fait que je sois partisan de la collaboration avec les grandes entreprises m'a coûté pas mal de voix. Pourtant, je suis les conseils du grand chef du Canada qui dit qu'il faut collaborer avec les entreprises plutôt que de les poursuivre en justice, car on préfère ne pas savoir quelle décision sera prise. Je ne suis soumis à aucun traité. Je travaille avec le Canada. Il y a une voie ferrée qui traverse notre réserve; j'ai fait une promesse à l'ancien ministre, Jim Prentice, le 4 juillet 2006, et je la respecte : personne n'utilisera cette voie ferrée sur ma réserve si nous cessons le dialogue. Pour le moment, le dialogue se poursuit.

Cela m'a coûté des voix parce que beaucoup de gens voudraient organiser des manifestations sur cette voie ferrée, par exemple bloquer la voie du CN et les pipelines qui traversent notre territoire. Je refuse, au nom de la collaboration. J'estime qu'il est dans notre intérêt de collaborer avec les entreprises canadiennes.

Par exemple, Enbridge s'occupe de notre garderie d'enfants, fait des investissements communautaires et a ouvert un nouveau magasin. Avant, nos gens devaient faire 50 milles pour acheter de la nourriture. Cela leur coûtait 50 $ pour acheter 20 $ de pain. Maintenant, nous avons un nouveau magasin, qui est immense, où les gens peuvent venir faire leurs provisions, et l'argent reste dans la communauté.

I have a tribal council here that can do everything. We are 35 years old; we are before AMC, SCO and MKIO, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin.

Enbridge is sponsoring our language conference. They are sponsoring my pilot project for saving our language in schools.

Getting back to what we are doing here, the Dakota Ojibway Tribal Council is perfectly capable. This 35-year-old organization has always been grassroots, always came to my reserve when I needed help. I was not born on the reserve and did not live on the reserve. I am an army brat; I was born in Germany. I am the first landed-immigrant chief in Canada. I came home after university to see my mom. She was the first nurse in Canada. I have a sister, Angela Chalmers, who ran for Canada in the Olympic Games and won a bronze medal from Birdtail Sioux.

We have a very outward-looking view. We had the highest suicide rate. We beat the national average when I first came home. We have changed all that. We have changed accountability.

I spent six years getting us out of debt from the previous chiefs, and brought in transparency and accountability, to everybody's chagrin. Some people on my reserve do not like that, believe it or not. A chief being paid $120,000 a year, we are not worth that. We brought our wages down to $30,000.

We did a lot of work here. We get a lot of flak from our people because of my stance. It is hard to win an election when you have one every two years. You just get started in your economic development.

I have been through three terms with this project on the move, and I like the four-year terms. I believe you must set some sort of recall mechanism. There are guys out there who do not care about their people. Recall mechanisms need to be done here.

With respect to section 74, I am glad we are not under custom because they are confusing. They can be used by the opposition and by the chief to their advantage, if it is not set by Parliament with some recommendation on how to do it.

It is hard for us, for me as a chief, to go through this so often. You go in a year, and you have a building plan for a year. We are building 15, 20 houses a year now. We are economically viable now. We pay rent; we have a rent regime and user fees.

We have the first level 2 water plant, one of the top-level water plants in the country is on our reserve and a brand new school. I had four graduates in 40 years. Now we are doing that every year. I am from a small community; I only have 400 on reserve and 300 off reserve. The Dakota Ojibway Tribal Council handles

J'ai un conseil tribal qui peut s'occuper de tout cela. Nous venons de fêter notre 35e anniversaire; nous existons depuis plus longtemps qu'AMC, SCO et MKIO, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin.

Enbridge parraine notre conférence sur la langue. L'entreprise parraine le projet pilote que j'ai proposé pour sauver notre langue dans les écoles.

Pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, le Dakota Ojibway Tribal Council est parfaitement capable de s'occuper de tout ça. Cette organisation, vieille de 35 ans, a toujours été très proche de sa base populaire et a toujours répondu à l'appel quand j'avais besoin d'elle. Je ne suis pas né sur la réserve et n'y vivais pas. Mon père était militaire, et je suis né en Allemagne. Je suis le premier chef immigrant reçu au Canada. Je suis rentré chez moi après l'université pour voir ma mère. C'était la première infirmière au Canada. J'ai une sœur, Angela Chalmers, qui a rapporté au Canada une médaille de bronze olympique et qui est de Birdtail Sioux.

Nous sommes très ouverts à l'extérieur. Nous avions le taux de suicide le plus élevé. Quand je suis revenu au Canada, nous dépassions la moyenne nationale. Mais tout cela a changé. Nous avons instauré le principe de la responsabilité et de l'imputabilité.

Il m'a fallu six ans pour éponger les dettes laissées par les chefs précédents, et j'ai mis en place les principes de la transparence et de l'imputabilité, au grand dam de pas mal de monde. Croyez-le ou non, il y a certaines personnes sur ma réserve qui n'aiment pas cela. Imaginez, payer un chef 120 000 $ par an, nous n'en avons pas les moyens. J'ai ramené nos salaires à 30 000 $.

Nous avons fait beaucoup de travail. Nous sommes beaucoup critiqués à cause de mes idées. Vous savez, c'est dur de gagner une élection quand le mandat n'est que de deux ans. Ça vous donne à peine le temps d'entreprendre le développement économique de votre communauté.

J'ai déjà fait trois mandats depuis que ce projet a commencé, et l'idée de porter les mandats à quatre ans me plaît. Il faut prévoir, à mon avis, un mécanisme de destitution, car il y a des gens qui se moquent pas mal de leurs administrés. Il faut donc avoir un mécanisme de destitution.

En ce qui concerne l'article 74, je préfère nettement être régi par cet article, qui est plus clair que les codes coutumiers. Ces codes, l'opposition et le chef peuvent les utiliser à leur avantage, car ils ne sont pas établis par le Parlement, avec des recommandations sur la façon de procéder.

En tant que chef, je trouve que des élections aussi fréquentes nous rendent la tâche plus difficile. Vous êtes élu la première année, et vous préparez un plan immobilier pour un an. En ce moment, nous construisons 15 à 20 maisons par an. Nous sommes économiquement viables maintenant. Nous payons des loyers; nous avons établi un régime de baux et de frais d'utilisation.

C'est sur notre réserve qu'a été aménagée la première usine de traitement des eaux de niveau 2, qui est un niveau supérieur, et nous avons une école toute neuve. Nous avons eu 4 finissants en 40 ans, mais aujourd'hui nous en avons autant chaque année. Je viens d'une petite communauté; je n'ai que 400 personnes sur la

all my post-secondary members. It is very strict; if you fail at school you cannot go back for a while. They are very strict in that area. You have band members who say the chief refuses to let them go to school. We have people in the tribal council to handle all of that so the chief does not take it.

Here is a good example of a situation that can affect your election: Yesterday, to keep our children safe, we shot 21 dogs because they were bringing down our calves. We do this every year. You shoot the wrong dog on a reserve and you can lose the bloody election. I am not joking. We just did it. We culled our dogs because I do not want children hurt. If I did that before an election, you could lose. It is a weird situation.

It is weird to me because I did not grow up there, and all my family is out there — just me and my mum, actually. One year you are elected and you could go and go. The year before the election you are starting to get slammed for your positions in your community on accountability and transparency, you are saying "no" a lot, and saying this does not go on anymore, our children are more important.

This old system of top families on reserves getting more than anybody else, and the workers in our community getting high wages has all ended. That costs you. That cost me, and it is one of the hardest things I have ever done. Somehow I keep getting re-elected. The last one was the closest because of my stance with the corporations and with Canada. Keeping my promise to a minister set me apart from a lot of chiefs.

I was the only chief sitting in the AMC, Assembly of Manitoba Chiefs, sitting there cooperating with the big corporations and feeling ostracized for cooperating because I should be standing in blockades or threatening lawsuits and not following the norm of what we do.

We stuck to our guns, and I see the benefit for our people. After the court rulings in Manitoba, everybody sees that it is best to cooperate. I am following what Minister Prentice told me. He said work with us; economic development is the answer. As I said, four-year terms would be good, but there must be recall; I believe in that. I do not know what to say to you on the recall mechanisms.

I believe that the Dakota Ojibway Tribal Council — this organization has been around 35 years — is closer to the grassroots than AMC, SCO or anybody else in Manitoba. I heard some questions about these organizations. I sit on the boards of these things and I find it confusing. There are so many resolutions, and it is very confusing.

I feel sometimes they do not have my community's interests, but they have some good things.

réserve, et 300 hors réserve. Le Dakota Ojibway Tribal Council s'occupe de tous mes étudiants au postsecondaire. C'est très strict : si vous ratez vos examens, vous ne pouvez pas continuer vos études pendant un certain temps. Ils sont très stricts là-dessus. Il y a des membres de la bande qui accusent le chef de les empêcher d'aller à l'école. Mais heureusement, notre conseil tribal s'occupe de tout cela, si bien que le chef n'a pas à s'en mêler.

Je vais vous donner un exemple du genre de choses qui peut avoir un impact sur votre élection. Hier, pour protéger nos enfants, nous avons tué 21 chiens parce qu'ils s'attaquaient à nos veaux. Nous faisons cela chaque année. Mais il suffit que vous n'abattiez pas le bon chien pour perdre la maudite élection. Je ne plaisante pas. Nous avons abattu ces chiens parce qu'ils risquaient d'attaquer nos enfants. Si je faisais cela avant des élections, je risquerais de les perdre. C'est vraiment bizarre.

C'est bizarre pour moi parce que je n'ai pas grandi sur la réserve. Toute ma famille s'y trouve, en fait, seulement moi et ma mère. Une année, vous êtes élu, et vous avez envie de faire des choses. L'année qui précède les élections, vous commencez à vous faire critiquer pour vos prises de position sur l'imputabilité et la transparence, vous êtes obligé de dire « non » souvent et d'affirmer que ça ne peut pas continuer, que nos enfants sont plus importants.

Il y avait un système selon lequel les grandes familles de la réserve avaient plus d'avantages que d'autres; il y avait aussi le fait que les travailleurs de notre communauté étaient plus payés qu'ailleurs; tout ça, c'est fini. Mais ça vous coûte des voix. En tout cas, ça m'en a coûté, et ça été très dur. Mais j'arrive quand même à me faire réélire. La dernière fois, j'ai eu plus de mal à cause de mes prises de position sur les entreprises et sur le Canada. Le fait de tenir la promesse que j'ai faite à un ministre m'a mis à dos pas mal de chefs.

À l'AMC, l'Assembly of Manitoba Chiefs, je suis ostracisé parce que je suis le seul à collaborer avec les grandes entreprises, alors que je devrais participer à des blocus et menacer d'intenter des poursuites, ce qui est plutôt la norme.

Nous avons tenu bon, et j'en vois les retombées positives sur notre communauté. Après les décisions de justice qui ont été prises au Manitoba, tout le monde se rend compte qu'il vaut mieux collaborer. J'écoute ce que le ministre Prentice m'a dit, que j'avais intérêt à collaborer avec lui, car le développement économique était la solution. Comme je le disais, un mandat de quatre ans, ça serait bien, mais il faut un mécanisme de destitution, c'est important. Par contre, je ne sais pas trop quoi vous dire au sujet de ce genre de mécanisme.

J'estime que le Dakota Ojibway Tribal Council — qui fête ses 35 ans — est plus proche de sa base populaire que l'AMC, le SCO ou n'importe quelle autre organisation du Manitoba. J'ai entendu toutes sortes de choses au sujet de ces organisations. Je siège dans leurs conseils d'administration, et je trouve que ça manque de clarté. Il y a toujours beaucoup de résolutions, et c'est très confus.

J'ai souvent l'impression qu'elles ne se soucient pas des intérêts de ma communauté, mais elles ont leurs bons côtés.

I can leave it at that. I am frustrated with our election system. I was just elected, and in six or seven months I will have a referendum and will have to wait for Indian and Northern Affairs Canada. People will say, "Chief, you are lying to us; you promised us a gaming centre and a hotel." It was the hardest 10 acres I ever bought. We go into elections and they think I have not been doing anything for the last three years. Getting municipal service agreements alone take about three years. I thought I could do it all in one year; I was naive. It has been five years now. I believe in our Dakota Ojibway Tribal Council. We are economically established in Manitoba having some 700 or so homes for people who live off-reserve. Our post-secondary graduation rate is the highest in Manitoba. My reserve is small. I have 25 graduating students all over Canada. I have head nurses and surgical nurses in Vancouver; and I have police officers and detective sergeants in Winnipeg. With the elections, I will get back to them. I am forced to do it and it is a big campaign. I know you were all elected at one time somewhere, although not here. I am talking about elected positions and not appointed positions. For example, I followed the career of Senator Carstairs when I was a younger man. I am not insulting you but I am 50 years old now.

Je crois que je vais en rester là. Je trouve que notre système électoral est frustrant. Je viens de me faire élire et, dans six ou sept mois, je vais avoir un référendum et nous allons ensuite devoir attendre après le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les gens vont me dire : « Chef, vous nous avez menti; vous nous avez promis un hall de bingo et un hôtel. » L'achat de ces 10 acres de terrain a été la transaction la plus difficile pour moi. Quand les élections arrivent, ils disent que je n'ai rien fait pour eux pendant les trois dernières années. Mais rien que pour obtenir des ententes de services municipaux, il faut compter au moins trois ans. Je croyais pouvoir tout faire en un an, mais j'étais naïf. Ça fait cinq ans maintenant. J'appuie résolument le Dakota Ojibway Tribal Council. Nous avons atteint un niveau de viabilité économique, et nous avons à peu près 700 logements pour ceux qui vivent hors de la réserve. Notre taux de finissants postsecondaires est le plus élevé au Manitoba. Ma réserve est petite, mais j'ai 25 étudiants qui poursuivent des études universitaires dans tout le Canada. J'ai des infirmières-chefs et des infirmières en chirurgie à Vancouver, et j'ai des agents de police et des sergents-détectives à Winnipeg. Avec les élections, je vais devoir les contacter, car c'est une grosse campagne. Vous avez certainement tous étés élus, à un moment ou à un autre, mais pas au Sénat, c'est vrai. Je parle d'élections et pas de nominations. Par exemple, j'ai suivi la carrière du sénateur Carstairs quand j'étais jeune. Je ne veux insulter personne, j'ai 50 ans maintenant.

The Chair: That is a lot of information.

Le président : Vous nous avez donné énormément d'informations.

Mr. Chalmers: I cannot tell you how the recall mechanism works, to be honest. The Dakota Ojibway Tribal Council is working at the grassroots level. I bring guys in on all policy and everything we do. They are well respected in my community. Sometimes I have a grand chief come in. Robert will come in and bring his staff and teach policy and administration. That is the way it has been and it is really good. Why can the Dakota Ojibway Tribal Council not run referendums? They run elections. They mail out and do everything properly. However, when I get to this referendum for my additions-to-reserve designation, the Dakota Ojibway Tribal Council cannot run it; Indian and Northern Affairs Canada has to run it, which will take another two years.

M. Chalmers : Très franchement, je ne peux pas vous dire comment fonctionne le mécanisme de destitution. Le Dakota Ojibway Tribal Council consulte beaucoup sa base populaire. Moi, je fais participer les gens à toutes les décisions que nous prenons. Parfois, je fais venir un grand chef. Robert vient nous voir, avec ses collaborateurs, et donne un cours sur la politique et l'administration. C'est comme ça que ça marche, et ça marche très bien. Pourquoi le Dakota Ojibway Tribal Council ne pourrait-il pas organiser les référendums, vu qu'il s'occupe des élections? Il se charge des envois postaux et de tout le reste, et il le fait bien. Et pourtant, quand il s'agit du référendum sur mes ajouts à la réserve, on me dit que le Dakota Ojibway Tribal Council ne peut pas l'organiser, qu'il faut que ce soit le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et que ça va prendre encore deux ans.

The Chair: Thank you, Mr. Chalmers. For the record, do you have eight bands on the Dakota Ojibway Tribal Council?

Le président : Merci, monsieur Chalmers. Pouvez-vous me confirmer, pour notre compte rendu, que le Dakota Ojibway Tribal Council regroupe bien huit bandes?

Mr. Chalmers: We have nine bands. There were eight originally and we let one more in, but they have no control. We let them in and provide service to one of the First Nations. We advise them and give them a helping hand on whatever they need.

M. Chalmers : Il en regroupe neuf. Il y en avait huit au départ, mais nous en avons accueilli une de plus, mais elle n'a pas de pouvoir. Nous lui fournissons des services à titre de Première nation. Nous l'aidons chaque fois qu'elle en a besoin.

The Chair: Are any of these bands in Treaty 1?

Le président : Certaines de ces bandes sont-elles assujetties au traité n° 1?

Mr. Chalmers: Yes, the four Long Plain bands. There are four Dakota bands that have no treaty.

M. Chalmers : Oui, les quatre bandes Long Plain. Il y a quatre bandes Dakota qui n'ont pas de traité.

The Chair: You said "machines;" is that video machines?

Le président : Vous avez parlé de « machines »; s'agit-il de machines vidéo?

Mr. Chalmers: Yes, I negotiated with the justice minister for 120 one-armed bandits.

Senator Lang: I appreciate your candour. It must be tough being the dog catcher. You made a comment in your opening address that custom codes can be confusing and often to the chief's advantage. Could you clarify that?

Mr. Chalmers: The power in communities is based on families. Usually the power bases have been there for 30 to 40 years. I say it can be used by the chief and by the opposition. There are a few examples. I know one First Nation that is always in court. There is always someone challenging the custom election code. You might be elected but then have to face a court case against you. For 18 to 19 months, the poor chief is sitting there wondering what the custom election code was meant to be? They have people in your community, which they should have, to make that chief responsible and the council responsible. Yes, there should be an opposition but when that opposition goes to the custom election code and bends it in their favour, the elected chief ends up in court. A judge has to figure it out for you. The chief might say he did everything right but the opposition thinks otherwise. The interpretation of the custom election code can vary. It is very confusing and drags the community down.

Senator Lang: What is the difference between a custom code that has recall versus election under the Indian Act that has recall?

Mr. Chalmers: It is straightforward with section 74 and such things as the chief missing meetings or not showing up around the community. It is pure and simple: You are out. If you are charged with an offence, you are out. The rules are straightforward. Custom election codes are more confusing.

David Meeches, Chief, Long Plain First Nations: With respect to the earlier question relating to the custom code and the process, prior to the amendment of the custom code or the adoption of the custom code, you have parties. My First Nation is custom and we go to a vote in terms of the changes we make. Generally, those that provide the louder voice will have their amendment put into the code. Potentially, it is changed based on the interests of that individual.

As I indicated, we went through that process in our community in Winnipeg. Our code was changed six months prior to an election. We have three-year terms. I was fortunate enough to be elected, but I cannot say that the provisions changed within our code were in the best interests of our community because it was a simple majority of a small number of people who approved it.

Senator Lang: I see real problems with the recall because, as a mechanism for dissention within the group, it provides that political base to continue to agitate as opposed to dealing with issues as they arise.

M. Chalmers : Oui, j'ai négocié avec le ministre de la Justice pour avoir 120 jackpots progressifs.

Le sénateur Lang : J'apprécie votre franchise. Ça doit être dur de faire abattre des chiens. Vous avez dit tout à l'heure que les codes coutumiers ne sont pas toujours très clairs et qu'ils sont souvent utilisés à l'avantage du chef. Que voulez-vous dire?

M. Chalmers : Dans les communautés, le pouvoir se fonde sur les familles, et c'est un système qui existe depuis 30 ou 40 ans. J'ai dit que le chef et l'opposition peuvent utiliser le code coutumier à leur avantage. Il y en a plusieurs exemples. Il y a une Première nation qui est constamment devant les tribunaux, car il y a toujours quelqu'un qui conteste le code électoral coutumier. Vous êtes élu mais vous avez alors à faire face à des poursuites judiciaires. Pendant 18 ou 19 mois, le pauvre chef se demande à quoi sert d'avoir un code électoral coutumier. Il y a des gens dans la communauté qui veulent, et c'est normal, que le chef et le conseil assument leurs responsabilités. Il faut qu'il y ait une opposition, je suis d'accord, mais quand cette opposition utilise le code électoral coutumier pour favoriser ses propres intérêts, le chef élu se retrouve devant les tribunaux. C'est alors le juge qui doit dépêtrer toute l'affaire. Le chef se défend en disant qu'il a respecté le code, mais l'opposition prétend le contraire. L'interprétation d'un code électoral coutumier peut varier. C'est très confus, et ça peut diviser une communauté.

Le sénateur Lang : Quelle différence y a-t-il entre une élection organisée selon un code coutumier assorti d'un mécanisme de destitution et une élection organisée conformément à la Loi sur les Indiens, elle aussi assortie d'un mécanisme de destitution?

M. Chalmers : Les dispositions de l'article 74 sont clairement énoncées, notamment en ce qui concerne l'absence du chef à des réunions ou à d'autres manifestations électorales. Dans ces cas-là, c'est simple : vous n'êtes plus dans la course. Si vous êtes inculpé d'une infraction, vous n'êtes plus dans la course. Les règles sont claires. Les codes électoraux coutumiers sont plus confus.

David Meeches, chef, Premières nations Long Plain : J'aimerais répondre à la question sur le code coutumier et le processus électoral. Avant l'amendement du code coutumier ou l'adoption d'un code coutumier, vous avez des réunions. Ma Première nation fonctionne avec un code coutumier, et des votes sont organisés quand on veut le modifier. Généralement, c'est celui qui crie le plus fort qui réussit à faire adopter son amendement, et il y a donc un risque que l'amendement serve les intérêts de l'individu en question.

Dans notre communauté à Winnipeg, notre code a été modifié six mois avant une élection. Nous avons des mandats de trois ans. J'ai eu la chance de me faire élire, mais je ne pourrais pas dire que les modifications apportées à notre code servent les intérêts de notre communauté, car elles n'ont été adoptées qu'à une simple majorité du petit nombre de personnes qui étaient présentes.

Le sénateur Lang : Ce qui m'inquiète avec le mécanisme de destitution, c'est qu'il permet la dissension au sein d'un groupe et encourage un certain nombre d'agitateurs à faire de l'obstruction, alors qu'il vaudrait mieux, à mon avis, régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent.

If we were to recommend that the Indian Act provision on elections be amended to go from two years to four years, would you support it?

Mr. Chalmers: Clearly, yes, as long as it is black and white. Section 74 is black and white but many First Nations want sovereignty. We want provisions like drug protection for candidates and certain criteria that you throw in, such as education. It is up to that First Nation but I would support a four-year term with a recall mechanism so that you do not face a disaster in two years, which can happen.

Senator Brazeau: Thank you for being with us this evening. I will share Senator Lang's view of appreciating your candour in your comments. I certainly sympathize with good chiefs across the country, having had the experience of heading an Aboriginal organization. In terms of governance, you are dealt the cards you are dealt and you try to do the best you can.

I understand some of the opposition you may receive when you are trying to do the right thing and things within your mandate and whatnot.

Just for clarification, you are here as the chair of the tribal council. Therefore, do you speak on behalf of the nine communities that make up the tribal council?

Mr. Chalmers: To answer your question, most of the chiefs have spoken to this committee already. I know of one who has not, the hereditary chief. I am pretty sure every chief from the DOTC has been up, like Chief Brown.

The Chair: Is that Sioux Valley?

Mr. Chalmers: Sioux Valley, Chief Elk. She is from Sioux Valley. Chief Frank Brown is from Canupawakpa. He is in Winnipeg. I think most of them came. Chief Murray Clearsky came from Waywayseecappo. Terry Nelson belongs to the tribunal council.

The Chair: Is it Rolling River?

Mr. Chalmers: No, that is another tribunal council.

The Chair: Thank you.

Mr. Chalmers: To answer the question of Senator Brazeau, I am speaking on behalf of Birdtail Sioux and being chairman of the organization, I would not talk on behalf of another chief. I think they had their words here already. The Dakota Ojibway Tribal Council is closer to the grassroots than the AMC, the SCO or even INAC or whoever runs the election. There are ones who are giving the information for accountability.

That is the oldest tribal council in the country that is secure in its grassroots. There are CEOs and they have professional staff. We have health directors. Health directors have master's degrees. My health director at the grassroots level comes in and helps them organize what we need to do. Our health director is all over the latest epidemic. The AMC did not help us at all. The DOTC knew that we should have got those funds instead of the AMC. They

Si nous décidions de recommander la modification des dispositions électorales de la Loi sur les Indiens pour faire passer le mandat de deux à quatre ans, seriez-vous d'accord?

M. Chalmers : Tout à fait, à condition que cela soit énoncé clairement. L'article 74 est clair, mais beaucoup de Premières nations veulent la souveraineté. Nous voulons qu'il soit indiqué clairement que les candidats ne doivent pas consommer de la drogue et qu'ils doivent répondre à certains critères, comme un certain niveau d'éducation. C'est à la Première nation de décider, mais je suis favorable au mandat de quatre ans, assorti d'un mécanisme de destitution afin qu'on ne se retrouve pas dans une situation désastreuse au bout de deux ans, ce qui peut arriver.

Le sénateur Brazeau : Je vous remercie d'être parmi nous ce soir. Comme le sénateur Lang, j'apprécie la franchise de vos réponses. J'ai beaucoup de sympathie pour les bons chefs, car j'ai moi-même eu l'occasion de diriger une organisation autochtone. En matière de gouvernance, on est obligé de faire avec ce qu'on a.

Je sais à quelle opposition on doit se heurter parfois lorsqu'on essaie de prendre les bonnes décisions et de faire certaines choses dans les limites de son mandat.

Pouvez-vous me préciser si vous êtes ici en tant que président du conseil tribal? Si oui, vous parlez au nom des neuf communautés qui le composent?

M. Chalmers : La plupart des chefs ont déjà comparu devant votre comité, à l'exception du chef héréditaire. Je suis pratiquement sûr que tous les chefs du DOTC ont comparu devant vous, comme le chef Brown.

Le président : De Sioux Valley, n'est-ce pas?

M. Chalmers : À Sioux Valley, c'est le chef Elk. Elle est de Sioux Valley. Le chef Frank Brown est de Canupawakpa. Il vit à Winnipeg. Je crois que la plupart d'entre eux ont comparu devant vous. Le chef Murray Clearsky est de Waywayseecappo. Terry Nelson fait partie du conseil tribal.

Le président : De Rolling River?

M. Chalmers : Non, c'est un autre conseil tribal.

Le président : Merci.

M. Chalmers : Pour répondre à la question du sénateur Brazeau, j'aimerais dire que je parle au nom de Birdtail Sioux et que je suis le président de l'organisation. Je me garderais bien de parler au nom d'un autre chef. D'ailleurs, les autres chefs ont déjà comparu devant vous. Le Dakota Ojibway Tribal Council est plus proche de sa base populaire que l'AMC, le SCO, le ministère, ou qui que ce soit qui organise les élections. C'est le DOTC qui donne les informations pour la reddition de comptes.

C'est le plus ancien conseil tribal du pays, et il est très proche de sa base populaire. Il y a des PDG, avec leur personnel de professionnels. Nous avons des directeurs de la santé qui ont des maîtrises. Mon directeur de la santé les aide à organiser ce que nous avons besoin de faire. Bien sûr, avec l'épidémie actuelle, il est débordé. L'AMC n'a rien fait pour nous aider. Le DOTC estime que c'est nous qui aurions dû recevoir les fonds plutôt que

went around workshopping everybody, but we needed wash stations at our schools. We needed that stuff on the ground, right now, instead of the AMC.

I remember my health director coming back to me and the Dakota Ojibway Tribal Council health director saying, ''Workshop, workshop,'' but now this thing has hit. Traditionally, for First Nations, every new epidemic that comes down the line we get hit. I believe Dakota Ojibway Tribal Council as a grassroots organization with the nine-member bands have handled our money very well. We have a very good accountability to the First Nations. We do very well in that area.

I am stuck between a rock and a hard place with 20 different organizations when I know this organization can do it for 15,000 people. In this tribal council, we could have done it a hell of a lot better. I am not talking about anybody in the other organizations, but I see something that works, and somehow that money stops at the AMC, and they are not service providers. The Dakota Ojibway Tribal Council is. We have health staff. I will leave it there.

Senator Brazeau: I appreciate the clarification. I will frame my question to you as you being the chief of Birdtail. Birdtail is under section 74 as you mentioned, and our work as a committee is to look at means, ways and options to improve on the section 74 prescriptive election regime under that act.

Given your earlier comments, I am assuming that you would not be, as chief of Birdtail, opposed to any improvements to the governance in terms of rules of elections under section 74. Would that be a fair assessment?

Mr. Chalmers: It would be fair to say that I believe in Elections Canada. When they do a job, they do it right. We get questioned every day on how we do it, and we need someone who has credibility. We need your help — this committee's help — to show that we have credible elections, and that they are done right.

Section 74 is all I have, and it is, like I say, black and white. This whole system is not perfect. It is dependent on the mail-out ballots; I will go to that. I am not too sure as chief if I should be contacting my students. Who is the family and how do you campaign? So you sit there quietly and hope family members phone them up and get them to send names in so the Dakota Ojibway Tribal Council can send them the election ballots. I barely hang on.

However, section 74 is the only black and white thing I have. It is under the Indian Act, which is archaic, but that section is all we have now, unless we go to custom and that will take me years, or a long time, because it will be just a sideshow in our community: "We want this; we want that." To implement all these rules and then be challenged, we have to send it to Ottawa, Justice Canada, and make sure Charter rights and all that are taken care of. It is something I would love to engage in, but the capacity is hard to

l'AMC. Il a fait des pressions de tous les côtés, car nous avions besoin d'installer des lavabos dans nos écoles. Nous en avions besoin immédiatement, et pas l'AMC.

Je me souviens que mon directeur de la santé et celui du DOTC disaient toujours : « des pressions, encore des pressions », mais maintenant, nous avons cette épidémie. Traditionnellement, chaque fois qu'il y a une nouvelle épidémie, les Premières nations sont touchées. J'estime que le Dakota Ojibway Tribal Council sait rester proche de sa base populaire et que, avec ses neuf bandes, il gère très bien notre argent. Il rend régulièrement des comptes aux Premières nations. Nous performons très bien à ce niveau-là.

Je suis pris entre l'arbre et l'écorce avec 20 organisations différentes, alors que je sais que cette organisation peut le faire pour 15 000 personnes. Avec ce conseil tribal, nous aurions pu le faire cent fois mieux. Je ne vise personne dans les autres organisations, mais je vois qu'avec eux ça marche. Malheureusement, les fonds sont acheminés à l'AMC et ils ne vont pas plus loin. L'AMC ne fournit pas de services, le Dakota Ojibway Tribal Council en fournit, lui. Nous avons des travailleurs de la santé. J'en resterai là.

Le sénateur Brazeau : Je vous remercie de cette précision. Je vais donc poser ma question au chef de Birdtail. Comme vous l'avez dit, Birdtail est régi par l'article 74, et notre comité est chargé d'examiner des façons d'améliorer les dispositions de cet article qui porte sur le régime électoral.

Étant donné ce que vous avez dit, je suppose qu'en tant que chef de Birdtail, vous ne vous opposeriez pas à une modification de l'article 74 qui viserait à améliorer la gouvernance et les règles électorales, n'est-ce pas?

M. Chalmers : On peut dire que je fais confiance à Élections Canada. Quand cette organisation fait quelque chose, elle le fait bien. On a tous les jours des questions sur la façon dont nous procédons, et nous avons donc besoin de quelqu'un qui a une certaine crédibilité. Nous avons besoin d'aide, de l'aide de votre comité, pour démontrer que nous avons un processus électoral crédible, et que nos élections sont organisées comme il faut.

L'article 74 est le seul texte qui régit nos élections et, comme je le disais, il est très clair. Le système n'est pas parfait. Les bulletins sont envoyés par la poste, mais j'en parlerai tout à l'heure. En tant que chef, je ne suis pas sûr d'avoir le droit de contacter mes étudiants. Ils ont une famille, et je ne sais pas trop comment faire. Dans le doute, je préfère m'abstenir et espérer que les membres de la famille les appelleront pour qu'ils demandent eux-mêmes au Dakota Ojibway Tribal Council de leur envoyer un bulletin de vote. J'ai été réélu de justesse.

Quoi qu'il en soit, l'article 74 est le seul texte qui régit nos élections et il est très clair. Il fait partie de la Loi sur les Indiens, qui est archaïque, mais cet article est tout ce que nous avons pour l'instant. L'autre solution serait d'adopter un code coutumier, mais ça prendrait des années et ça deviendrait l'attraction locale : « Nous voulons ci, nous voulons ça ». Il faudrait mettre en place de nouvelles règles, se faire ensuite contester, les soumettre à Ottawa, à Justice Canada, et s'assurer que les droits de la Charte

do. Tribal council would love to help me do my custom election codes. There would be a series of meetings. It would take at least five years to complete with our community.

et tout le reste sont bien respectés. C'est quelque chose que j'aimerais bien entreprendre, mais il faut en avoir les moyens. Le conseil tribal serait prêt à m'aider à élaborer mon propre code électoral coutumier. Mais il faudrait organiser toute une série de réunions, et il faudrait au moins cinq ans pour le mettre en place dans notre communauté.

To answer your question, the only thing I have is section 74.

Pour répondre à votre question, je dirais que le seul texte que nous avons est l'article 74.

Senator Brown: Mr. Chalmers, I admire what you have done with the tribe that you are working with, especially a non-treaty, but your success shows that the election process works. I would suggest that the more risk you take, the more freedom you will have.

I had nine years' experience dealing with some reservations around a large city in a planning commission. We could get anything for — I do not know what you call them — ordinary people in three months. We could make decisions. If there was a plan that came in from a reservation, it took a year just to get it to Ottawa and back before we could start making a decision. A good part of your problem is the slowness of the Canadian federal government, so that everybody understands the government I am talking about. That is why it is a snail's pace to get projects done that you want.

However, you have to do a lot of pushing on the federal government to make that time frame shorter. It is worth the struggle because I know that one particular reservation — I will not name names; people can find out easily where I used to live and the names of them — decided to subdivide a bunch of land and lease it to people who lived in the city, and the lease was only 10 years. They have renewed it twice already that I know about. These people built some expensive homes around a big golf course, and I do not think they understood themselves, but it was nice to see the Aboriginal people get the upper hand, quite frankly.

I can think of another reservation on the south side of the city. They just got $50 million for an intersection on their reservation — not a bypass, just the intersection.

Therefore, the harder you push for democracy, I think the better off you will be and the more freedom you will have. If you are held by regulations, you are always stymied in what you are doing.

The one thing I agree with all my colleagues on is that you do not want a recall mechanism. They can be a horror story, unlike any election you have ever heard of.

Le sénateur Brown : Monsieur Chalmers, j'admire ce que vous avez fait pour la bande avec laquelle vous travaillez, surtout que vous n'avez pas de traité, et vos réalisations montrent bien que le processus électoral fonctionne. Je me permets de vous dire que plus vous prendrez des risques, plus votre liberté s'en trouvera accrue.

J'ai travaillé pendant neuf ans avec des réserves proches d'une grande ville, au sein d'une commission de planification. Nous réussissions à obtenir n'importe quoi pour les gens ordinaires en l'espace de trois mois. Nous pouvions prendre des décisions. Si une réserve nous soumettait un plan, il fallait attendre un an qu'Ottawa nous l'ait renvoyé pour que nous puissions prendre une décision. Une grande partie du problème vient de la lenteur du gouvernement fédéral du Canada, et je le dis clairement pour que tout le monde sache bien de quel gouvernement je parle. C'est la raison pour laquelle les projets avancent à la vitesse de l'escargot.

Il faut donc faire beaucoup de pressions sur le gouvernement fédéral pour faire accélérer les choses. Ça en vaut la peine, car je sais qu'une réserve — et je ne donnerai pas son nom, car il est facile de savoir où j'habitais — avait décidé de subdiviser une terre afin de la louer à des gens qui travaillaient en ville; le bail n'était que de 10 ans. Ils l'ont renouvelé déjà deux fois depuis. Les gens y ont construit des maisons, dont certaines ont coûté beaucoup d'argent, à proximité d'un grand terrain de golf; je ne suis pas sûr qu'ils se rendent compte de la situation, mais très franchement, je suis content de voir que des Autochtones ont le dessus.

Je pense à une autre réserve, au sud de la ville. Elle vient d'obtenir 50 millions de dollars pour un carrefour sur la réserve — pas une déviation, simplement un carrefour.

Par conséquent, plus vous lutterez pour la démocratie, plus vous en retirerez des bienfaits et plus vous aurez de liberté. Si vous êtes assujettis à des règlements, vous avez les pieds et les mains liés.

La seule chose pour laquelle je suis en accord avec mes collègues est qu'il ne faut pas de mécanisme de destitution. Ce genre de procédure peut être catastrophique, bien pire que toutes les élections que vous avez pu connaître.

Senator Carstairs: This is the first time the issue of a referendum, to my knowledge, has been raised vis-à-vis elections. If the DOTC is capable of running elections — and they are — then why they cannot be designated as the official group to run a designation process I do not know, but we will try and find out.

In terms of recall, if you think it is a misery to have to run an election every two years, can you imagine the misery that you will live in if six months after you were elected, a group of residents decide they will begin a recall petition against you, and you will be

Le sénateur Carstairs : Que je sache, c'est la première fois qu'on soulève la question d'un référendum dans le cadre de cette étude sur le régime électoral. Si le DOTC est capable d'organiser des élections — et il l'est —, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas être l'organisateur officiel du processus de désignation. Je vais me renseigner.

Pour ce qui est du mécanisme de destitution, si vous pensez que c'est pénible de devoir se faire élire tous les deux ans, imaginez ce que ce serait si, six mois après votre élection, un groupe de résidents organisait une pétition pour vous destituer et que vous

spending the next six months fighting a recall? At least you had two years. I happen to believe the four years is probably a reasonable amount, but I would ask you to rethink the concept of recall. I think it could really put your feet in clay in terms of being able to function adequately.

It seems to me that the best "recall" should be losing the support of your council. Once you lose the support of the council, you will not be able to do anything anyway as chief if the council is not functioning properly. I would like your comments on that.

Mr. Chalmers: That is an interesting comment. I went through that experience. If there are ideas the council do not like, I get out-quorumed. You cannot do anything. With the economic development proposals we are doing, I have full support. It is internal when you work with your council. Believe me, if they do not believe in you or in a specific project, they will out-quorum you on any issue.

I try to get the point that recall is what really hurts everyone, but you make me think again; I forget that council has that power. It does, and I have felt it. It is democracy at its best at that level. They represent people on my reserve who I have to respect, and I cannot out-quorum them. That is why we do everything right.

I have heard nightmare stories on recalls and custom elections, and I am not prepared to go there. You are right; it is my council that controls me. There are many elders who control the council. It evens itself out.

Four years would be good. It seems like some people think I just want to stay in power, but that is not the point. You have a whole generation of children in school currently; I will find out 10 years from now, when they are 16 and 17 years old, if I have failed. If I have failed these guys, I will have another 70 per cent of my population unemployable, which is at that point right now. My job is to get this new generation all re-educated.

Robert Daniels, Chief Executive Officer, Dakota Ojibway Tribal Council: Thank you. I wanted to clarify that I am not chief of Swan Lake anymore. I might get in trouble with my chief if you keep referring to me as "chief."

The Chair: I said "former chief."

Mr. Daniels: That is for the record. Anyway, in terms of the question raised by Senator Carstairs, the Assembly of Manitoba Chiefs' proposal is contradictory in one sense in that, on one hand they want stability and to make sure they can enter into long-term agreements and stable chiefs and councils but, at the same time, they are looking for recall. We could have 64 chiefs in recall and we could have chaos. I am not sure why they are promoting the recall mechanism through the office of a First Nations chief electoral officer. Those are some of the concerns we raised in terms of our briefing.

deviez consacrer les six mois suivants à vous battre contre la destitution? Au moins, vous aviez un mandat de deux ans. Je crois qu'un mandat de quatre ans serait raisonnable, mais je vous demande de réfléchir davantage à cette notion de destitution. À mon avis, ça risquerait de vous paralyser complètement.

Il me semble que le fait de perdre l'appui de son conseil est le meilleur mécanisme de destitution qui soit. En effet, une fois que le chef a perdu l'appui de son conseil, il ne peut plus rien faire puisque le conseil ne peut plus fonctionner. Qu'en pensez-vous?

M. Chalmers : Ce que vous dites est intéressant. Je le sais par expérience : si le conseil n'aime pas certaines de mes idées, je n'ai plus le quorum. On ne peut plus rien faire. Pour les propositions de développement économique que je lui ai soumises, j'ai son appui total. Il faut donc entretenir de bonnes relations avec son conseil, et s'il n'est pas favorable à un projet ou à un autre, vous perdez vite le quorum.

Pour moi, la destitution est une mesure disciplinaire, mais je vais y réfléchir à nouveau. Le conseil a ce pouvoir, et j'en ai déjà fait l'expérience. C'est la démocratie en action, et moi, je ne peux pas leur faire perdre le quorum. C'est pour cela que nous faisons tout dans les règles.

J'ai entendu des histoires d'horreur sur des destitutions et des élections selon un code coutumier, et ce régime électoral ne me tente pas. Vous avez raison, c'est mon conseil qui me contrôle. Il y a aussi beaucoup d'aînés qui contrôlent le conseil. Finalement, ça s'équilibre.

Un mandat de quatre ans serait bien. Certains diront que je cherche simplement à garder le pouvoir, mais ce n'est pas cela. Nous avons toute une génération d'enfants à l'école en ce moment, et c'est dans 10 ans, quand ils auront 16 et 17 ans, que je saurai si j'ai réussi ou si j'ai échoué. Si j'ai échoué, j'aurai encore 70 p. 100 de ma population au chômage, ce qui est notre taux actuel. Mon objectif est de veiller à ce que toute cette nouvelle génération soit éduquée.

Robert Daniels, président-directeur général, Dakota Ojibway Tribal Council : Merci. J'aimerais préciser que je ne suis plus le chef de Swan Lake. J'aurai peut-être des ennuis avec mon chef si vous continuez de m'appeler « chef ».

Le président : J'ai dit « ancien chef ».

M. Daniels : Je voulais que ce soit clair dans le compte rendu. Pour ce qui est de la question soulevée par le sénateur Carstairs, je voudrais dire que la proposition de l'Assembly of Manitoba Chiefs est contradictoire, car l'AMC veut la stabilité, afin de pouvoir conclure des ententes à long terme avec des chefs et des conseils stables, mais en même temps, elle est favorable à un mécanisme de destitution. Si les 64 chefs étaient menacés de destitution, ce serait un véritable chaos. Je ne comprends donc pas bien pourquoi cette assemblée est favorable à un mécanisme de destitution qui serait géré par le bureau d'un directeur des élections des Premières nations. Ce sont des préoccupations que nous avons mentionnées dans notre mémoire.

The paper we presented to you this evening we were not able to read; we do not have the time, but there are points in there that we raised that were also raised by the Department of Indian and Northern Affairs and the AMC that have yet to be resolved. There are question marks around some of these issues.

For the record, we would like to enter this brief from the DOTC as part of the record this evening. We were not able provide a version in French, but if we could enter it in as part of the record, we would appreciate it.

The Chair: Is it agreed it should form part of the record?

Senator Carstairs: Absolutely.

The Chair: I have the copies here, but we have not circulated them because they are only in one official language.

Senator Carstairs: Could we hear from Chief David Meeches on this point as well?

Mr. Meeches: With respect to recall?

Senator Carstairs: Yes.

Mr. Meeches: What I can refer to and to do a comparison, the issue of recall within our code can cause a lot of problems because recall is too easy under our code. It just takes certain provisions to kick-start whether it is a chief or a member of council to be recalled, or the whole council, for that matter.

Again, we underwent a process in terms of approving a code where there was so little participation by our membership on and off the community, that I raised the point there should be a level of participation prior to adopting a change of that nature, especially with respect to recall.

When you look at the issue of recall under section 74, I am aware of First Nations that waited their whole term and beyond to be recalled under the appeal mechanisms provided within the Indian Band Election Regulations. There were whole new chiefs and councils in place where they were removed as a result of the non-recognition of the former council. Recall under section 74 today is no good unless it is clear-cut in terms of the reasons for recall under the current recall provisions.

Once recall does occur, in terms of an appeal, everything is in the air and you cannot make a decision. It is basically that way throughout your whole term. Under section 74, the recall mechanisms are irrelevant.

Senator Carstairs: Thank you.

The Chair: Is that because you end up in third-party management when the process is happening?

Mr. Meeches: In the cases that I am aware of, they were not in third party because they were under investigation. When a recall does occur generally, a whole new election is directed. That is when they go into third party under the accelerated process, for 35 days, I believe.

Faute de temps, nous n'avons pas pu vous lire le document que nous vous avons apporté, mais nous y soulevons des questions qui ont également été soulevées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par l'AMC et qui doivent être résolues, car ce sont encore des points d'interrogation.

Aux fins du compte rendu de la réunion de ce soir, nous aimerions déposer le mémoire du DOTC. Nous ne sommes pas en mesure de vous en donner la version en français, mais nous aimerions qu'il soit intégré à vos délibérations.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que ce mémoire soit intégré à nos délibérations?

Le sénateur Carstairs : Tout à fait.

Le président : J'en ai des exemplaires ici, mais je ne les ai pas distribués, car ils ne sont que dans une langue officielle.

Le sénateur Carstairs : Pourrais-je maintenant savoir ce qu'en pense le chef David Meeches?

M. Meeches : Du mécanisme de destitution?

Le sénateur Carstairs : Oui.

M. Meeches : Je peux vous parler du mécanisme de destitution prévu par notre code. Ce mécanisme peut poser beaucoup de problèmes, car on peut l'utiliser trop facilement. Il suffit d'invoquer certaines dispositions pour déclencher le mécanisme, qu'il s'agisse de la destitution d'un chef ou d'un membre du conseil ou même de tout le conseil.

Le processus qui a conduit à l'approbation du code a suscité tellement peu de participation de nos membres sur la réserve et hors réserve que j'avais fait remarquer que, pour un changement aussi important, surtout en ce qui concerne la destitution, il faudrait exiger un taux de participation minimum.

Avec la procédure de destitution prescrite à l'article 74, je sais que certains chefs de Premières nations n'ont pu être destitués qu'après la fin de leur mandat, étant donné les mécanismes d'appel prévus dans les Règlements sur les élections au sein des bandes d'Indiens. Au moment de leur destitution officielle, de nouveaux chefs et de nouveaux conseils avaient déjà été élus vu que l'ancien conseil avait été désavoué. Le mécanisme de destitution actuellement prévu à l'article 74 ne sert à rien à moins de définir clairement les raisons précises de la destitution.

Une fois la destitution prononcée, s'il y a appel, tout est bloqué et vous ne pouvez pas prendre de décision. Et ça dure pratiquement pendant toute la durée du mandat. Les mécanismes de destitution de l'article 74 ne sont pas pertinents.

Le sénateur Carstairs : Merci.

Le président : Est-ce que, dans ces cas-là, on confie la gestion des affaires à une tierce partie?

M. Meeches : Dans les cas que je connais, il n'y a pas eu de tierce partie parce qu'il y avait enquête. En général, lorsque la destitution est prononcée, on procède à de nouvelles élections. On peut recourir à une tierce partie en vertu du processus accéléré, pendant 35 jours, je crois.

Mr. Chalmers: Indian Affairs or INAC would call it political instability. That is when they put you in third party and sort it out years later.

Senator Dyck: Thank you for your frank presentations. You talked a bit about the mail-in ballots, and it sounded as though you had some difficulties with them but it was not to the extent that you felt it was a problem. Other witnesses have told us about a lack of secrecy of the mail-in ballot or procedural difficulties, which you have told us you have not had problems with. Your experience has been relatively good, has it not?

Mr. Chalmers: The DOTC CEO is the electoral officer for the tribal council, and he will explain the problems of that mail-in ballot. I stayed away from it because it is so confusing to me.

Senator Dyck: If you stay away from the mail-in ballots, how do your off-reserve people vote?

Mr. Chalmers: We post in papers and tell them across Canada there is an election. It is in the papers: "Please contact Robert Daniels. Get your address and name, and we will send you a ballot." I feel it is not me but the candidate running who should be phoning these guys.

I am worried about breaking some rule that I do not even want to go there. Someone will say you did something to change that ballot. I will let Mr. Daniels explain how there are problems.

Mr. Daniels: Within the Manitoba region, the process is that the chief and council have elections, so they have to appoint an electoral officer. They pass a band council resolution, BCR, recommending that someone be appointed. Then the department appoints the electoral officer to conduct the election.

However, in Birdtail Sioux's case, that is what happened. We were asked to run the election in Birdtail Sioux — recommended by the band and council — and the department appointed me as the electoral officer. My capacity at that time was coordinator for advisory services within the tribal council. That falls within our mandate. David Meeches was the CEO at the time so he was my deputy electoral officer. We worked together on the election.

In terms of the mail-out ballots, when the notices go out, they are posted and everyone is aware; we use the previous year's election ballot addresses and so on. Because they move, people ask for ballots to be sent to different addresses. In fact, we have even sent out information to them right up to days before the election, even though we know the turnaround is not big enough; they will not make it for the election day or the time everything has to be in.

I collected everything at the post office on election day for the mail-out ballots. I think the majority of them were returned because the people had moved. When we do count the ballots,

M. Chalmers : C'est ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le MAINC qualifierait d'instabilité politique. Ils vous nomment tierce partie, et ça leur prend ensuite des années pour régler le problème.

Le sénateur Dyck : Je remercie les témoins de leur franchise. Vous avez brièvement parlé des bulletins de vote envoyés par la poste, et j'ai eu l'impression que cela vous avait causé des difficultés, mais pas vraiment un gros problème. D'autres témoins nous ont dit que les bulletins envoyés par la poste n'étaient pas toujours secrets et qu'il y avait eu des difficultés au niveau de la procédure. Puisque vous n'avez pas eu vraiment de problème avec ça, on peut donc en déduire que votre expérience a été relativement positive, n'est-ce pas?

M. Chalmers : Le PDG du DOTC est le président d'élection pour le conseil tribal, et il va vous expliquer les problèmes que posent les bulletins de vote envoyés par la poste. Je ne m'en suis pas occupé parce que c'est vraiment très compliqué.

Le sénateur Dyck : Si vous ne vous occupez pas des bulletins envoyés par la poste, comment vos électeurs hors réserve votent-ils?

M. Chalmers : Nous faisons de la publicité dans les journaux de tout le Canada pour les avertir qu'il y a des élections, et on ajoute : « Veuillez communiquer avec Robert Daniels en indiquant vos nom et adresse, et nous vous enverrons un bulletin de vote. ». J'estime que ce n'est pas à moi, mais au candidat à appeler ces gens-là.

Je ne m'en occupe pas parce que j'ai peur d'enfreindre une règle. Quelqu'un risque de dire que j'ai fait ça pour influer sur un vote. Je vais laisser M. Daniels vous expliquer les problèmes qui se posent.

M. Daniels : Dans la région du Manitoba, pour l'élection du chef du conseil, il faut nommer un président d'élection. On adapte alors une résolution du conseil de bande pour recommander que quelqu'un soit nommé. Ensuite, le ministère nomme le président d'élection qui va gérer les élections.

À Birdtail Sioux, c'est ce qui s'est passé. Sur la recommandation de la bande et du conseil, on nous a demandé d'organiser des élections à Birdtail Sioux, et le ministère m'a nommé président d'élection. À ce moment-là, j'étais chargé de coordonner les services consultatifs au sein du conseil tribal. Ça fait partie de notre mandat. David Meechees étant PDG à l'époque, il est devenu mon président du scrutin. Nous avons donc travaillé ensemble pour organiser l'élection.

Pour ce qui est des bulletins de vote postaux, lorsque les avis paraissent, ils sont envoyés par la poste et tout le monde est au courant. Nous utilisons les adresses de la liste électorale précédente. Les gens qui ont déménagé entre-temps demandent que leur bulletin de vote soit envoyé à une adresse différente. En fait, nous leur avons même envoyé ce genre d'information à quelques jours de l'élection, tout en sachant que le taux de participation ne serait pas très élevé ou qu'ils n'auraient pas le temps d'accomplir les formalités nécessaires.

J'ai ramassé tous les bulletins au bureau de poste le jour de l'élection. La plupart avaient été renvoyés à l'expéditeur parce que les gens avaient déménagé. Pour le dépouillement, il faut savoir

there are checks and balances within the Indian Band Election Regulations where everyone has to sign certain documents regarding their mail-out ballots. They have to sign a document even if they bring a ballot in for someone else; they have to sign it. They bring in those ballots on behalf of their mother, father or whomever.

In Birdtail Sioux's election, we had no spoiled ballots whatsoever. Of all the mail-out ballots that came back, only one was spoiled in the last election. The 45 days came and there was no appeal on the election. Therefore, I guess I am saying the election regulations work if you follow the rules.

Mr. Meeches: I would like to make reference to process. Going back to my former role as chief executive officer of the Dakota Ojibway Tribal Council, my observations with respect to the mail-out ballots are that our community people do not trust them. Whether it is custom or section 74, they do not trust them.

The primary reason why that process is being so heavily criticized is when the Manitoba region — and I am assuming it is applies to all regions — when a First Nation is about to enter into an electoral process, the department provides that First Nation with its notification and timetables under section 74. There are 79 days or so to appoint an electoral officer. On the back, attached to your notification, is a list of regionally trained electoral officers. The First Nation then chooses one of these individuals.

However, there is no transfer of the database for the off-community members' addresses. Therefore, the electoral officer has to start fresh in terms of trying to access addresses. Generally, what happens is that First Nation individual who wants to participate and does not get a mail-in ballots rightly complains or indicates: "I received this information at the last election. I did not get it today."

That is because that database is not transferred because everything with respect to the election is handed in to the department; it is not kept at the First Nation level under section 74. To me, when you look at my observations with respect to that, there should be a pool of individuals from tribal council to tribal council region, who are not only trained to be able to conduct elections, but trained to be able to provide an educational process under either current section 74 or future section 74 provisions.

Then you have continuity and a database that is ongoing from election to election.

Senator Raine: I am finding this very interesting, and it is a conundrum that you are facing here. Hopefully, we can come up with some solutions or, at least, some recommendations.

One of the things we were looking at was the potential for holding elections on the same day for the whole of the province so there would be a common knowledge that, every so often, it would be a regular occurrence. That way, people would get used to voting at a certain time of the year, all on the same day.

que les Règlements sur les élections au sein des bandes d'Indiens prévoient un système de contre-vérification selon lequel chacun doit signer certains documents pour les bulletins envoyés par la poste. Par exemple, il faut signer un document si on apporte un bulletin de vote au nom de quelqu'un d'autre. Il y en a qui apportent un bulletin de vote au nom de leur mère, de leur père ou d'une autre personne.

Pour les élections de Birdtail Sioux, nous n'avons pas eu de bulletins de vote annulés. De tous les bulletins de vote envoyés par la poste, il n'y en a eu qu'un qui a été annulé. La période de 45 jours est passée, et il n'y a eu aucun appel. Je suppose donc que le système fonctionne quand on respecte les règlements.

M. Meeches : Je voudrais parler du processus. J'ai constaté, lorsque j'étais PDG du Dakota Ojibway Tribal Council, que les gens ne faisaient pas confiance aux bulletins de vote envoyés par la poste, que les élections soient organisées en vertu de l'article 74 ou du code coutumier.

La principale raison pour laquelle ce processus est tant critiqué est que, dans la région du Manitoba — et je pense que c'est valable pour les autres régions — lorsqu'une Première nation entreprend des élections, le ministère lui transmet un avis et des délais à respecter, conformément à l'article 74. Par exemple, le président d'élection doit être nommé dans les 79 jours. Au dos de l'avis figure la liste des présidents d'élection de la région qui ont reçu la formation nécessaire. La Première nation choisit le sien parmi la liste.

Comme il n'y a pas de transfert de la base de données pour les adresses des membres hors réserve, le président d'élection doit essayer de trouver ces adresses. Généralement, le membre de la Première nation qui veut voter et qui n'a pas reçu son bulletin de vote postal se plaint, à juste titre, ou nous fait savoir qu'il avait reçu des informations aux dernières élections, mais qu'il n'a rien reçu cette fois-ci.

C'est parce que la base de données n'est pas transférée. En effet, conformément à l'article 74, tout ce qui concerne les élections doit être transmis au ministère et ne doit pas être conservé au niveau de la Première nation. À mon avis, et vous pourrez lire mes observations à ce sujet dans le mémoire, il faudrait avoir un bassin d'individus des conseils tribaux de la région qui auraient non seulement la formation nécessaire pour organiser des élections, mais aussi la capacité de tenir des séances d'information en vertu de l'article 74 actuel ou d'un nouvel article 74.

De cette façon, il y aurait une certaine continuité, et la base de données pourrait être utilisée d'une élection à l'autre.

Le sénateur Raine : Je trouve tout cela très intéressant, et votre situation, bien compliquée. J'espère que nous pourrons trouver des solutions, ou tout au moins formuler des recommandations.

Nous envisageons par ailleurs la possibilité de tenir toutes les élections de la province à la même date, de sorte que tout le monde saurait qu'à telle date, à intervalles réguliers, il y a des élections.

I can see that, perhaps, if the Dakota Ojibway Tribal Council is running the elections, it would not work because you could not obviously work elections for all the different bands on the same day. Could you comment on that?

Mr. Chalmers: Yes. In my mind, I think it would be practical to run them at the same time if you had four-year terms. I am trying to figure out what it would do to the political organizations — the grand chiefs and all that stuff.

I would not mind if it is all at the same time, but it would change the whole aspect of the AMC, the SCO and all those guys because you would have a bunch of the same or new chiefs all coming in at the same time.

I am worried about our First Nation and having these elections not rip us apart at the community level. I cannot see it not hurting altogether; I cannot see it hurting it.

Senator Raine: I am from British Columbia and we have municipal elections all across the province on the same day. It is not the mayor's turn to be elected in every municipality. Some are elected one year and others the next. There is quite a rotation.

It is the same with the councils. Some terms are up and some are not. Looking forward to municipal elections on a certain day becomes a routine.

Mr. Chalmers: I would agree with you there. I think elections are quite controversial in our region. I have chiefs going up for elections in our tribal council this year, and mine does not come for another two years. I am engaged with these guys in community investments and working together, and I am not sure if they will get back in.

Do I disengage with my investors? We do not know who will come in. Maybe if we all stayed together and got elected there, it would affect it in that way. I really believe the grassroots people should be electing the grand chiefs, not grand chiefs electing grand chiefs. I have always believed in that. That is every four years.

Senator Raine: It works for the United States.

Mr. Meeches: My difficulty with that concept is how you get there. I am not aware of anyone within our tribal council who has a three-year term as I do. If we decide to do this two-year term, will I give up a year for the sake of this concept? I indicate truly that I will not. We are scattered. Before I can agree to any process of that nature, I would first have to see if this is something my community will agree to. You can appreciate that we listen to chiefs, but you are not hearing from the people at the community level.

I suggested in Winnipeg that, if you want to get the true picture of what it is like at the community level, speak to a tribal administrator. You should see the people who manage our First Nations during an election process. It is chaotic for us at the political level. As a former administrator, it is that much more difficult. There is always a deep-rooted fear that, when you are

Par contre, si c'est le Dakota Ojibway Tribal Council qui organise les élections, il sera impossible d'organiser des élections pour toutes les bandes le même jour. Qu'en pensez-vous?

M. Chalmers : À mon avis, cela serait possible avec des mandats de quatre ans. J'essaie de réfléchir à l'impact que cela aurait sur les organisations politiques, les grands chefs et tout le reste.

La même date pour tout le monde ne me poserait pas de problème, mais ça changerait la donne pour l'AMC, le SCO et les autres, car, après les élections, ils se retrouveraient soudain avec tout un lot de nouveaux chefs, ou avec les anciens.

Ce que je ne voudrais pas, c'est que le fait d'avoir toutes ces élections en même temps déchire notre Première nation, au niveau de la communauté. Ça peut arriver, comme ça peut ne pas arriver.

Le sénateur Raine : Je viens de la Colombie-Britannique, où nous avons des élections municipales le même jour partout dans la province. Les municipalités n'élisent pas toutes leur maire la même année; la moitié le font une année, et l'autre moitié, l'année suivante.

C'est la même chose pour les conseils. Les mandats des conseillers ne se terminent pas tous en même temps, mais on s'habitue à avoir des élections municipales à une certaine date.

M. Chalmers : Ce serait une bonne idée. Les élections, dans notre région, sont toujours assez controversées. Il y a des chefs de mon conseil tribal qui vont aller en élections cette année; moi, ça sera mon tour dans deux ans. Par contre, je me suis engagé avec ces types-là dans des investissements communautaires, et je ne suis pas sûr qu'ils vont être réélus.

Que dois-je faire avec mes investisseurs? Je ne sais pas qui va être réélu. Si nous étions tous en élections à la même date, ça simplifierait peut-être les choses. Je crois sincèrement que ce sont les gens de la base qui devraient élire les grands chefs, et pas les grands chefs qui devraient s'élire entre eux. J'ai toujours pensé ça. C'est tous les quatre ans.

Le sénateur Raine : Ça marche aux États-Unis.

M. Meeches : Le problème, c'est comment y arriver. Je ne pense pas qu'un autre membre du conseil tribal ait un mandat de trois ans comme moi. Si on décide d'avoir des mandats de deux ans, vais-je renoncer à mon année supplémentaire pour que nous soyons tous en élections en même temps? Très franchement, non. Nous sommes très dispersés. Avant d'accepter ce genre de choses, il faudrait que je consulte ma communauté. Vous écoutez ce que les chefs ont à dire, mais vous ne savez pas ce que les gens de la base ont à dire eux aussi.

J'ai dit à Winnipeg que si voulez avoir une idée de ce qui se passe au niveau de la communauté, vous devez parler à un administrateur tribal. Vous devriez rencontrer les gens qui gèrent les élections des Premières nations. C'est déjà chaotique pour nous, au niveau politique. Mais au niveau administratif, en tant qu'ancien administrateur, je peux vous dire que c'est encore pire.

politically appointed and change comes or when there is an election, you will lose your job. We recently eliminated a process for our chief executive officer.

Il y a toujours cette crainte profondément ancrée que, si vous avez été nommé à une charge politique et qu'il y a des changements ou des élections, vous risquez de perdre votre emploi. Nous avons récemment annulé un processus pour notre président-directeur général.

The Chair: Thank you, chief. I would like to thank the panel for sharing your time with us this evening. We had candid, straightforward presentations and candid, straightforward answers. It has been informative. Hopefully, we can work this into recommendations. We will not impose or recommend the imposition of anything on First Nations. We are here to make recommendations.

Le président : Merci, chef. J'aimerais remercier les témoins d'être venus nous rencontrer ce soir. Nous avons entendu des témoignages et des réponses très spontanés et très sincères. Nous avons appris beaucoup de choses. Nous espérons pouvoir nous en inspirer pour formuler des recommandations. Nous n'imposerons et ne recommanderons l'imposition d'aucun système aux Premières nations. Nous sommes ici pour faire des recommandations uniquement.

Honourable senators, the next hearing is scheduled for Tuesday, June 16, at 9:30 a.m. The committee will hear from representative chiefs from the Province of Ontario. If there is no other business in public, we will go in camera for business relating to the committee.

Honorables sénateurs, nous nous retrouverons le mardi 16 juin, à 9 h 30. Nous entendrons alors des chefs de la province de l'Ontario. S'il n'y a pas d'autres questions à régler en séance publique, nous allons nous réunir à huis clos pour décider de certaines choses.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)

Wednesday, June 10, 2009

Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin:

Louis Harper, Legal Counsel.

Dakota Ojibway Tribal Council:

Ken Chalmers, Chief, Birdtail Sioux First Nation and Chair;

David Meeches, Chief Long Plain First Nations;

Robert Daniels, Chief Executive Officer.

Le mercredi 10 juin 2009

Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin :

Louis Harper, conseiller en politique.

Dakota Ojibway Tribal Council :

Ken Chalmers, chef, Première nation Birdtail Sioux et président;

David Meeches, chef Premières nations Long Plain;

Robert Daniels, président-directeur général.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians.

WITNESSES

Tuesday, June 9, 2009

Indian and Northern Affairs Canada:

Damon Rourke, Acting Director, Implementation Planning and Negotiations and James Bay Implementation Office;

Deborah Corber, Counsel, Agent of the Attorney General of Canada;

Marianne Kroes, Counsel.

Grand Council of the Crees:

Matthew Mukash, Grand Chief;

Bill Namagoose, Executive Director;

Brian Craik, Director of Federal Relations;

Denis Blanchette, Legal Counsel.

Oujé-Bougoumou Cree Nation:

Paul Wertman, Adviser.

(*Continued on previous page*)

COMPARAÎT

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

TÉMOINS

Le mardi 9 juin 2009

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Damon Rourke, directeur intérimaire, Négociation et planification de la mise en œuvre, Bureau de la mise en œuvre de la Baie James;

Deborah Corber, avocate-conseil, mandataire du procureur général du Canada;

Marianne Kroes, avocate-conseil.

Grand Conseil des Cris :

Matthew Mukash, grand chef;

Bill Namagoose, directeur exécutif;

Brian Craik, directeur des relations fédérales;

Denis Blanchette, conseiller juridique.

Nation crie Oujé-Bougoumou :

Paul Wertman, conseiller.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca